

DOSSIER DE
CANDIDATURE

DÉCEMBRE
2019

APPEL À PROJET



HAUTE-CORRÈZE - VENTADOUR

« NOUVELLE
ORGANISATION
DES TERRITOIRES
TOURISTIQUES »



HAUTE-CORRÈZE
COMMUNAUTÉ

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières



TOURISME
HAUTE-CORRÈZE
Vous allez vous plaire !



VENTADOUR
ÉGLETONS
MONÉDIÈRES
Terre Authentique en Corrèze

Sommaire

LE TERRITOIRE HAUTE-CORRÈZE-VENTADOUR.....	3
I – Généralités.....	3
II – Points d'accueil touristique	5
III – Répartition de l'offre touristique	6
POIDS ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU TOURISME.....	7
I – Données de cadrage France.....	7
II – Consommation touristique estimée Haute-Corrèze-Ventadour.....	7
III – Poids social du tourisme estimé Haute-Corrèze-Ventadour	8
ÉTAT DES LIEUX DE L'OFFRE TOURISTIQUE.....	9
I - Deux filières prioritaires à renforcer	9
A – Les sports et loisirs de pleine nature.....	9
B – Le tourisme patrimonial et la médiation culturelle	12
II - Quatre filières secondaires à développer.....	14
A – Tourisme "gastronomie et bien-être"	14
B – Tourisme d'affaires ou tourisme d'étape.....	14
C – Tourisme et handicap	15
D – Tourisme social.....	15
III – Hébergements, restaurants et commerces.....	16
A – Capacité d'accueil et répartition des hébergements	16
B – Qualification des hébergements.....	18
C – Restaurants et commerces.....	19
III - Récapitulatif du diagnostic, SWOT et enjeux.....	21
A – Le diagnostic de l'offre touristique en quelques lignes	21
B – SWOT de l'offre touristique.....	22
C – Enjeux identifiés.....	23
ÉTAT DES LIEUX DE LA DEMANDE.....	24
I – Fréquentation du territoire.....	24
A – Fréquentation des Offices de Tourisme.....	24
B – Fréquentation des hébergements.....	30
C – Fréquentation des principaux sites de visite.....	32
II – Typologie et segmentation de clientèle	33
III - Récapitulatif du diagnostic, SWOT et enjeux.....	34
A – Le diagnostic de la demande en quelques lignes	34
B – SWOT de la demande touristique.....	35
C – Enjeux identifiés.....	35

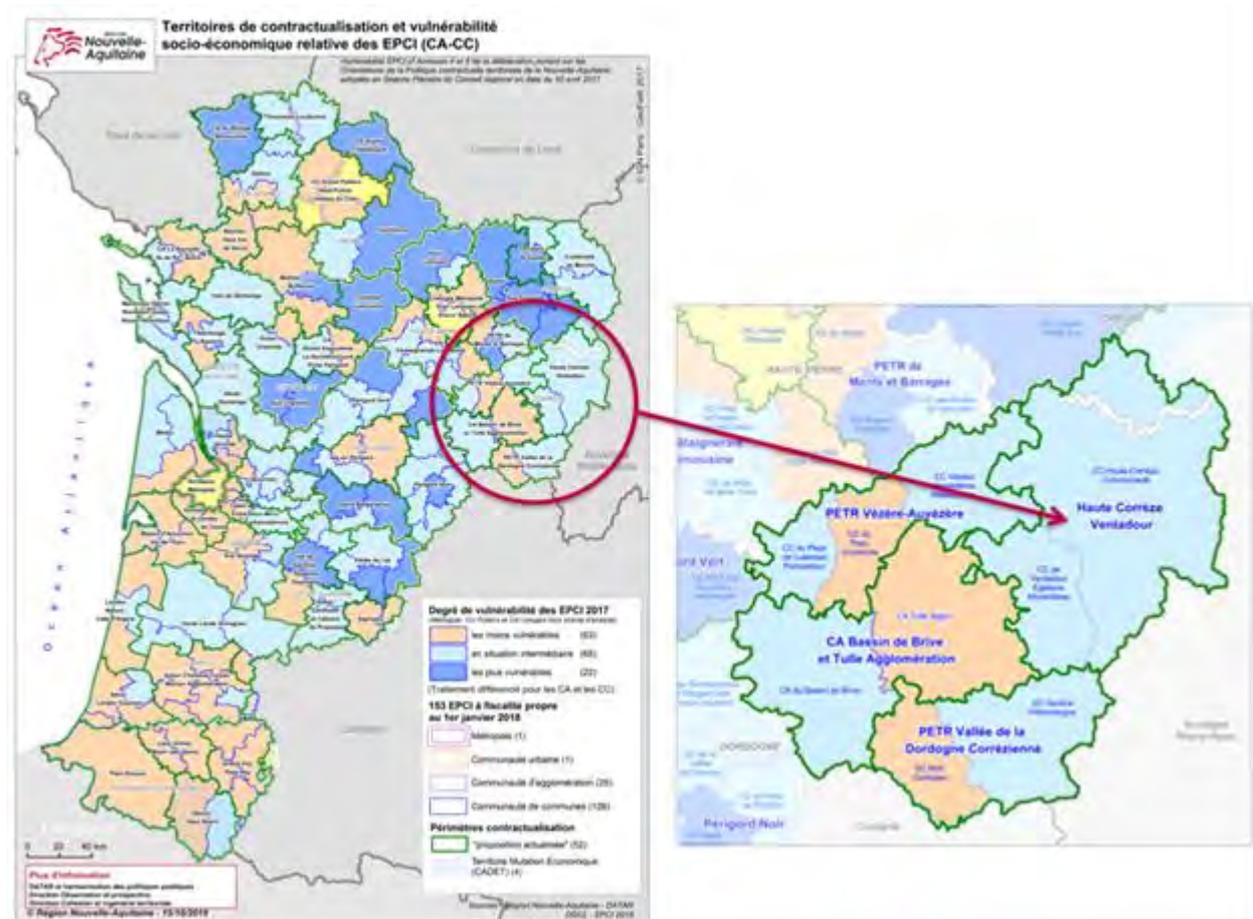
POSITIONNEMENT TOURISTIQUE ACTUEL.....	36
I – Cibles déterminées	36
A – Les cibles déjà présentes sur le territoire	36
B – Les cibles émergentes sur le territoire	36
II – Positionnement vis-à-vis d’autres territoires	37
A – Un défaut de positionnement clair.....	37
B – Un positionnement éloigné du concept de destination touristique	37
III – Plans d’actions engagées	38
A - Plan d’actions de l’Office de Tourisme de Haute-Corrèze.....	38
B - Plan d’actions de l’Office de Tourisme Ventadour-Egletons-Monédières	40
C - Plan d’actions de Haute-Corrèze Communauté	41
D – Plan d’actions de la ComCom Ventadour-Egletons-Monédières	41
IV – Stratégie numérique.....	43
A – Stratégie numérique des deux Offices de Tourisme	43
B – Stratégie numérique des deux Communautés de Communes.....	44
V – Produits proposés.....	46
ORGANISATION TOURISTIQUE	47
I – Compétences des EPCI, statuts des OT, organisation des OT et ressources humaines	47
II – Ressources financières mobilisées pour le tourisme.....	47
DEMARCHES COLLECTIVES	50
I – Démarches de labellisation.....	50
II – Démarches de professionnalisation.....	51
A – Professionnalisation du personnel lié à la thématique tourisme.....	51
B – Professionnalisation des acteurs du tourisme.....	53
III – Relations prestataires	54
STRATÉGIE TOURISTIQUE ENVISAGÉE POUR LE TERRITOIRE.....	55
I – Positionnement recherché	55
A – Un positionnement global choisi.....	55
B – Une option assumée en faveur de l’inclusion sociale.....	57
C – Une volonté de rendre le territoire davantage accessible aux PMR.....	57
II – Objectifs stratégiques.....	58
A – Imaginer et assumer une originalité territoriale au sein de filières pertinentes	58
B – Manager la compétitivité du territoire.....	58
C – Stimuler l’attractivité et la notoriété de la destination Haute-Corrèze-Ventadour.....	59
PLAN D’ACTIONS ET INDICATEURS D’ÉVALUATION	63
GLOSSAIRE ET TABLE DES ABRÉVIATIONS	78
ANNEXES	79

LE TERRITOIRE HAUTE-CORRÈZE-VENTADOUR

I – Généralités

Le territoire **Haute-Corrèze-Ventadour** est un ensemble de **91 communes**, à cheval sur **deux départements**, la **Creuse** et la **Corrèze**, couvrant une superficie de **2 280 km²**. **43 987 habitants¹** le peuplent et seules **5 communes dépassent les 1 000 résidents** dont uniquement 4 sont de petites villes, Égletons, Bort les Orgues, Meymac et Ussel.

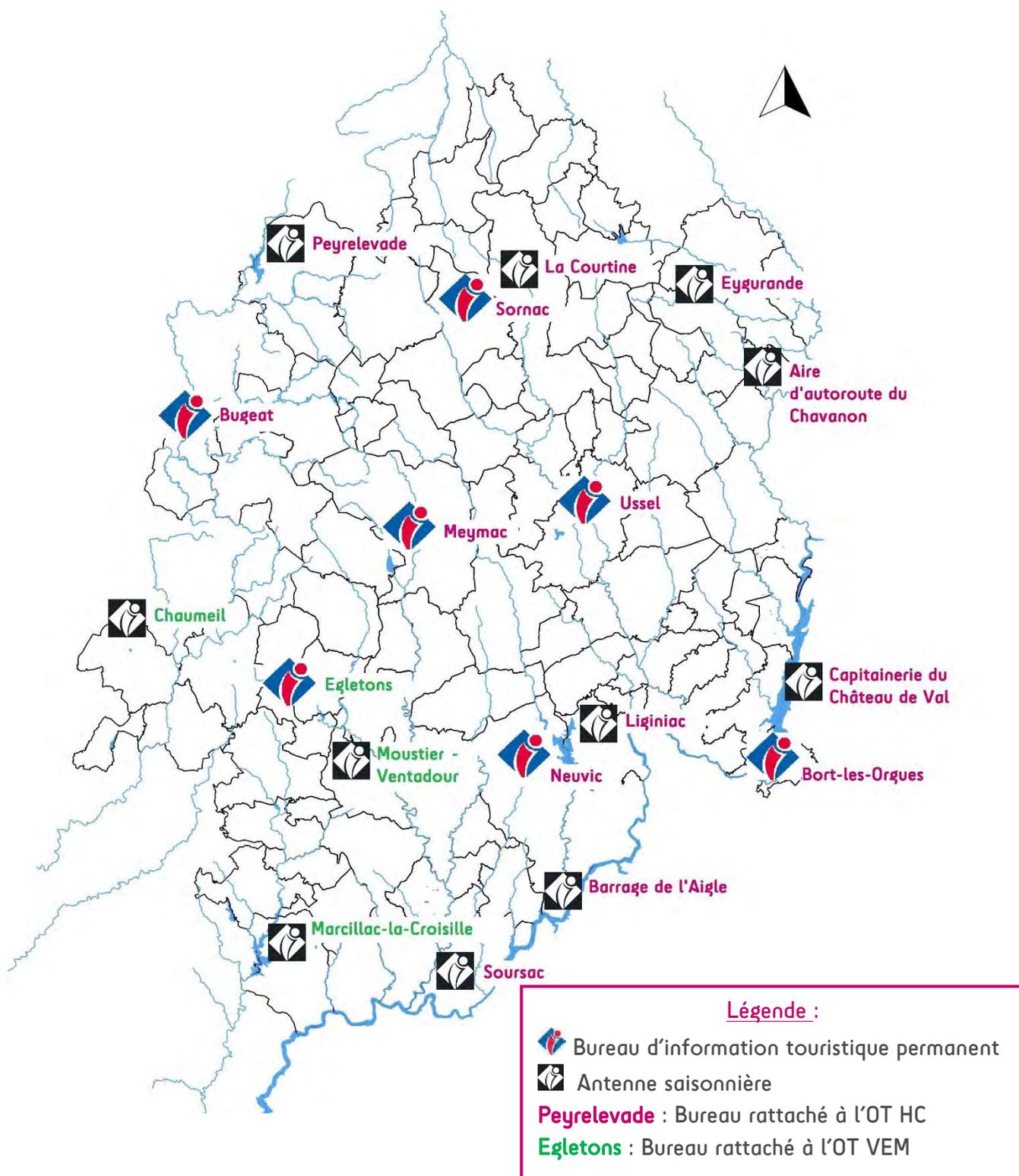
Sa **position**, en France, est **centrale**, et elle peut capter les flux Nord-Sud/Sud-Nord comme **Est-Ouest/Ouest-Est**. Enfin, il constitue un véritable **carrefour** entre quatre territoires qui bénéficient d'une image solide : **plateau de Millevaches, gorges et vallée de la Dordogne, Cantal et Massif du Sancy**.



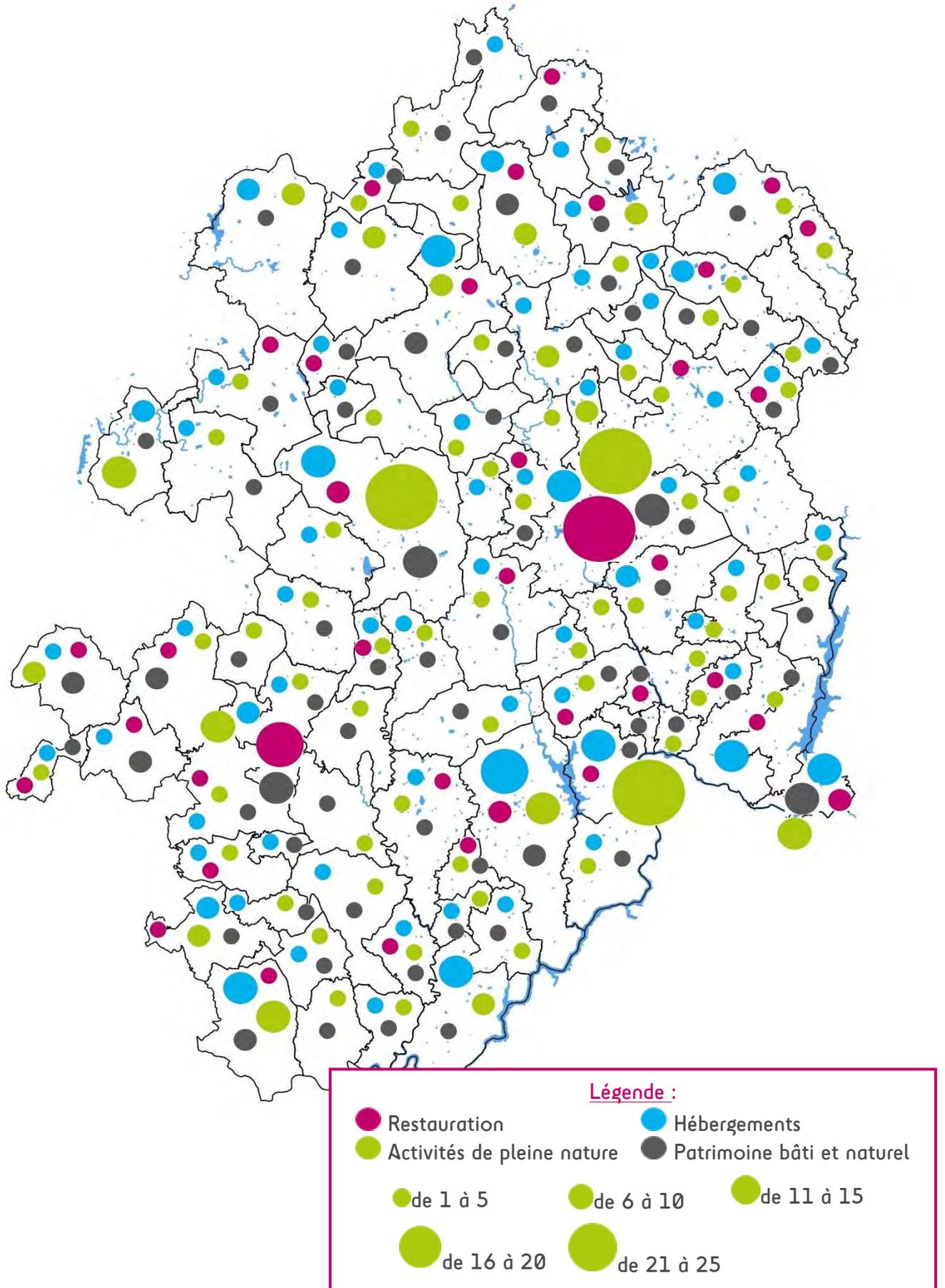
¹ Insee, 2014

II – Points d'accueil touristique

Le territoire dispose également de **deux Offices de Tourisme**, l'un sous forme d'EPIC : l'**Office de Tourisme de Haute-Corrèze**, l'autre sous forme **associative** : l'**Office de Tourisme Ventadour-Egletons-Monédières**. Ces Offices de Tourisme proposent des **bureaux d'information touristique permanents** répartis sur le territoire, mais aussi des **antennes saisonnières**, étoffant la répartition de l'**accueil touristique** sur le territoire en saison.



III – Répartition de l'offre touristique



L'offre est polarisée autour des petites villes et des plans d'eau, mais est globalement bien répartie.

POIDS ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU TOURISME

I – Données de cadrage France

La conjoncture économique mondiale favorable, assortie d'une demande touristique importante provenant des marchés émetteurs majeurs, a encouragé la venue de touristes étrangers en France en 2018. La France a donc conservé sa place de leader mondial du tourisme, avec le record de 89,3 millions d'arrivées de touristes étrangers, soit une progression de 3% par rapport à 2017. Cela s'est traduit par une hausse des recettes du tourisme de 6,5 %, celles-ci s'établissant à 55,5 milliards d'euros.

II – Consommation touristique estimée Haute-Corrèze-Ventadour

On trouve, sur le territoire, 10.307 lits touristiques marchands. Sur le département, il y en a 35.521 [en comptant notre partie creusoise] : le territoire représente donc 29% de l'offre en hébergement marchand du département.

Les données présentées sont issues du document de cadrage fourni par l'ADRT 19, et calculées sur la base de ratios départementaux estimés. Il y a donc une marge d'erreur, malheureusement non rectifiable dans l'immédiat puisque, la taxe de séjour ayant été mise en place récemment, elle n'est pas encore un indicateur fiable. Cependant, on peut estimer que le volume de nuitées passées en hébergement marchand, sur le territoire s'approche des 493.395, ce qui représente 25% des nuitées passées dans le département en hébergement marchand.

	Établissements	Lits touristiques	Nuitées estimées 2018
Centres de vacances, centres sportifs	3	296	20.602
Chambres d'hôtes	32	241	18.525
Gîtes d'étape et de groupe	9	172	15.155
Hôtellerie	21	642	70.849
Hôtellerie de plein air	31	5.628	143.436
Meublés de tourisme	185	1.773	140.329
Villages de Vacances	7	1.555	84.499
Total hébergement marchand	288	10.307	493.395

À l'aide du **panier moyen estimé** suite à une enquête client menée par l'ADRT, on obtient la **consommation touristique par type d'hébergement**, à savoir :

	Nuitées estimées 2018	Consommation touristique globale
Centres de vacances, centres sportifs	20.602	723.130,20€
Chambres d'hôtes	18.525	892.719,85€
Gîtes d'étape et de groupe	15.155	531.940,50€
Hôtellerie	70.849	4.148.917,44€
Hôtellerie de plein air	143.436	3.595.940,52€
Meublés de tourisme	140.329	4.657.519,51€
Villages de Vacances	84.499	2.480.045,65€
Total hébergement marchand	493.395	17.030.213,67€

L'Atlas du Tourisme édition 2018 de la DGE permet d'estimer la répartition de ces **données sur la consommation touristique** : ainsi, il est possible de savoir que l'**hébergement** représente **36%** de la dépense, la **restauration 12%**, et les **loisirs 52%**.

Consommation touristique estimée 2018	Hébergements	Restauration	Loisirs
17.030.213,67€	6.130.876,92€	2.043.625,64€	8.855.711,11€

Toutes ces données pourront être complétées par celles des **hébergements non-marchands**, qui doivent être relevés, mais dont on sait d'après les dernières données qu'ils représentent une **part importante de l'hébergement touristique en Haute-Corrèze**.

III – Poids social du tourisme estimé Haute-Corrèze-Ventadour

Dans l'emploi salarié total, les données INSEE permettent d'estimer que la **part de l'emploi dédiée au tourisme**, que l'on connaît, soit dans les secteurs de l'**hébergement** et de la **restauration**, sur le territoire du Pays, représente **2,6% de l'emploi** [Région Nouvelle-Aquitaine 3,7%]. Les données départementales estiment quant à elles qu'en **haute-saison**, l'emploi salarié dans le tourisme monte à **4,7% de l'emploi total**². On sait que le **tourisme impacte au-delà** des simples secteurs de l'hébergement et de la restauration : les **offices de tourisme**, les **musées**, les **agents des espaces verts**, les **agents d'entretien**...mais actuellement, nous ne pouvons l'estimer avec clarté. Il faudrait également être en capacité d'**estimer les effets indirects des séjours familiaux** ou en **résidence secondaire** sur l'**économie présentielle**.

² Données INSEE et ADRT 19 2012.

ÉTAT DES LIEUX DE L'OFFRE TOURISTIQUE

I - Deux filières prioritaires à renforcer

Actuellement, la plupart de l'offre présente sur les territoires des deux EPCI s'inscrit dans **deux filières majeures** : les **sports et loisirs de pleine nature**, et le **tourisme patrimonial & médiation culturelle**.

A – Les sports et loisirs de pleine nature

Cette filière bénéficie de l'image "**campagne-montagne**", qui l'inscrit entre **tourisme vert** et **tourisme sportif**. Son **offre** est **importante**, assez **bien répartie** et d'une **qualité confirmée**.

1 – Des espaces naturels qualifiés

Le territoire est délimité au Nord par le **plateau de Millevaches**, et au sud par les **gorges de la Haute-Dordogne** : deux éléments naturels d'**exception**. Avec son **Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin** et ses **deux villes-portes** [Meymac, et Bort-les-Orgues ville-porte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne], mais aussi la **réserve de biosphère UNESCO** que constitue la **Dordogne**, la Haute-Corrèze, et le territoire de Ventadour-Egletons-Monédières ont su séduire un **public naturaliste**, à la recherche de **paysages préservés**. De plus, on trouve également :

- 1 **réserve naturelle régionale**.
- 3 **zones** sous arrêtés préfectoraux [**protection de biotope**]
- 11 **zones Natura 2000** [23% de la superficie du territoire]
- 1 rivière labellisée "**rivière sauvage**".
- 87 **ZNIEFF**³
- 2 **ZICO**⁴
- 3 **sites naturels classés**.
- 17 **sites naturels inscrits**.

Au-delà des mesures de protection et de conservation, ce sont d'**excellents indicateurs** de la **qualité de la nature** sur le territoire. Des **labels** ont été obtenus par diverses communes, **valorisant** ainsi davantage un **environnement d'exception**. En effet, on dénombre :

- 4 **stations vertes de vacances**.
- 3 **plages pavillon bleu**.
- 5 **communes "ciel étoilé"** et le projet pour le **PNR** de devenir **réserve de ciel étoilé**.
- 2 **jardins remarquables**.
- 55 **arbres remarquables**.

Enfin, le territoire est **émaillé de forêts** et de **cours d'eau**, ce qui lui donne un **aspect naturel contrasté unique** et un **intérêt paysager spécifique**.

³ Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

⁴ Zone importante pour la conservation des oiseaux

2 – Une offre de sports et loisirs de pleine nature bien répartie

Une offre importante de sports et loisirs de pleine nature s'est développée, alliant aux activités l'opportunité de découvrir et d'observer l'environnement.

L'offre de randonnée pédestre : d'importants réseaux de randonnée pédestre ont été créés, parcourant l'ensemble du territoire, ainsi que deux offres de randonnée en itinérance : sur le plateau de Millevaches, et le long des gorges de la Haute-Dordogne. Chaumeil et Meyrignac-l'Église se trouvent sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

L'offre de randonnée VTT : la partie Nord du territoire bénéficie également du plus grand réseau VTT de France labellisé FFCT, avec plus de 1000 kilomètres de circuits. Un réseau de circuits VTT complète cette offre dans le secteur Liginac. À Ussel, les 2 manches de la Coupe de France qui se sont déroulées récemment ont permis la création du seul parcours permanent de niveau professionnel en Europe.

L'offre cyclo touristique et l'offre équestre : l'offre cyclo touristique n'est que très peu développée, et, malgré la présence d'une dizaine de centres équestres, il en va de même pour la randonnée équestre.

Les offres de balades ludiques : les offres citées précédemment, qui peuvent être adaptées tant à une clientèle sportive qu'à une clientèle familiale, sont complétées par des propositions de petite randonnée, voire de balade, dans une démarche ludique. Ainsi, le territoire compte :

- 7 circuits Randoland® (5 en milieux naturels)
- 12 parcours de géocaching Terra Aventura®
- 9 parcours permanents de trail [1^{er} site labellisé "Uni-Vert Trail" en France]
- 18 sentiers d'interprétation
- 28 parcours d'orientation

Les autres offres terrestres : de nombreuses autres offres émaillent le territoire : tir à l'arc, à la sarbacane, slack-line, cerf-volant, grimpe d'arbre, tyroliennes et parcours en hauteur dans les arbres sont autant d'activités encadrées proposées. Une offre de golf est également présente, notamment avec une structure en capacité d'accueillir autant une clientèle d'amateurs que de professionnels. Une offre peu développée jusqu'ici pourra émerger autour des réserves de chasse que présente le secteur, la Maison de la Chasse et de la Nature de Champagnac-la-Noaille en est un bon exemple.

Les offres aquatiques : les 9 lacs de baignade présents sur le territoire permettent la pratique de nombreux sports et loisirs : canoë-kayak, stand-up paddle, planche à voile, ski-nautique, jet-ski, flyboard, bouées tractées, pédalos, structures gonflables... Émaillé de ruisseaux, rivières et étangs, c'est également un terrain de jeu propice au loisir pêche.

Les offres aériennes : les 3 aérodromes présents sur le territoire permettent le déploiement des baptêmes de vol, de l'ULM et du parapente, parfois à moteur. Une piste de décollage existe également au Suc au May.

Ainsi, l'offre en sports et loisirs de pleine nature est-elle très complète. La spécificité du territoire réside dans le fait qu'il est couvert par 4 Stations Sports Nature, ce qui permet à la fois un grand déploiement de nombreuses activités et un encadrement qualifié des pratiques, souvent adapté aux publics handicapés.

3 – Événements

Au-delà du déploiement des activités de pleine nature, des événementiels nombreux contribuent à rendre l'offre attractive : parmi eux, on peut dissocier les grands événements sportifs et les événements liés à la découverte de la nature.

Les grands événements sportifs : ils sont essentiellement composés de trails d'envergure : l'Aquaterre, le Sourire de la Dordogne, le Trail du Chavanon, le Trail des Myrtilles ou encore celui des Monédières. Ce sont autant d'événements qui bénéficient d'une notoriété qui s'accroît d'année en année. Le lac de Marcillac-la-Croisille, lui, accueille chaque année une compétition internationale de ski nautique. De plus, le territoire a pu recevoir deux manches du championnat de France de VTT, la maxi-verte, et organise régulièrement des championnats nationaux de sport adapté.

Les événements de découverte de la nature : la présence du PNR, ainsi que de nombreux acteurs de l'environnement, a contribué à l'essor d'une véritable offre de sensibilisation : visites des lieux préservés, sorties-découverte, visites commentées de jardins, Maison de l'Eau et de la Pêche, ...



B – Le tourisme patrimonial et la médiation culturelle

Le **tourisme patrimonial et culturel**, attractif en lui-même principalement sur les **ails de saison**, reste une **offre** qui **complète** celle de sports et loisirs de pleine nature en haute-saison. Fort d'un **patrimoine** riche et diversifié, qui peut être traité par thématique – notamment *patrimoine industriel*, ou encore *patrimoine de mémoire* –, le territoire bénéficie d'ailleurs d'une **cohérence historique** : il correspond à l'**ancienne vicomté des Ventadour**.

1 – Un patrimoine qui couvre un large temps historique

La **spécificité** du territoire, c'est l'**étalement chronologique** de son patrimoine : la **faible urbanisation** a permis la **conservation de sites et d'artefacts** datant de l'**Antiquité**. Du site des Cars, ancienne villa agricole, à l'**électrification** grâce aux **barrages**, en passant par une importante **occupation médiévale**, le territoire témoigne d'un **passé historique dense et qualifié** : preuve que le territoire bénéficie à la fois de la **Géographie** et de l'**Histoire** ! C'est d'autant plus vrai que le **patrimoine** est **intrinsèquement lié au paysage** : du **patrimoine lié à l'eau** aux défis que la **Résistance** a pu relever, camouflée dans les maquis, **la nature et l'homme ont su s'allier**. Ainsi, on dénombre :

- 2 **sites gallo-romains**, de nombreux éléments disséminés sur le territoire, dont la **plus grande aigle romaine de France**.
- Le **château de Val** et les **ruines du château de Ventadour**.
- Un **patrimoine vernaculaire** important, lié à la **religion**, aux **pratiques agricoles** et à l'**eau**.
- De nombreux **éléments de patrimoine commémoratif ou de mémoire**.
- 2 **cités à caractère médiéval**. • 2 **cités labellisées "patrimoine du XXe siècle"**
- 1 **cité à caractère industriel**. • De l'**artisanat de luxe** : chapellerie, tannerie.
- 67 **monuments inscrits MH** • 22 **monuments classés MH**
- 1 **patrimoine industriel lié à l'énergie** : 4 **barrages** hydroélectriques, des **éoliennes**.
- 1 **patrimoine industriel lié à la mobilité** : **viaducs**, gares du **Transcorrézien**⁵ et **wagon-grue**.
1 **commune labellisée "plus beau détour de France"**.

Quatre spécificités sont à noter dans l'offre patrimoniale :

- Elle s'insère dans un cadre naturel qui permet l'**alliance des découvertes naturelles et culturelles**.
- Bien préservée, elle présente de **nombreux éléments liés à l'eau**.
- La **Résistance** a doté le territoire d'une Histoire riche.
- Les **matériaux** sont **vécus** comme **ressources**.

⁵ Voir glossaire p.79

2 – De nombreux outils de valorisation

Le territoire s'est doté d'outils de valorisation solides au fil du temps, sans compter les nombreuses associations. Son offre muséale est variée mais hyper-saisonnière :

- 1 musée d'archéologie.
- 1 musée d'histoire locale. [Musée de France]
- 1 musée de Meymac-près-Bordeaux.
- 1 musée de la tannerie et du cuir.
- 1 centre d'art contemporain.
- 1 atelier de lithographie.
- 1 maison du granite.
- Certains espaces EDF et barrages sont également ouverts à la visite, en saison estivale.
- 1 centre de découverte du Moyen-Âge.
- 1 musée départemental de la Résistance.
- 1 maison du souvenir militaire.
- 1 écomusée du Chai des Moines Larose.
- 2 musées de personnalités. [Jacques Chirac et Jean Ségurel]
- 3 résidences d'artiste.
- 1 maison du patrimoine.
- 1 galerie d'art associative.

Un Pays d'Art et d'Histoire a également été créé, couvrant une large partie du territoire, avec pour objectif de valoriser le patrimoine au travers de démarches de médiation dont des visites guidées et des ateliers enfants. Outil performant, il donne sa cohérence historique et traditionnelle au territoire [bassin de naissance de l'art Trobar] : il est très vite devenu essentiel au territoire.

D'autres activités de découverte ont émergé : insérées dans un cadre naturel, elles permettent à la fois la découverte de la nature et du patrimoine : gabare, vedettes panoramiques, escape game...

3 – Des événementiels culturels qui font la bascule sur deux saisons

Les événements culturels du territoire ne bénéficient pas d'un grand rayonnement. Ils correspondent davantage à deux fonctionnements qui créent une bascule : un fonctionnement classique en année scolaire, avec saisons culturelles et animations périscolaires, et un fonctionnement hyper-saisonnier avec visites, conférences et expositions temporaires. Le manque d'équipement d'envergure impacte les événementiels culturels, cependant, l'offre est diversifiée :

- Festival pluridisciplinaire « Les Printemps de Haute-Corrèze ».
- Festival de chants, danses et musiques du Monde
- Festivals photographiques
- Visites guidées, commentées, théâtralisées
- Ateliers [musées et Pays d'Art et d'Histoire]
- Reconstitution historique
- Concerts dans le patrimoine bâti
- Apéros « Art et Histoire »⁶

⁶ Voir glossaire p.79

II - Quatre filières secondaires à développer

A – Tourisme “gastronomie et bien-être”

Très peu développée jusqu’à présent, une filière en phase avec les grandes tendances du moment pourra être amenée à émerger : il s’agit de la filière “*gastronomie et bien-être*”. En effet, à l’heure des préoccupations pour le développement durable, un territoire qui offre nature et monuments préservés, mais aussi gastronomie en circuits courts et moments de déconnexion, a toutes ses chances de gagner en attractivité.

La gastronomie haut-corrézienne repose sur des produits-phares du Limousin, de la Corrèze et du plateau de Millevaches : bœuf et pommes pour le Limousin, veau de lait et châtaignes pour la Corrèze, truite fario, brochet, sandre, gibier, champignons, myrtille et agneau du plateau pour la Haute-Corrèze. La gastronomie locale est riche, entre plats paysans traditionnels et réinventés : tourtous, flognarde, farcidure, tête de veau, boudins aux pommes, bréjeaude, terrines de châtaigne, millassou, pourassou, mounassou... Le label “*Bienvenue à la ferme*” valorise l’offre gastronomique en permettant vente directe et visites de fermes. Les marchés festifs de producteurs de Pays ont lieu tout l’été sur l’ensemble du territoire et demeurent très attractifs.

En revanche, l’offre de bien-être reste très succincte : excepté deux centres aqua récréatifs disposant d’un espace bien-être, les offres de qi-gong, de yoga, et d’autres activités de bien-être sont en général cantonnées au fonctionnement en club, à l’année.

B – Tourisme d’affaires ou tourisme d’étape

Pour le moment, le territoire ne bénéficie pas de structures adaptées au tourisme d’affaire : les hébergements à capacité suffisante sont assez éloignés des lieux de loisirs qui pourraient être nécessaires en soirée. Cependant, le nombre important d’hébergements collectifs, dont les villages de vacances, et la présence d’acteurs du sport – qui peut être vu comme un *outil de cohésion d’équipe* – constituent des équipements intéressants. Avec l’évolution des modes de management, le territoire pourra correspondre à la demande. Quelques offres ont commencé à se développer : c’est le cas du domaine des Monédières.

Le tourisme d’étape est également une petite filière : la situation géographique du territoire et ses 3 sorties de l’A89 en font une étape facile sur les trajets.

C – Tourisme et handicap

S'il est un territoire destiné à l'accueil de toutes les populations, c'est bien le territoire Haute-Corrèze-Ventadour. La **Fondation Jacques Chirac**, qui s'y est développée, regroupe de **nombreux établissements d'accueil des populations handicapées**. Face à la demande de ces structures, des **activités se sont adaptées** : centres équestres, stations sports nature, nombreux sont les acteurs qui se sont formés. Les centres aqua récréatifs ont également été **pensés accessibles**. Cependant, **l'offre d'hébergement, de restauration et de monuments n'est pas encore suffisamment accessible**, avec **seulement 6 hébergements classés « Tourisme&Handicap »**.

D – Tourisme social

Le tourisme social regroupe un **tourisme humaniste** vecteur de lien et de mixité entre les populations touristiques et locales, un tourisme équitable et un **tourisme soucieux de son empreinte écologique**, trois thématiques d'actualité. Il exige des acteurs touristiques engagés au travers du **label « Tourisme social »**. Cela concerne **trois villages de vacances** gérés par VVF villages ou encore Cap Vacances. D'autres hébergements acceptent les **ANCV** : 137 meublés et gîtes, soit 70% de l'offre en gîtes et meublés, 15 chambres d'hôtes (45%), 13 hébergements collectifs (68%), 27 campings (90%) et 11 hôtels (64%) soit 68% de l'offre totale.

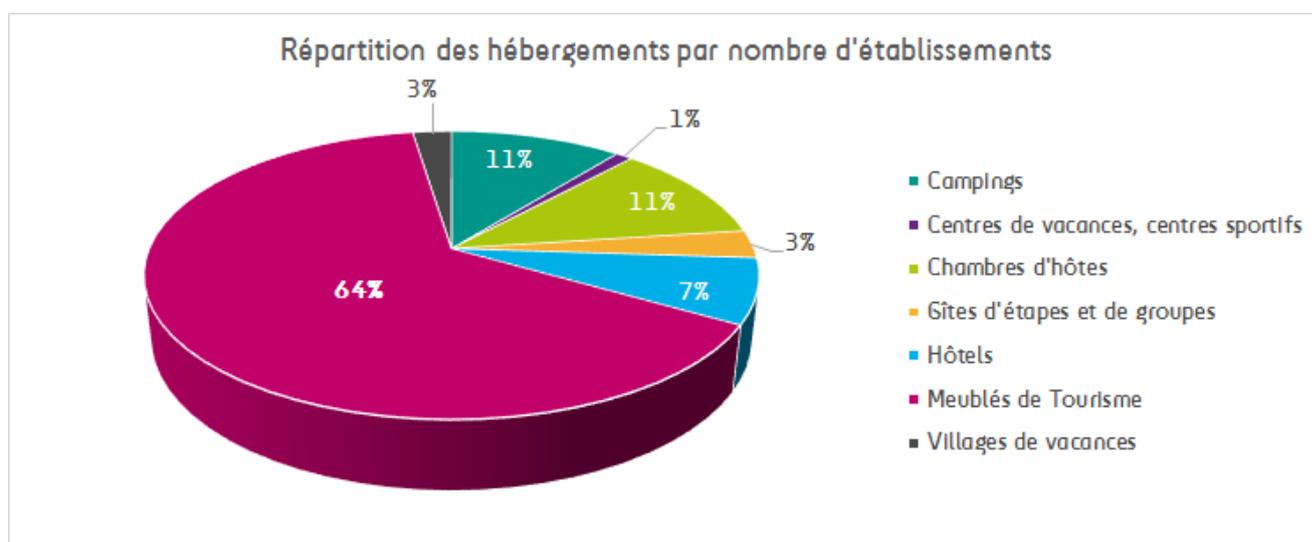


III – Hébergements, restaurants et commerces

A – Capacité d'accueil et répartition des hébergements

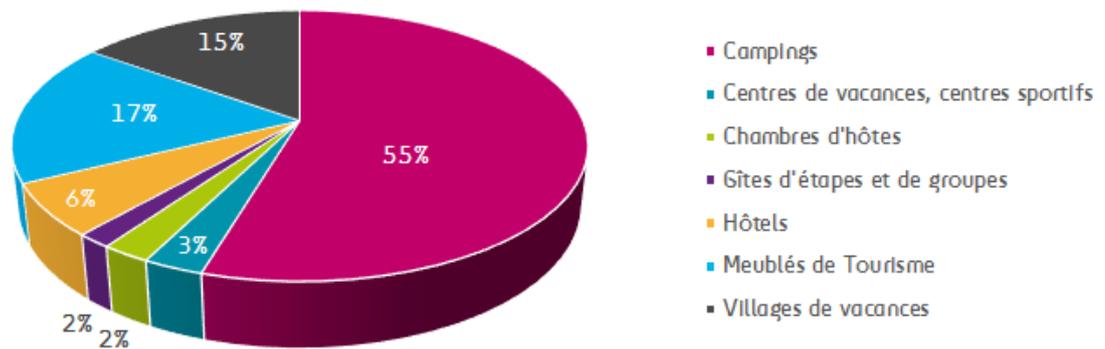
Avec **10.307 lits touristiques**, le territoire du Pays Haute-Corrèze Ventadour regroupe **29%** de l'offre d'hébergements marchands du département de la Corrèze. Le **volume des nuitées 2018**, quant à lui, représente **25%** des nuitées départementales.

	Établissements	Lits touristiques	Nuitées 2018
Centres de vacances, centres sportifs	3	296	20.602
Chambres d'hôtes	32	241	18.525
Gîtes d'étape et de groupe	9	172	15.155
Hôtellerie	21	642	70.849
Hôtellerie de plein air	31	5.628	143.436
Meublés de tourisme	185	1.773	140.329
Villages de Vacances	7	1.555	84.499
Total hébergement marchand	288	10.307	493.395



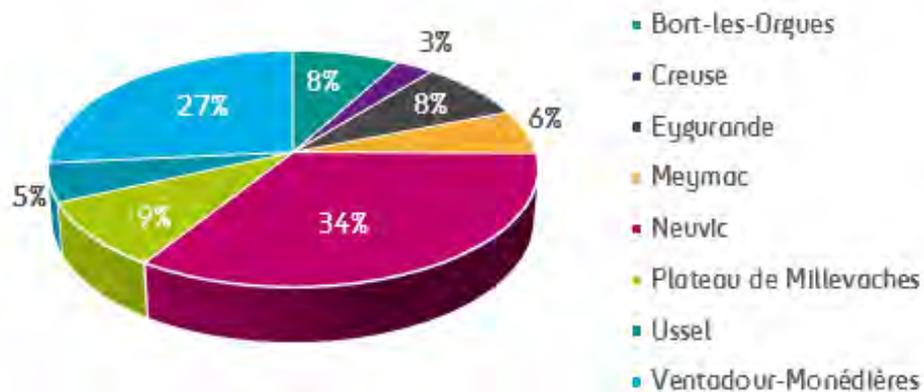
Les **meublés de tourisme** représentent le **plus grand nombre d'établissements** sur le territoire, mais les **campings**, qui ne représentent **que 11%** des établissements du territoire, **offrent plus de la moitié de la capacité d'accueil du territoire.**

Nombre de lits par type d'hébergements



La capacité d'accueil totale est renforcée par une forte représentation d'hébergements non-marchands : on dénombre 39.542 lits en résidences secondaires, soit 38% de l'offre non-marchande du département. 21 aires d'accueil de camping-cars sont également présentes sur le territoire.

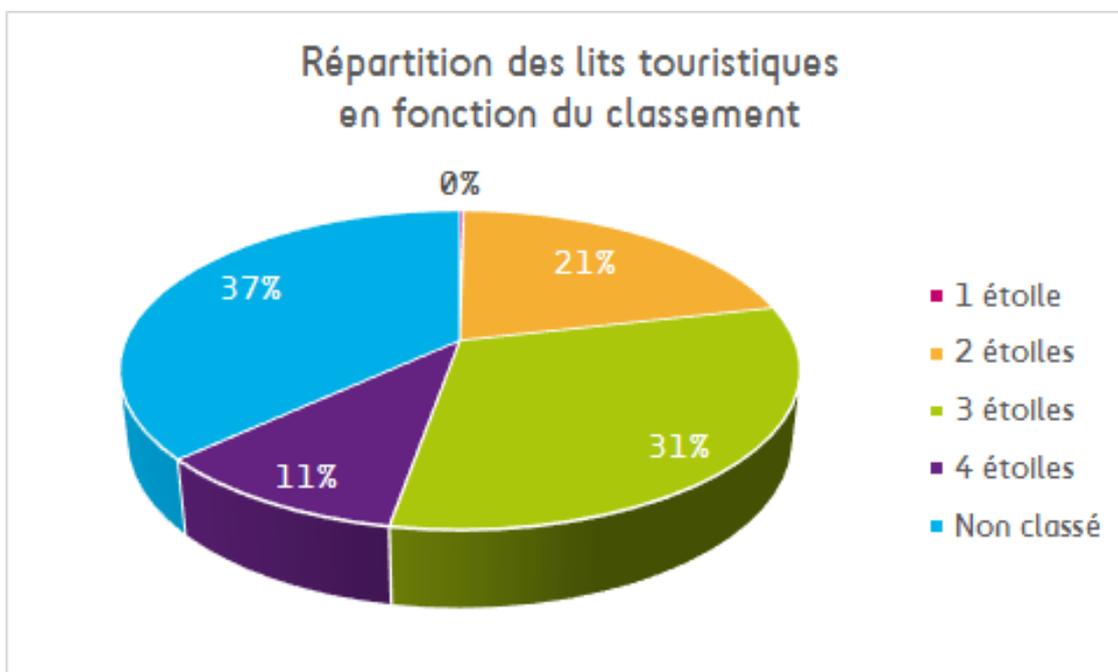
Répartition des lits touristiques par secteur



On note une **polarisation importante** du nombre de lits touristiques **autour des lacs : Neuvic et Marcillac-la-Croisille**. Le **reste de l'offre** en hébergement est **diffus** sur l'ensemble du territoire.

B – Qualification des hébergements

Tout type d'hébergements confondus, le territoire dispose d'une **offre de moyenne gamme**, avec une majorité de 2 et 3 étoiles. Cependant, **plus d'un quart des lits touristiques** ne bénéficie d'**aucun classement**.



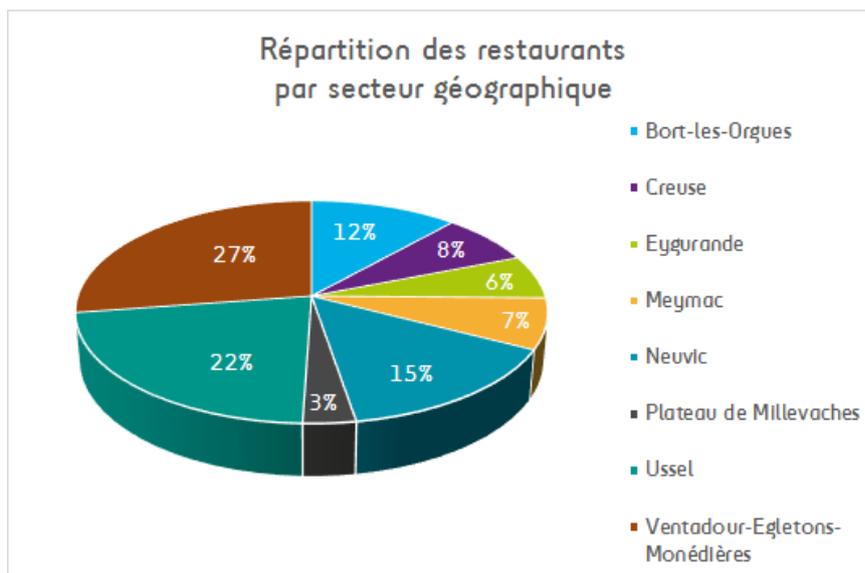
Labels	Lits touristiques
AB Bio	3
Bienvenue à la ferme	84
Camping cochenille	198
Camping qualité	375
Ecolabel européen	48
Famille +	4
Flower Camping	198
Hébergement pêche	527
Jardin remarquable	8
La clef verte	360
Logis	200
Qualité tourisme	475
Chambre d'hôtes référence	42
T&H	486
Logis vélo	1

8108 lits, soit **plus des ¾ des lits touristiques** du territoire, ne disposent d'**aucun label** spécifique.

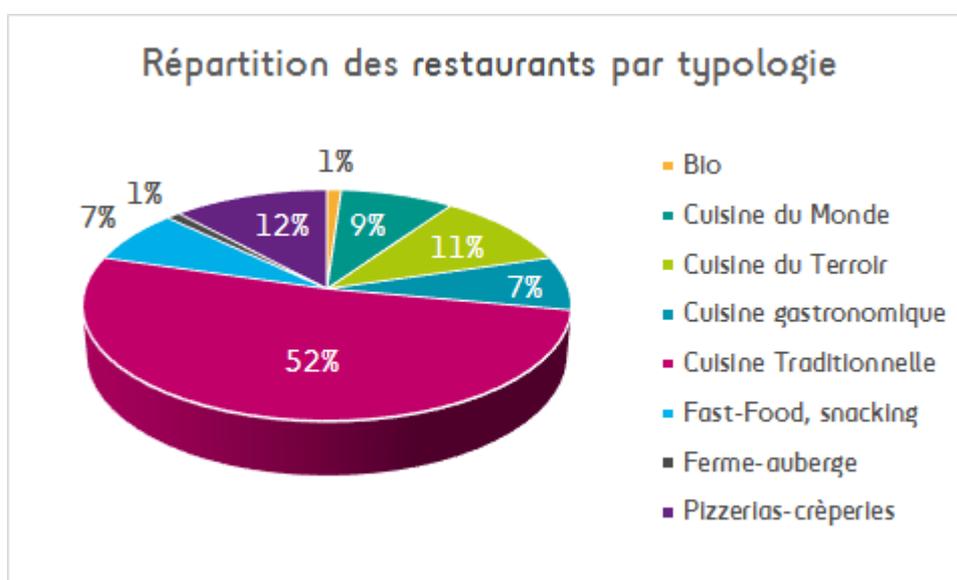
C – Restaurants et commerces

L'offre touristique ne pourrait exister sans les services adjacents proposés sur le territoire. Par exemple, la **richesse et la diversité du réseau associatif** permet une **offre en événementiels** conséquente et variée. Restaurants et commerces jouent donc, eux-aussi, un rôle complémentaire important.

Les restaurants : le territoire compte 97 restaurants.



Les **restaurants** sont principalement **localisés dans les bassins de vie : Ussel et Egletons**, mais la répartition sur les autres secteurs reste adaptée.



La **majorité des restaurants n'est pas spécialisée**. On dénombre cependant 10 restaurants qui présentent une gastronomie du terroir.

Labels	Établissements
Logis 1 cocotte	1
Logis 2 cocottes	5
Logis 3 cocottes	1
Maître-restaurateur de France	4
Bonnes tables	1
Blason prestige	1
Les Toques Blanches du Limousin	1
Tables et Auberges de France	1
Fait Maison	1

Seuls **8 restaurants sont qualifiés**, mêlant souvent plusieurs labels.

Les commerces du territoire : le manque d'observatoire économique sur le territoire ne permet pas de donner une analyse fine de l'offre. On note cependant des **centres-villes qui se désertifient au profit de plus grandes structures en périphérie** (hypermarchés, supermarchés, ...), et une **offre commerciale polarisée sur les bassins de vie**.



III - Récapitulatif du diagnostic, SWOT et enjeux

A – Le diagnostic de l’offre touristique en quelques lignes

- 2 filières principales à renforcer : le tourisme de sports et loisirs de pleine nature et le tourisme culturel
- 4 filières secondaires à développer : « gastronomie et bien-être » ; « tourisme d’affaire, tourisme d’étape » ; « tourisme et handicap » et « tourisme social »
- Une offre de patrimoine naturel d’exception
- Une offre de sports et loisirs de pleine nature bien répartie sur le territoire
- Une offre de patrimoine bâti de qualité, qui couvre tous les temps historiques
- Des nombreux outils de valorisation qualifiés
- Peu d’événementiels d’ampleur
- Une capacité d’accueil convenable, peu qualifiée et peu labellisée
- Des restaurants peu qualifiés et peu spécialisés
- Des commerces polarisés et peu observés

B – SWOT de l'offre touristique

FAIBLESSES	ATOUTS
<ul style="list-style-type: none"> • Filières touristiques sous-exploitées par manque d'offre correspondante. • Offre d'activités axée haute-saison et peu segmentée. • Manque de structuration de certaines activités de pleine nature. • Offre d'hébergements et de restauration peu variée, trop peu qualifiée et non spécialisée • Manque d'événementiel d'ampleur. • Offre de commerces et de restaurants peu représentative du terroir, avec des amplitudes horaires globalement réduites et une habitude d'autodénigrement. • Manque de fédération des acteurs du tourisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire à taille humaine. • Entités paysagères fortes. • Sites naturels d'exception. • Patrimoine paysager diversifié. • Choix important d'activités de plein air. • Fort potentiel d'attractivité pour la clientèle sportive. • Offre importante de patrimoine bâti et d'outils de valorisation. • Offre culturelle variée à l'année. • Tissu associatif riche. • Produits locaux de qualité.
MENACES	OPPORTUNITÉS
<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence importante d'autres destinations rurales, notamment de proximité. • Ultra-saisonnalité de l'offre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Véritable attachement de la clientèle aux produits de terroir. • Nouvelles tendances émergentes qui correspondent au territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Un rejet du tourisme de masse. - Une clientèle qui s'empare du développement durable et recherche un environnement sain. - Une recherche de la déconnexion. • Institutions publiques qui gardent une crédibilité importante. • Capital confiance en les Offices de Tourisme, outils interface entre élus, institutions publiques, prestataires privés et visiteurs. • Habitudes de travail et réseau en émergence.

C – Enjeux identifiés

Les enjeux qui ressortent de l'analyse de l'offre du territoire sont les suivants :

- Définir et assumer la stratégie politique en matière d'offre touristique territoriale et in fine de clientèles.
- Définir les filières touristiques ciblées, afin de faire émerger un positionnement fort, passant par une identité avérée, cohérente et reconnaissable.
- Renforcer, compléter, segmenter et thématiser l'offre globale par cibles ou par filières (APN, patrimoines).
- Favoriser l'émergence d'événementiels porteurs d'identité contribuant à l'attractivité du territoire.
- Qualifier et spécialiser les prestations d'hébergement et de restauration pour qu'elles correspondent davantage aux filières choisies.
- Fédérer, structurer et stimuler les acteurs du tourisme et de son environnement économique dans leur relation au territoire.

ÉTAT DES LIEUX DE LA DEMANDE

I – Fréquentation du territoire

A – Fréquentation des Offices de Tourisme

Il y a, sur le territoire, **deux Offices de Tourisme** : celui de **Haute-Corrèze** et celui de **Ventadour-Egletons-Monédières**. Chacun de ces Offices dispose de **bureaux d'information touristique** et d'**antennes**.

Pour l'Office de Tourisme de Haute-Corrèze, il existe 6 bureaux d'information :

- Bort-les-Orgues
- Bugeat
- Meymac
- Neuvic
- Sornac
- Ussel

L'Office de Tourisme de Haute-Corrèze dispose également de plusieurs antennes, parfois gérées en partenariat avec l'Office de Tourisme frontalier ou un partenaire :

- Le Barrage de l'Aigle
- L'Aire du Chavanon
- La Capitainerie de Val
- Le Chavanon
- La Courtine
- Eygurande
- Liginiac
- Peyrelevade
- Soursac

Pour celui de Ventadour-Egletons-Monédières, on dénombre un bureau d'information touristique permanent à Egletons, et 3 antennes saisonnières : Chaumeil, Marcillac-la-Croisille et Moustier-Ventadour.

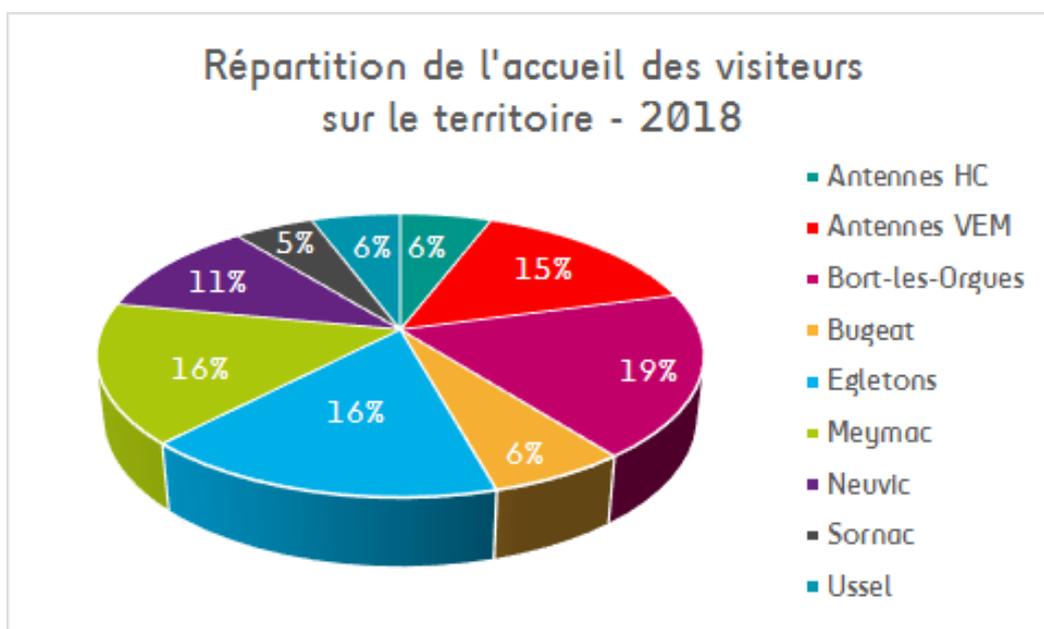
Pour l'un comme pour l'autre, des **accueils hors-les-murs** lors d'événementiels présélectionnés et parfois sur des lieux déterminés comme le Camping de Marcillac-la-Croisille ou le VVF d'Eygurande ont été organisés, **dans l'objectif d'aller « séduire » le touriste là où il se situe**.

À noter, l'**Office de Tourisme de Haute-Corrèze** compte parmi ses salariées une **personne formée récemment à l'accueil par excellence**.

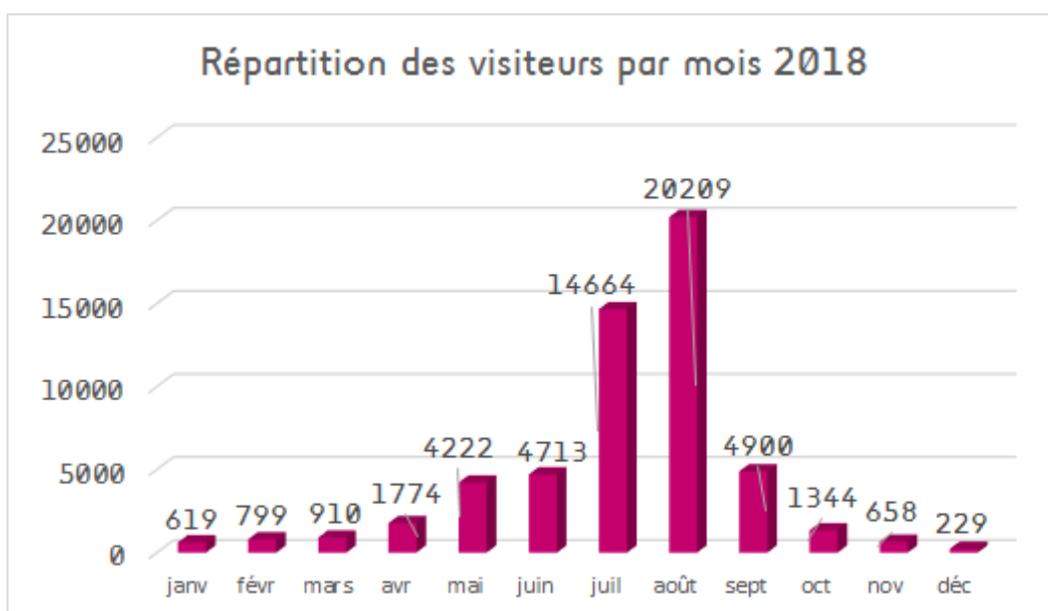


1 – Quel volume d'accueil en OT sur le territoire ?

Les deux Offices de Tourisme ont accueilli, sur l'année 2018, **54.709 visiteurs**, répartis comme suit sur le graphique :



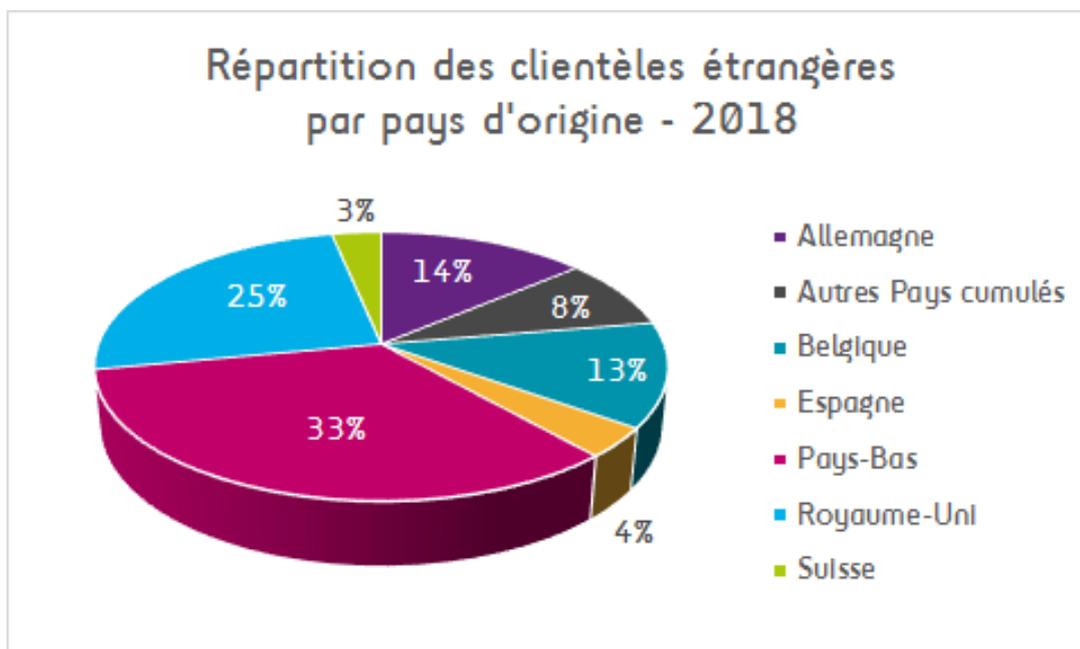
Les **accueils hors-les-murs** de 2018 ont touché **332 visiteurs** supplémentaires. 2018 ayant été une **année-test**, ils doivent être **repensés pour davantage de pertinence**.



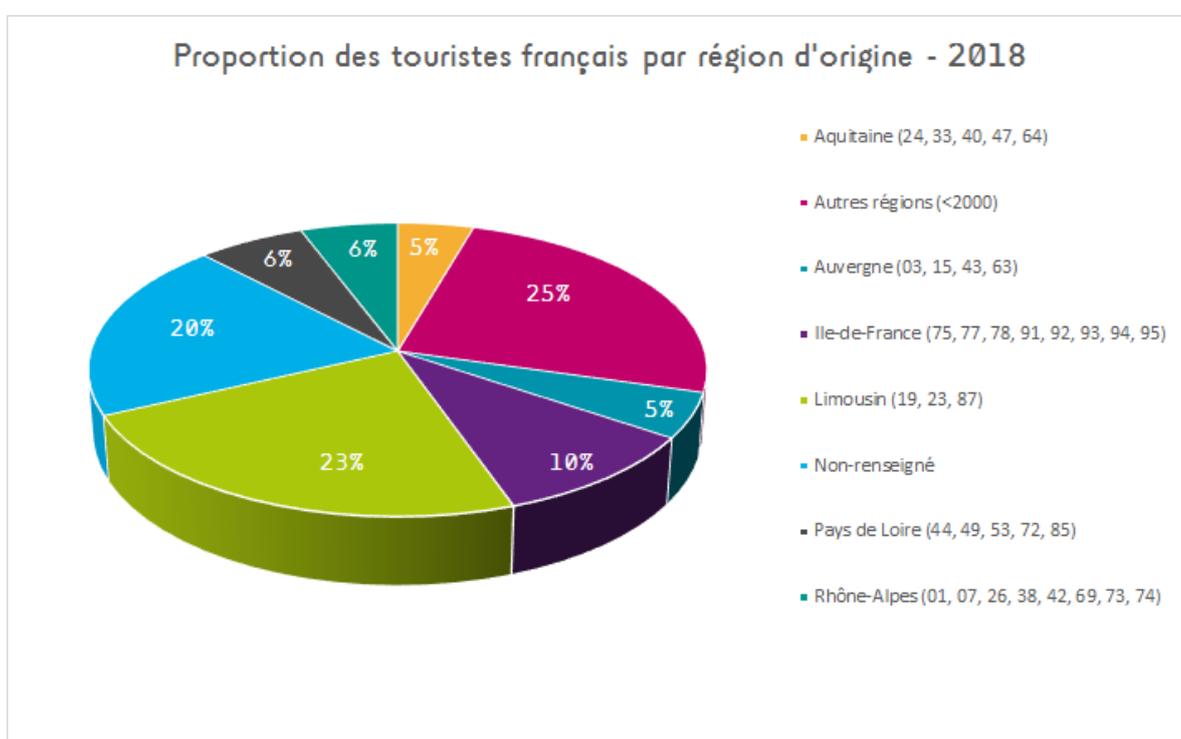
L'analyse de la répartition des flux sur l'année conforte l'idée d'une **hyper-saisonnalité** du tourisme sur le territoire, mais montre également des **ailes de saison à ne pas négliger** et à développer davantage.

2 – Quels profils de clientèles ?

93% des visiteurs du territoire sont français. Les clientèles étrangères, elles, se répartissent comme suit :



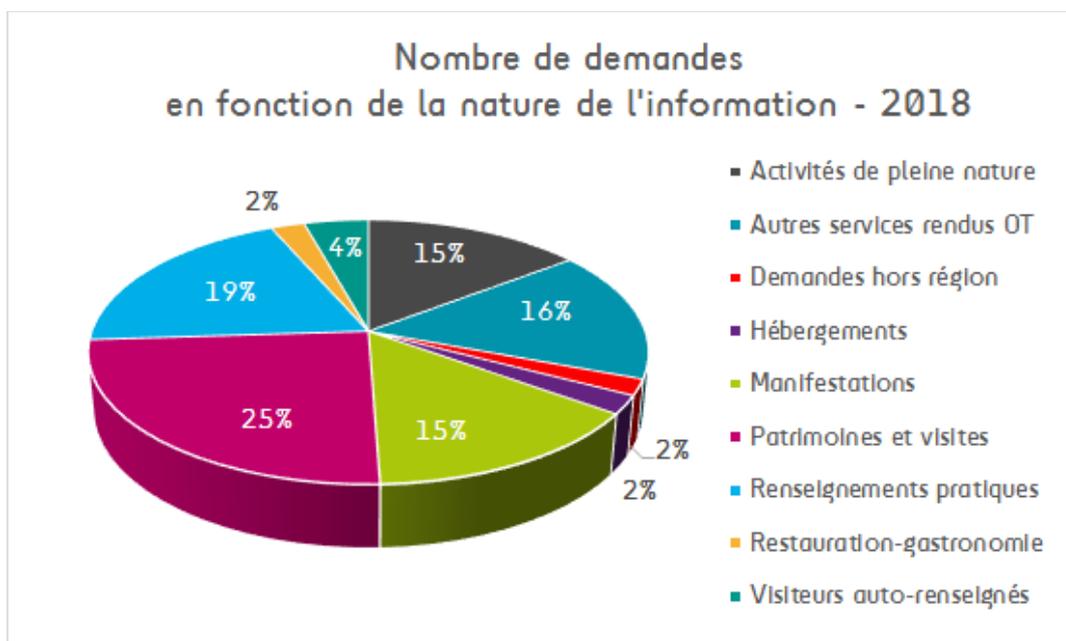
Les deux premières clientèles étrangères sont constituées de Néerlandais et de Britanniques. Les Allemands et Belges suivent, ce qui confirme une nette tendance de flux venant d'Europe du Nord : ces clientèles sont particulièrement sensibles au cadre de vie et à la nature.



Malgré un niveau de renseignements insuffisants pour une analyse fine [l'origine régionale de 20% des clientèles françaises reste inconnue], on voit tout de même se dégager une **tendance de fréquentation** : la clientèle extérieure principale vient d'**Île de France**, suivie par les **Pays de la Loire** et la région **Rhône-Alpes**. Il est intéressant de noter que la plus **grosse part de la clientèle** est composée de **locaux** ou de personnes issues à minima de la région Limousin : cela tient aux **services complémentaires proposés par les Offices de Tourisme** : billetterie, réservations et vente de produits locaux. **Cette analyse reste à affiner.**

3 – Quelles demandes ?

L'analyse du type de demande est permise par l'outil DEMDOC mis en place par l'ancien CRT Limousin. Ainsi, il est possible d'extraire le volume de demande par type d'information, et d'en déduire ce qui incite les touristes à visiter le territoire Haute-Corrèze-Ventadour.



La **demande principale** porte sur les **patrimoines et les visites possibles**. Toutefois, il faut garder à l'esprit que les patrimoines incluent patrimoine bâti et patrimoine naturel : un niveau d'affinage supplémentaire est prévu pour l'année 2020. Les renseignements pratiques, manifestations et services type billetterie ou vente de produits ont également une belle part dans la demande, puisque ces services accueillent tant des touristes que des locaux. Enfin, les **sports de pleine nature** représentent **15%** de la demande. On peut noter que la **demande porte très peu sur l'hébergement et la restauration** : toutefois, ces **informations** sont pour la plupart **consultées avant séjour, sur les sites internet**.

4 – Sites internet, réseaux sociaux et avis

Sites internet

Le site internet **Tourisme Haute-Corrèze** a été visité **34.713** fois sur l'année 2018 : la proportion des visiteurs est de **90% de Français**. Les quatre clientèles étrangères principales identifiées en accueil (Pays-Bas, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni) sont également les quatre premières clientèles étrangères à consulter le site.

Les pages les plus consultées donnent un indicateur de demande différent de celui observé en accueil physique : en effet, hormis évidemment la page d'accueil, on trouve l'**agenda des manifestations** à **20.053 vues** – ce qui atteste du rôle fédérateur et de communication de l'Office de Tourisme –, puis les **randonnées** à **17.559 vues**, puis **l'hébergement et la restauration** à **17.354 vues**, et enfin les lacs et plans d'eau à **4.701 vues**. Si l'on déduit des visites de l'agenda la part de locaux habitués à le consulter, on note que ce sont les **activités de pleine nature et la nature qui attirent** effectivement les visiteurs, et qu'**hébergements et restaurations sont choisis sur les supports numériques**.

Le site internet **Ventadour – Egletons – Monédières** a été vu **13.208** fois sur l'année 2018. Là, encore, la proportion des visiteurs est de **91% de Français**. De la même manière, les quatre clientèles étrangères de l'accueil reviennent dans les consultations du site internet.

Les pages les plus consultées marquent une légère différence avec la partie nord du territoire : hormis la page d'accueil, c'est aussi, en premier, l'**agenda des manifestations** qui est le plus consulté [**5.906 vues**], mais en second, c'est le **patrimoine bâti** à **4.448 vues**, hébergements et restauration à **2.977 vues**, puis les pages « en famille » – qui n'existent pas encore sur le site Tourisme Haute-Corrèze – à **1.135 vues**, puis enfin les activités de pleine nature à **1.114 vues**.

À noter : **les deux sites internet voient émerger une clientèle espagnole**.

Réseaux sociaux

L'Office de Tourisme de Haute-Corrèze dispose d'une page Facebook, d'un **compte pro Facebook** et d'un **compte Instagram**. Une méthode de communication a été posée en fonction de chaque support. Le **recrutement, début 2019, d'une community manager**, a permis de dégager une communauté émergente et de fédérer les acteurs autour de la destination.

L'Office de Tourisme Ventadour-Egletons-Monédières a **lancé sa politique numérique fin 2018**, avec la création d'une **page Facebook** en octobre 2018 [une publication tous les trois jours] et celle d'un **compte Instagram** en octobre 2019, avec l'objectif de **promouvoir la destination, de faire émerger et fédérer une communauté** autour du territoire et des valeurs, au travers du **#terreauthentiqueencorreze**.

Avis

Sur **Google**, les deux Offices de Tourisme bénéficient d'une **moyenne de 4 sur 5** [74 avis déposés]. La plupart des **commentaires positifs** font état de la **qualité de l'accueil** des personnels d'Office de Tourisme, ainsi que de la **pertinence des informations délivrées** par rapport à la demande.

Une **enquête clientèle** a été menée à l'**Office de Tourisme de Haute-Corrèze** sur l'été 2018. Il s'agissait d'**évaluer**, sur 5, la note obtenue par **les bureaux d'information touristique permanents en matière d'accès et d'accueil matériel**, et sur 5, la note obtenue **en matière d'accueil et d'information**. Bien qu'il n'y ait pas eu de méthodologie de diffusion des questionnaires définie, les 148 questionnaires distribués ont dégagé une tendance. L'Office de Tourisme de Haute-Corrèze a une moyenne globale de **9,5/10 : 4,5 sur 5 en termes d'accès et accueil matériel**, principalement dû au fait que la **signalétique** n'est **pas toujours convenable** et que la **température** des espaces est **trop élevée** ; **4,99/5 en accueil et information** avec des mots qui reviennent : **"chaleur, sourire, efficacité, compétence, professionnalisme, excellence"**.



catherine Boucard

18 août · 02:25



Nous avons été très bien renseigné, la jeune femme est une passionnée ça se sent. Elle nous a donné envie de tout voir, de tout visiter. Nous a raconté l'histoire de la Corrèze, les villes, les lacs. Pendant la guerre ... Elle connaît et aime son métier. Bravo 👍



PHILIPPE Gerard

17 août · 11:42



Lieu dédié aux touristes qui y trouvent un personnel souriant, efficace, vraiment bien, pour tous les renseignements qu'ils peuvent demander. Divers produits régionaux y sont en vente et quelques documentations à disposition.



Olfa ABASSI

30 août · 21:39



Très bel accueil et bonnes documentations
Informations complètes 👍



emilie florant19

8 avis



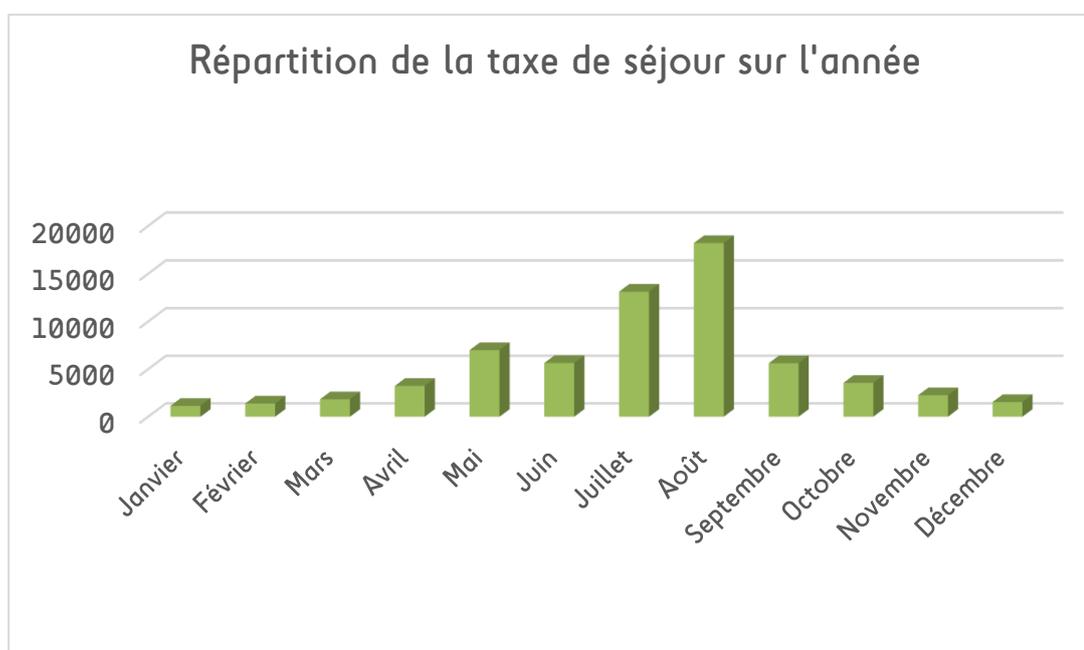
Très bon accueil, personnel sympathique et disponible
Visité en juin

B – Fréquentation des hébergements

Le volume des nuitées, par type d'hébergements, se répartit comme suit :

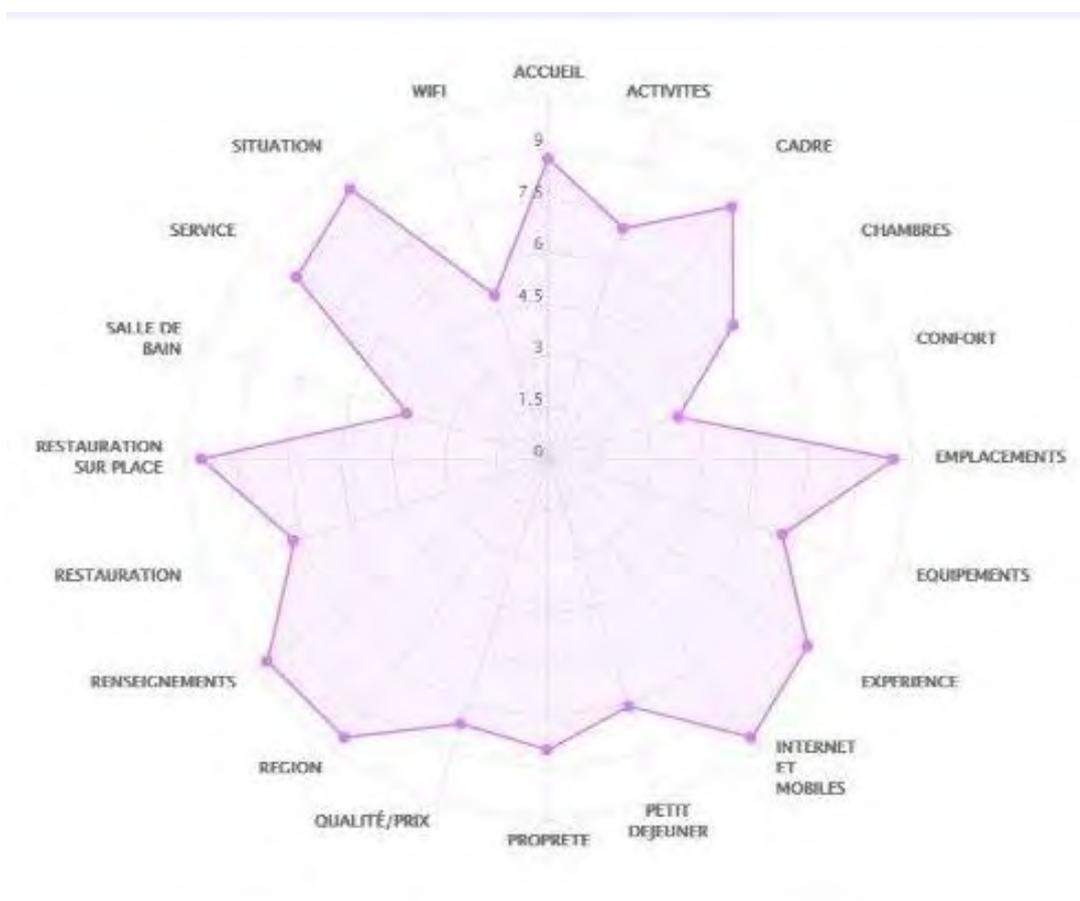
	Nuitées 2018
Centres de vacances, centres sportifs	20.602
Chambres d'hôtes	18.525
Gîtes d'étape et de groupe	15.155
Hôtellerie	70.849
Hôtellerie de plein air	143.436
Meublés de tourisme	140.329
Villages de Vacances	84.499
Total hébergement marchand	493.395

L'hôtellerie de plein air et les meublés de tourisme sont les hébergements qui attirent le plus de visiteurs. Ils correspondent en effet davantage à la clientèle familiale. Ces données sont affinables via une analyse de la taxe de séjour, ce qui n'est pas pratiqué à ce jour.



La perception de la taxe de séjour permet d'étayer le fait que la fréquentation du territoire reste hyper-saisonnière. Toutefois, sa localisation en France permet une fréquentation sur les ponts du mois de mai à ne pas négliger. Malheureusement, ces données ne sont pas qualitatives.

Une **analyse de l'e-reputation des hébergements** est en cours à l'échelle de la Haute-Corrèze et sera étendue au territoire du Pays. Via le dispositif **Fairquest** proposé par l'agence départementale, on trouve les seules données qualitatives dont nous disposons actuellement. Sur un ensemble de **7.261 avis à ce jour**, une note **moyenne de 8,6/10** est obtenue portant sur tous les hébergements référencés, avec de très **bonnes notes** sur la **situation, la région, l'accueil, le niveau de services et l'accès internet**, et des **notes moins bonnes** sur le **confort et l'équipement** des hébergements, malheureusement vieillissants.



C – Fréquentation des principaux sites de visite

Les deux Offices de Tourisme, appuyés de leur Communauté de Communes respective, ont déterminé les sites de visites sur lesquels l'observation des clientèles pouvait apporter des données utiles. Actuellement, seul le nombre de visiteurs est chiffré. Les données 2018 sont les suivantes :

Sites naturels	Nombre de touristes accueillis
Suc au May	25.000

Les données sur le Suc au May ont été obtenues via des éco-compteurs.

Patrimoine bâti et musées	Nombre de touristes accueillis
Château de Val	21.652
Musée du Président Jacques Chirac	15.128
Musée du Cuir et de la Tannerie	9.076
Château de Ventadour	4.638
Visites du Pays d'Art et d'Histoire	3.800
Musée d'Archéologie et du Patrimoine Vazeilles	3.200
Maison de Pays des Monédières	3.023
Centre d'Art Contemporain	3.006
Vestiges des Cars	2.866

Le Château de Val est le site de patrimoine bâti le plus visité en Corrèze.

Activités de plein air	Nombre de touristes accueillis
Lac de Séchemailles - baignade	19.834

Ces données sont obtenues via le SDIS 19. Il manque à ce jour les statistiques d'autres lacs de baignade pour pouvoir établir un comparatif.

Les données de fréquentation des sites identifiés comme principaux sites de visites ne sont à ce jour pas complètes, et peu qualifiées.



II – Typologie et segmentation de clientèle

Sur le territoire Haute-Corrèze-Ventadour, les **cibles actuelles** correspondent aux **filières déjà développées**.

Les familles : clientèle principale sur notre destination, elles pratiquent un **séjour long** de minimum une semaine. On compte également parmi elles les **enfants reçus par leurs grands-parents**, parfois sur un mois. Elles sont à la **recherche de sports de pleine nature** principalement, mais aiment **compléter avec des découvertes nature et histoire locale**.

Les découvreurs : **séniors et couples sans enfants**, les découvreurs **recherchent la différence, l'insolite, le local, le sain, le bien-être**.

Les clientèles étrangères : issues d'Europe du Nord, elles sont à la **recherche de découvertes douces, de détente, de visites de patrimoine et d'activités nautiques ou cyclistes**.

Une **clientèle dispose déjà de son offre et de sa filière**, mais reste à séduire :

Les groupes de sportifs : attirés par le **challenge** et le **défi**, ils peuvent se mobiliser sur **nos parcours et notre offre existante**, et profiter simultanément de **découvertes nature**.

Enfin, la **clientèle correspondant à la filière souhaitée autour du bien-être et de la gastronomie**, ainsi que la **clientèle constituée des personnes en situation de handicap** sont **émergentes** :

Les jeunes urbains : issus des **régions de proximité**, ils sont attirés par la **nature, le retour aux sources, le bien-être**.

Le public en situation de handicap : attirés par les activités de pleine nature, ils sont à la recherche d'hébergements type gîtes de groupe et ruraux, et d'une offre valorisée comme adaptée. Les besoins évoqués peuvent être similaires à ceux d'une personne à mobilité réduite de manière temporaire ou âgée.

III - Récapitulatif du diagnostic, SWOT et enjeux

A – Le diagnostic de la demande en quelques lignes

- Des bureaux d'information touristique répartis sur l'ensemble du territoire.
- Une stratégie d'ouverture d'antennes supplémentaires et accueils hors-les-murs en période estivale, afin d'être présents « là où est le touriste ».
- Un volume d'accueil inégal en fonction des lieux : Ussel, malgré deux sorties d'autoroute toutes proches, fait partie des villes les moins fréquentées par la clientèle touristique.
- Une clientèle très majoritairement française, secondairement d'Europe du Nord.
- Une demande qui dépend de la présence des clientèles sur le territoire : avant séjour, principalement activités de pleine nature et hébergements-restauration, en séjour, principalement patrimoines et visites.
- Une demande importante sur les animations, tant par des touristes que par des locaux.
- Des clientèles dans l'ensemble très satisfaites de l'accueil et de la pertinence de l'information en Office de Tourisme, et en hébergement touristique, mais déçues du manque de confort et du vieillissement des équipements.
- Une fréquentation d'hébergements qui conforte quelques données comme l'hyper-saisonnalité, mais reste à affiner.
- Des attentes en matière de confort de l'hébergement.
- Des statistiques de fréquentation des sites identifiés comme importants sur le territoire incomplètes et non-affinées.
- Trois clientèles déjà présentes pour lesquelles une communication affinitaire peut être repensée, quatre clientèles à capter autant en termes d'offres que de marketing de l'offre.

B – SWOT de la demande touristique

FAIBLESSES	ATOUTS
<ul style="list-style-type: none"> • Identité floue « Haute-Corrèze-Ventadour ». • Mauvaise image extérieure « peur de l'ennui », manque de visibilité de l'offre, dont numérique. • Accueil ressenti comme peu courtois dans les commerces et restaurants. • Manque de confort de certains hébergements. • Manque d'indicateurs pour un observatoire pertinent. • Manque de fédération des acteurs du tourisme autour de l'enjeu de l'observatoire et de celui de l'accueil. • Manque de suivi des clientèles touristiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Image positive de « campagne-montagne ». • Rapport qualité-prix reconnu. • Population accueillante. • Accueil en OT de plus en plus qualifié, avec spécialisation via les formations. • Stratégie d'accueil hors-les-murs. • Deux OT qui ont déjà travaillé ensemble sur les thématiques de l'accueil. • Volonté de bâtir une stratégie de communication, dont numérique, commune.
MENACES	OPPORTUNITÉS
<ul style="list-style-type: none"> • Saturation de l'espace numérique d'autres destinations rurales, notamment de proximité. • Manque de fédération et de mutualisation de moyens dans les enjeux de la communication. • Budget affecté à la communication limité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Véritable attachement de la clientèle aux produits du terroir, au retour à la nature, au thématiques actuelles de développement durable. • Clientèle étrangère hors-saison. • « Partir plus près mais mieux », nouvelle tendance 2020.

C – Enjeux identifiés

Les enjeux qui ressortent de l'analyse de la demande touristique sont les suivants :

- Assurer un suivi de la politique touristique et un réajustement si nécessaire par le biais d'un observatoire économique, dont touristique.
- Fédérer les prestataires autour d'un observatoire des clientèles : approfondir le recueil des avis clients afin d'adapter l'offre touristique.
- Favoriser la progression de la dynamique d'accueil par la création d'une charte de l'accueil partagée et efficiente – SADI -.
- Mettre en place une véritable Gestion Relation Client.
- Développer une stratégie de communication off-line et on-line pertinente.

POSITIONNEMENT TOURISTIQUE ACTUEL

I – Cibles déterminées

A – Les cibles déjà présentes sur le territoire

Sur le territoire Haute-Corrèze-Ventadour, les **cibles actuelles**, déjà présentes, **font écho à celles estimées par Corrèze Tourisme**.

Les familles : elles constituent la part la plus importante de notre clientèle. Attirées par le **cadre, sécurisé et idyllique**, qu'offre le territoire, mais aussi par son **rapport qualité/prix**, elles sont à la recherche **d'aventures, de nature, d'Histoire locale et de loisirs**.

Les découvreurs : clientèle d'arrière-saison principalement, elle se compose d'une part de seniors, d'autre part de couples sans enfants. Tous sont **randonneurs**, et recherchent de **l'insolite** – lieux, hébergements, rencontres et patrimoine –, **du local et du bio**.

Les clientèles étrangères : issues d'Europe du Nord, elles sont à la recherche de **découvertes douces**, de détente, de visites de patrimoine et d'activités nautiques ou cyclistes.

B – Les cibles émergentes sur le territoire

En accueil, l'émergence de clientèles nouvelles a été observée ces trois dernières années.

Les CSP+ 25-40 ans : c'est **l'évolution des modes de consommation** qui a dégagé cette nouvelle clientèle d'urbains, attirés par la nature, le retour aux sources, le bien-être. Ils viennent principalement de la **région Nouvelle-Aquitaine et de la région Lyonnaise**, sur de **courts-séjours**, voire d'Île de France sur des séjours plus longs.

Les groupes de sportifs : le **développement de l'offre en sports de pleine nature** commence à **rayonner** sur un **public de groupes de sportifs**, à développer davantage au travers de produits groupes.

Les personnes en situation de handicap : les **évènementiels nationaux** de sport adapté s'adressent à cette clientèle, pour laquelle **l'offre doit continuer à évoluer**.

II – Positionnement vis-à-vis d'autres territoires

A – Un défaut de positionnement clair

Le territoire Haute-Corrèze-Ventadour est aujourd'hui mal identifié, mal localisé, voire, auprès de certains publics, peut être porteur d'une image négative. En effet, son offre méconnue génère une crainte de l'ennui et de l'accès difficile. Cependant, ce premier constat peut devenir une force puisque cela en fait un territoire d'exception, extrêmement préservé, et qui répond à l'envie des clientèles émergentes de déconnexion.

Les limites administratives qui se chevauchent, entre le Pays Haute-Corrèze-Ventadour, les deux Communautés de Communes (dont l'une est à cheval sur deux départements), et les deux Offices de Tourisme, ne permettaient pas, jusqu'à présent, de générer une véritable synergie entre les acteurs.

De plus, les fusions toutes récentes ont focalisé beaucoup d'attention et d'énergie autocalentées et créé une rupture dans les liens fonctionnels établis par chacun des acteurs avec les territoires de proximité qui font face aux mêmes problématiques, pas toujours dans la même mesure cependant : Sancy, Vallée de la Dordogne, Creuse, Vassivière, ...

B – Un positionnement éloigné du concept de destination touristique

Jusqu'ici, préoccupé des fusions et de l'ancrage administratif, le territoire n'a pas été pensé en rapport aux autres espaces ruraux en situation comparable. Se débattant au sein d'une identité floue, il n'a pas encore fait émerger d'éléments de cohésion à partager en intra. De fait, il a encore moins cerné ce qui le différenciait des autres et pouvait être valorisable. Enfin, les politiques publiques se sont peu préoccupées jusque-là des éléments constitutifs de ce qu'est aujourd'hui le socle d'une destination touristique : gestion de l'eau, des déchets, signalétique simple et efficace, accessibilité géographique et humaine, travail sur l'accueil des populations touristiques en termes d'organisation, horaires, saisonnalité...

Toutefois, les spécificités du territoire, car elles sont nombreuses, sont actuellement travaillées de manière à être mises en avant et à permettre au territoire de se démarquer des autres destinations comparables. Les liens existants entre ces espaces ne permettent pas, aujourd'hui, d'établir un benchmarking fiable mais il est impératif de faire émerger rapidement un benchmarking stratégique, puis coopératif.

Cela suppose de revoir les priorisations politiques de la mission confiée aux OT, surtout communautaire, en rééquilibrant la part affectée à l'accueil générique en front office afin de dégager du temps, à moyens humains constants, pour étudier plus finement notre potentiel et le mettre en regard des clientèles actuelles et de celles que nous souhaitons toucher. Il est évident également que pour Haute Corrèze Communauté, le pôle ingénierie et développement touristique doit être stabilisé et consolidé, à l'interface entre l'OT communautaire et l'EPCI, afin de permettre la maturation de la consigne politique par rapport à la gestion de l'enjeu tourisme sur le territoire de référence et sa déclinaison optimale par l'OT et les services de la communauté de communes.

III – Plans d'actions engagées

Le plan d'actions engagées reste, à ce jour, en deux parties : Haute-Corrèze d'un côté, Ventadour-Egletons-Monédières de l'autre. Des documents cadres fédérateurs portés par le Pays, comme le SCOT, permettent d'amorcer un rapprochement, les plans d'actions présentés ci-dessous devront donc être revus de manière commune.

Pour l'instant, les plans d'actions assurent une continuité de services, le développement de certaines actions n'étant envisagé qu'à long terme. Cependant, la réalisation d'un schéma de développement de l'économie touristique souhaité à l'échelle de Haute-Corrèze-Communauté apportera des pistes d'actions nouvelles et de priorisation.

A - Plan d'actions de l'Office de Tourisme de Haute-Corrèze

Il se décline actuellement en 3 axes, mais est amené à évoluer en fonction du schéma de développement, à l'orée 2020.

Axe 1 – Optimiser les politiques d'accueil et d'information au sein de l'Office de Tourisme

<u>Sous-axe 1</u> : Harmoniser espaces et pratiques d'accueil	-Action 1 : Harmoniser les espaces d'accueil
	-Action 2 : Mettre en place des outils de GRC
	-Action 3 : Assurer un accueil hors-les-murs
	-Action 4 : Systématiser l'observation des clientèles

Sous-axe 2 : Qualifier l'Office de Tourisme

Sous-axe 3 : Engager proactivement le SADI

Axe 2 – Renforcer le rôle de l'Office de Tourisme auprès des acteurs du tourisme

Sous-axe 1 : Coordonner et animer le réseau des prestataires

- Action 1 : Accompagner l'ensemble des prestataires dans les démarches administratives [qualifications, subventionnement, autorisations diverses]
- Action 2 : Renforcer la connaissance du territoire chez les prestataires
- Action 3 : Organiser des ateliers de sensibilisation thématiques pour acquérir ou renforcer les réflexes indispensables en termes d'accueil et de commercialisation

Sous-axe 2 : Qualifier et adapter l'offre touristique

- Action 1 : Réaliser les visites de classement des hébergeurs
- Action 2 : Accompagner les prestataires dans la prise en compte de publics spécifiques [groupes d'enfants, PMR, personnes en déficit visuel et/ou auditif,...]
- Action 3 : Devenir interface de référence dans la détection et l'accompagnement de porteurs de projets en adéquation avec la destination et susceptibles d'enrichir notre offre touristique

Axe 3 – Assurer la promotion de l'environnement touristique

Sous-axe 1 : Renforcer la visibilité du territoire

- Action 1 : Participer aux salons identifiés
- Action 2 : Assurer les relations presse
- Action 3 : Configurer un relationnel coopératif de proximité

Sous-axe 2 : Promouvoir le territoire

- Action 1 : Assurer les visites guidées
- Action 2 : Éditer les brochures touristiques
- Action 3 : Occuper les espaces de promotion fréquentés par les flux

Sous-axe 3 : Renforcer la présence numérique

- Action 1 : Procéder à une refonte du site internet
- Action 2 : Optimiser la photothèque/vidéothèque
- Action 3 : Développer une stratégie de communication sur les réseaux sociaux

Sous-axe 4 : Créer des supports identitaires autres

- Action 1 : Développer la boutique Office de Tourisme et son réseau de diffusion
- Action 2 : Développer une gamme de produits dérivés du quotidien
- Action 3 : Développer l'identité de la destination auprès des partenaires

B - Plan d'actions de l'Office de Tourisme Ventadour-Egletons-Monédières

Il se décline également en 4 axes, correspondant aux missions régaliennes de l'Office de Tourisme.

Axe 1 – Assurer les bonnes conditions d'accueil et d'information au sein de l'Office de Tourisme

Sous-axe 1 : Obtenir le classement de l'Office de Tourisme

Sous-axe 2 : Réaménager l'espace pour optimiser l'accueil [engager le SADI]

Sous-axe 3 : Moderniser l'accueil [installation d'une vitrine et d'une table numérique, accueil hors-murs] et assurer le suivi des clientèles [GRC] et de l'observation des clientèles

Axe 2 – Renforcer les liens entre l'Office de Tourisme et les acteurs du tourisme

Sous-axe 1 : Coordonner et animer le réseau des prestataires

- Action 1 : Informer et conseiller l'ensemble des prestataires et porteurs de projets sur les différentes démarches administratives [qualifications, subventionnement, autorisations diverses]
- Action 2 : Renforcer la connaissance du territoire chez les prestataires
- Action 2 : Organiser des ateliers de sensibilisation aux bonnes pratiques [accueil, commercialisation, numérique, ...]

Sous-axe 2 : Qualifier et adapter l'offre touristique

Accompagner les visites de classement des hébergeurs

Axe 3 – Assurer la gestion de deux structures touristiques

Sous-axe 1 : Gérer le Château de Ventadour

- Action 1 : Élaborer le programme d'animations et en assurer la gestion
- Action 2 : Coordonner les acteurs
- Action 3 : Développer de nouveaux supports de visite
- Action 4 : Assurer la promotion du site
- Action 5 : Obtenir la marque Qualité Tourisme

Sous-axe 2 : Gérer la Maison de Pays des Monédières

- Action 1 : Développer et animer la boutique, améliorer l'accueil
- Action 2 : Assurer la promotion du site et plus généralement du territoire

Axe 4 – Assurer la promotion de l'environnement touristique

Sous-axe 1 : Promouvoir le territoire au travers des brochures touristiques

Sous-axe 2 : Promouvoir le territoire sur l'espace numérique

- Action 1 : Alimenter le site internet
- Action 2 : Développer la stratégie de communication RS
- Action 3 : Procéder à des campagnes e-mailing
- Action 4 : Optimiser la photothèque/vidéothèque

Sous-axe 3 : Assurer les relations publiques

- Action 1 : Assurer le relai de l'information auprès de la presse et établir un relationnel coopératif de proximité
- Action 2 : Participer à des événements ciblés

Sous-axe 4 : Créer des supports identitaires

Développer les boutiques de l'Office de Tourisme

C - Plan d'actions de Haute-Corrèze Communauté

Le plan d'actions de Haute-Corrèze Communauté, en ce qui concerne la partie économie touristique, a lui aussi visé, dans un premier temps, à maintenir une continuité de services. Cependant, des projets ont également été menés ou sont en cours. Le plan d'action se décline actuellement en 3 axes, et, comme celui de l'Office de Tourisme de Haute-Corrèze, il est amené à évoluer en fonction du schéma de développement, à l'orée 2020.

Axe 1 – Entretien et moderniser les équipements communautaires en regard des attentes touristiques

Sous-axe 1 : Entretien et harmoniser tous les circuits de randonnées [pédestre, VTT,...].

Sous-axe 2 : Restructurer le Village Vacances d'Eygurande.

Sous-axe 3 : Définir et asseoir les Zones d'Activités Touristiques, qui entreront dans les politiques communautaires d'investissement.

Axe 2 – Valoriser le patrimoine bâti et son interprétation

Sous-axe 1 : Élaborer un schéma de la valorisation du patrimoine des gorges de la Haute-Dordogne au Plateau de Millevaches.

Axe 3 – Favoriser les projets émergents sur le territoire

Sous-axe 1 : Mener une politique d'accompagnement économique des porteurs de projets touristiques.

Sous-axe 2 : Coordonner une étude de marketing territorial autour de l'image du territoire en fonction des cibles.

D – Plan d'actions de la ComCom Ventadour-Egletons-Monédières

La Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières a priorisé, jusqu'à présent, des actions sur le site du Château de Ventadour, qui a fait l'objet d'un audit de l'ADRT de la Corrèze en 2017. De cet audit sont ressorties les actions suivantes :

Axe 1 – Faire du Château de Ventadour un site phare du territoire

Sous-axe 1 : Créer un comité consultatif de coordination des animations.

Sous-axe 2 : Adapter le site aux pratiques touristiques : billetterie, toilettes, signalétique, ...

Sous-axe 3 : Procéder à une refonte des visites guidées pour les réadapter.

Sous-axe 4 : Réaliser les travaux d'aménagement nécessaires à une valorisation du lapidaire et un accès à la tour.

Elle a également, dans le cadre de son règlement d'intervention économiques en vigueur depuis début 2019, prévu un axe à destination des acteurs touristiques, afin d'encourager la montée en gamme des acteurs touristiques et de valoriser une offre parfois déjà d'une grande qualité mais n'ayant pas fait l'objet d'une valorisation par l'obtention d'un classement pour un hébergement ou d'un label plus généralement [ex : Maître Restaurateur, Tourisme et Handicap, etc].

Axe 2 – Accompagner et valoriser les acteurs touristiques

Sous-axe 1 : Hébergeurs : Mettre en place un dispositif d'aides financières par la prise en charge à 80% des dépenses relatives au classement du meublé (audit de classement) et 20% des investissements mobiliers (montant HT) nécessaires à l'obtention du classement. (Aide mobilisable sous réserve d'un engagement de l'hébergeur à adhérer pendant 5 ans à l'office de tourisme Ventadour-Egletons-Monédières et, pour l'aide aux investissements, de la justification d'un classement équivalent minimum à 2 étoiles après travaux.

Sous-axe 2 : Acteurs touristiques plus généralement : Mettre en place un dispositif d'aides financières par la prise en charge à 80% des dépenses relatives à l'obtention d'un label (audit de labellisation) et 20% des investissements mobiliers (montant HT) nécessaires à l'obtention de ce label.

Au-delà du Château de Ventadour, la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières, accompagnée de l'Office de Tourisme Ventadour-Egletons-Monédières, souhaite procéder prochainement à un **audit des équipements communautaires** – portant en particulier sur ceux issus de l'intégration de trois communes de l'ex-Communauté de Communes des Monédières, à savoir les communes de Chaumeil, Meyrignac l'Eglise et Sarran. Cet audit doit notamment avoir pour objectif de **« Faire des Monts des Monédières un marqueur du territoire »**, par exemple en repensant le rôle et l'accueil au sein de la Maison de Pays des Monédières, en aménageant le Suc au May comme point d'accueil et d'information ou en accompagnant le développement du Domaine des Monédières 4*.

IV – Stratégie numérique

De la même manière, **chacun dispose de sa stratégie numérique** : les habitudes de travail conjoint devront être prises. La **destination souffrant actuellement d'un manque d'identité posée**, chaque participant à l'appel à projets NOTT a **priorisé sa stratégie numérique en fonction de ses cibles principales**.

A – Stratégie numérique des deux Offices de Tourisme

1 – OTC Haute-Corrèze

La **stratégie numérique de l'Office de Tourisme de Haute-Corrèze** reste à affiner, grâce à l'inscription d'une **salariée au titre « chargée de projets e-tourisme »** proposée par la MONA. Cependant, **l'objectif premier étant d'étoffer la présence numérique** de l'Office de Tourisme de Haute-Corrèze, des premières actions ont été menées :

- Une **refonte du site internet** est en cours. Elle fait suite à la **création d'une charte graphique** et à **l'écriture d'une charte éditoriale** claire, utilisées sur tous les supports, appuyant les éléments sports et nature du territoire, ainsi que les champs lexicaux liés à la détente, au bien-être et au défi sportif. Des **newsletters** régulières appuient aussi la promotion.
- Les **réseaux sociaux** se sont étoffés : **Facebook et Instagram** sont les plus utilisés, et la stratégie appliquée a été, dans un premier temps, de **se constituer une communauté et de l'engager au travers de publications ciblées « destination touristique »**.
- Un **inventaire des différents supports numériques** est en cours : il permet de **développer la présence numérique** au fur et à mesure par le biais d'un **référencement sur les sites principaux**.
- Une analyse de l'e-reputation de la destination et une **politique de gestion des avis numérique** est également en cours.

2 – OT Ventadour-Egletons-Monédières

La **stratégie numérique de l'OT Ventadour-Egletons-Monédières** s'appuie sur plusieurs actions visant le **développement de sa présence sur les canaux numériques**, le **test de nouveaux outils de promotion touristique** et **l'accompagnement des acteurs touristiques** dans leur utilisation des outils.

Ainsi, plusieurs actions ont été mises en place :

- Création d'une **charte graphique** et d'un **logo**.
- **Refonte du site internet** principal de l'OTI et mise à jour régulière d'un site internet dédié au Château de Ventadour et d'un autre dédié à la Maison de Pays des Monédières.
- Développement de la présence de l'OTI sur les **réseaux sociaux** : Facebook, Instagram.
- Envoi de **newsletters**.
- Mise à disposition d'une **table numérique tactile** d'information dans l'espace d'accueil.
- Mise en place d'un **écran de diffusion d'informations touristiques** dans l'espace d'accueil.
- **Aide au déploiement d'ELLOHA et de Fairquest**, portés par l'ADRT Corrèze et permettant la réservation en ligne et la gestion des avis clients.

B – Stratégie numérique des deux Communautés de Communes

1 – Haute-Corrèze Communauté

Concernant l'aspect réseau, l'équipement du territoire a démarré, pour chacune des anciennes communautés de communes, en 2013, via le **syndicat mixte DORSAL**. Puis le **syndicat mixte de la Diège** a repris le dossier pour ce qui constitue aujourd'hui le périmètre de HCC. À l'époque, selon les espaces considérés, il a été décidé :

- Pour les uns, une **montée en débit** avec l'installation de plates-formes relais de renforcement.
- Pour les autres, la **mise en place de la fibre optique** aérienne, l'enfouissement s'avérant trop onéreux pour un territoire aussi vaste avec un habitat aussi dispersé.

À partir de 2016, le **Département de la Corrèze** s'est emparé du sujet et a opté pour une **couverture 100 % fibre** de la zone qui devrait être achevée en 2022. Cette option est aujourd'hui menée en étroite collaboration avec le syndicat de la Diège qui possède la compétence numérique et s'investit en priorité auprès des deux EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) adhérents : HCC et Millevaches et Monédières. Ce syndicat finance aujourd'hui également l'ensemble des investissements, excepté sur la partie creusoise, où le CD23 va prendre la main sur ce budget.

On peut considérer que le **volet technique** est **pris en charge de façon cohérente** et **proportionnée aux besoins** puisque les abonnements privés dépassent toutes les espérances auprès des acteurs du territoire depuis que certains pans du réseau sont opérationnels [janvier 2019].

Néanmoins, on peut constater que la vision publique des usages du numérique est encore trop superficielle et pas suffisamment intégrée, notamment dans le champ économique, alors qu'il s'agit de toute évidence d'un élément indispensable pour assurer la compétitivité d'un territoire aujourd'hui. À titre d'exemple, il n'y a aucun vice-président en charge du numérique à HCC ou à VEM. Les élus ont parfaitement conscience de ce problème, et les réflexions vont bon train pour améliorer la situation dès la prochaine mandature. Un test opérationnel a démarré sur la politique culturelle afin de rapprocher les habitants de ce secteur rural dispersé des usages du numérique contemporain [matériel et lieux adaptés] et d'encourager des contacts et des pratiques artistiques plus ambitieux sur le principe des « Folies ». Les premiers résultats sont encourageants.

En matière touristique, le recensement des besoins et des solutions abordables est quasi terminé, et une réponse favorable à notre appel à candidature NOTT permettrait de mettre en place le dispositif évolutif le plus adapté tant par rapport à la structuration de l'offre qu'à sa commercialisation et promotion.

2 – Comcom VEM

La Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières, dans le cadre de la stratégie portée par le Conseil départemental de la Corrèze et le syndicat mixte Dorsal, participe financièrement au déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire communautaire, pour un montant total de 1 804 348,00 €. Parmi ses vingt communes membres, quinze d'entre elles devraient être couvertes en totalité d'ici fin 2020, le reste des communes l'étant d'ici fin 2021.

Ce déploiement doit s'accompagner d'un plan d'actions à destination des entreprises et acteurs touristiques du territoire, permettant de développer ou de créer de nouveaux usages numériques facilités par la fibre optique. À cet égard et à titre d'exemple, dans le cadre de son plan d'actions économiques, la Communauté de Communes prévoit de reprendre en gestion les locaux de télétravail mis en place par Cyber Corrèze et le Conseil départemental au début des années 2010, situés en centre-ville d'Egletons.

Enfin, les deux communautés de communes ont participé au financement et à la création d'un outil développé par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin : Rando-Millevaches. Développé sous forme de site internet et d'application mobile, cet outil a servi à structurer la randonnée au cœur de la montagne limousine, dans l'optique d'en faire une destination nature reconnue. Son troisième volet concerne les partenaires, et leur permet d'assurer la bonne gestion des circuits. Les deux Offices de Tourisme ont également été partenaires techniques de ce développement.

V – Produits proposés

Aucune des structures n'a pour l'instant proposé de produits packagés, puisqu'elles ne bénéficient pas d'une immatriculation commerciale. Tourisme Haute-Corrèze a cependant obtenu son immatriculation en juin 2019. Ce manque d'immatriculation n'a pas empêché les Offices de Tourisme de se faire le relais de prestations packagées ou d'accompagner les initiatives de ses partenaires : par exemple les apéros art et histoire qui ont lieu tout au long de l'été et réunissent le Pays d'Art et d'Histoire de Ventadour et des Hautes-Terres Corrésiennes et l'Office de Commerce et d'Artisanat de Haute-Corrèze ainsi que différents intervenants comme les musées du territoire. Une journée à Val proposant un panaché de prestations existe également, ainsi que des prestations associant hébergement et activités de pleine nature. La mise en place des randonnées itinérantes a elle aussi créé un lien entre certains prestataires.

ORGANISATION TOURISTIQUE

I – Compétences des EPCI, statuts des OT, organisation des OT et ressources humaines

Voire annexe p.80

II – Ressources financières mobilisées pour le tourisme

Les ressources financières mobilisées pour le tourisme sont un bon indicateur de la volonté politique d'investir davantage l'économie touristique. Du côté de la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières, le budget primitif 2019 faisait état de finances réparties comme suit :

Recettes Fonctionnement		
Chapitres	Libellé de l'article	Montant
73	Taxe de séjour	60 000 €
75	Loyer Domaine des Monédières	31 000 €
75	Loyer Maison d'accueil	3 840€
Total recettes	94 840 €	

Dépenses Fonctionnement		
Chapitres	Libellé de l'article	Montant
11	Fonctionnement courant Maison d'accueil et Château	13 010€
	Fonctionnement courant Domaine des Monédières et Maison de Pays	11 780€
	Versement de la taxe de séjour à l'OTC VEM	45 000 €
12	Poste de technicien randonnées [0,2 ETP]	8 950 €
65	Contribution à l'OTC VEM	94 000€
	Subventions aux associations en lien avec le tourisme	5 000€
Total dépenses	177 740 €	

Recettes Investissement		
Chapitres	Libellé de l'article	Montant
13	Subventions (Travaux et aménagements) Château de Ventadour et abords	59 525 €
	Subventions (Travaux et aménagements) Chemins de randonnée	47 958 €
	Subventions (Travaux et aménagements) Domaine des Monédières et Auberge de Chaumeil	204 820 €
Total recettes	312 303,00 €	

Dépenses Investissement		
Equipement	Libellé de l'article	Montant
21 et 23	Travaux et aménagements - Château de Ventadour et abords	91 860,00 €
	Travaux et aménagements - Chemins de randonnée	59 200,00 €
	Travaux et aménagements - Domaine des Monédières et Auberge de Chaumeil	1 060 000,00 €
Total dépenses	1 211 060,00 €	

L'Office de Tourisme VEM, quant à lui, annonçait le budget primitif suivant pour l'année 2019 :

Recettes Fonctionnement	
Libellé de l'article	Montant
Ventes de produits	33 200 €
Services	16 410 €
Subventions fonctionnement	94 000 €
Reversement de la taxe de séjour	40 000 €
Autres produits de gestion courante	4 635 €
Total recettes :	188 245 €

Dépenses Fonctionnement	
Libellé de l'article	Montant
Fonctionnement courant	54 686€
Charges de personnel	116 580€
Autres charges de fonctionnement courant	900€
Amortissements	4 498€
Total dépenses :	176 664 €

Recettes Investissement	
Libellé de l'article	Montant
Subventions d'investissement	12 691 €
Fonds propres mobilisés	15 923 €
Total recettes :	28 614 €

Dépenses Investissement	
Libellé de l'article	Montant
Dépenses investissement	28 614 €
Total dépenses :	28 614 €

Du côté de Haute-Corrèze Communauté, les dépenses étaient, pour l'année 2019, réparties comme suit :

Recettes Fonctionnement		
Chapitres	Libellé de l'article	Montant
73	Taxe de séjour	43 257 €
75	Loyer VVF Eygurande	43 867,01 €
76	Rémunération de placement	427,08 €
Total recettes	87 551 €	

Dépenses Fonctionnement		
Chapitres	Libellé de l'article	Montant
011	Fonctionnement courant	42 695,61 €
012	Postes des techniciens	70 898,49 €
65	Contribution à l'OTCHC	612 779 €
65	Subventions aux associations	89 602,81 €
10% culture	Animation culturelle dédiée au tourisme	34 110,46 €
40% sports – nature	Entretien des installations et animations sportives dédiées au tourisme	213 717,02 €
Total dépenses	337 430,29 €	

Recettes Investissement		
Chapitres	Libellé de l'article	Montant
13	Subventions sur VVF Eygurande	546 500 €
16	Emprunts et dettes	2 000 000 €
Total recettes		2 546 500 €

Dépenses Investissement		
Chapitres	Libellé de l'article	Montant
10 % culture	Quotité des équipements culturels à usage touristique	1 484,28 €
40% sports-nature	Quotité des équipements sportifs et de pleine nature à usage touristique	354 308,06 €
Total dépenses		355 792,34 €

Enfin, le budget primitif de l'Office de Tourisme de Haute-Corrèze, présenté pour l'année 2019, était le suivant :

Recettes Fonctionnement		
Chapitres	Libellé de l'article	Montant
013	Atténuations de charges	18 858,58 €
70	Ventes de produits	66 000,01 €
74	Subventions d'exploitations	616 479 €
75	Taxe de séjour + arriérés 2016-2017-2018	122 460 €
75	Autres produits de gestion courante	4 200 €
Total recettes		827 997,86 €

Dépenses Fonctionnement		
Chapitres	Libellé de l'article	Montant
011	Fonctionnement courant	282 378,85 €
012	Postes des techniciens	526 800 €
022	Dépenses de fonctionnement imprévues	35 393,27 €
65	Autres charges de fonctionnement courant	100 €
68	Dotations aux amortissements	5 000 €
Total dépenses		849 671,12 €

Recettes Investissement		
Chapitres	Libellé de l'article	Montant
13	Subventions d'investissement	32 240 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	33 800,17 €
Total recettes		66 040,17 €

Dépenses Investissement		
Chapitres	Libellé de l'article	Montant
20	Immobilisations incorporelles	6 000 €
21	Immobilisations corporelles	38 000 €
23	Immobilisations en cours	30 000 €
020	Dépenses imprévues	2 000 €
Total dépenses		76 000 €

DEMARCHES COLLECTIVES

Les **Offices de Tourisme** ont, au cœur de leurs missions, tout un volet portant sur **l'accompagnement des prestataires du tourisme**. Au travers de leurs **règlements d'intervention**, les **EPCI** se doivent également de proposer un accompagnement. C'est donc tout naturellement qu'il faut envisager une **revalorisation de ces missions** afin de les rendre davantage **pertinentes et efficaces** auprès du **tissu économique de l'ensemble du territoire**.

I – Démarches de labellisation

Les **démarches de classement** sont engagées via la **politique départementale** depuis de nombreuses années déjà. Si les **classements conservent un sens**, ils deviennent **moins recherchés par les nouvelles générations** : tout en exigeant le même standing, elles prêtent moins attention aux classements, ce pourquoi il est nécessaire de **s'orienter vers des démarches de labellisation**, qui **collent davantage aux filières et au fond des prestations**.

La problématique actuelle du territoire, c'est **l'impulsion d'une fierté territoriale** : les prestataires comme les locaux doivent être fiers de leur cadre de vie, afin d'en devenir des ambassadeurs convaincus et sincères. Cela passe, notamment, par une **qualification de l'offre touristique selon les filières prédéterminées**. Les Offices de tourisme et les EPCI doivent donc être en situation de connaître, de conforter et d'accompagner les prestataires identifiés comme correspondant à telle ou telle filière ou en capacité de participer à leur animation transversale. Un **partenariat entre les deux Offices de Tourisme, les deux EPCI, le Département et la Région devrait voir le jour**, afin d'accompagner conjointement, tant sur le volet technique que sur le volet financier, les prestataires au niveau de leur labellisation. Cet accompagnement passe également par une bonne connaissance des marchés touristiques et des labels qui concerneraient davantage notre destination touristique, dans un esprit de **régulation qualitative**.

Actuellement, **les Offices de Tourisme ne proposent aux prestataires qu'un accompagnement au classement** : il s'agira **d'identifier des labels phares**, représentant la vision politique de l'enjeu touristique du territoire et correspondant aux filières.

II – Démarches de professionnalisation

L'un des objectifs du territoire Haute-Corrèze-Ventadour est **d'améliorer la professionnalisation** d'acteurs du tourisme encore **trop nombreux à considérer leur activité comme secondaire**. Ce besoin de professionnalisation concerne également **les personnels d'Office de Tourisme** et des **collectivités territoriales**, avec un focus sur les **actions de promotion et de commercialisation**. Ces démarches de professionnalisation doivent correspondre à un objectif commun : **donner un sens à l'offre et la mettre en cohérence avec le territoire**.

A – Professionnalisation du personnel lié à la thématique tourisme

Le domaine du tourisme est l'un de ceux qui évoluent le plus rapidement : on le constate avec le passage des agentes d'accueil en conseillères séjours, puis en expertes de la destination en ce qui concerne l'accueil physique, ou encore avec les notions de **Gestion de la Relation Client** qui entrent en jeu. Il faut aussi mentionner les **nouveaux besoins en termes de management**, de **communication dont numérique**, de **commercialisation**, **d'observation et d'évaluation touristique** qui font du tourisme **un enjeu à part entière**.

Du côté des Communautés de communes, **certains agents ont été formés à l'utilisation de l'outil Geotrek®**, permettant d'alimenter le site internet Rando-Millevaches, mais **aucun plan de formation n'a été établi pour le moment** pour en faciliter l'exploitation ou faire émerger une vision transversale de l'activité touristique.

Les **ressources de la MONA⁷** et ses **différents outils**, ainsi que les **ressources des ADRT** permettent de répondre aux attentes actuelles des clientèles et d'adapter son mode de management aux structures « éclatées » en différents points géographiques. Ainsi, dans les deux Offices de Tourisme, sur ces trois dernières années, de nombreuses formations ont pu être suivies, avec deux dominantes :

- **L'accompagnement des prestataires sur le web** [outils et mise en marché]
- **La valorisation de l'outil boutique**

⁷ Mission des Offices de Tourisme Nouvelle-Aquitaine

Les formations suivies sont présentées dans le tableau suivant :

Management
<ul style="list-style-type: none"> « Technique de management : affirmer son leadership et animer une dynamique d'équipe » « Outils de communication interne : visio, téléphonie et chat » « Composer sa communication interne »
Administration
<ul style="list-style-type: none"> « Les nouveaux modes d'organisation pour des structures multi-sites » « Droit social, impacts juridiques, instauration CES et rédaction d'accords d'entreprise » « RGPD » « Collecter, animer, optimiser la taxe de séjour »
Accueil
<p>Formation diplômante « Référente Accueil par Excellence » - diplôme obtenu début 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> « Comprendre la GRC et l'adapter à ses différentes cibles » « Adapter forme et fond des visites pour répondre aux attentes des scolaires »
Accompagnement des prestataires
<ul style="list-style-type: none"> « Conseiller ses meublés en home-staging » « Accompagner ses prestataires touristiques dans leur développement commercial sur le web »
Commercialisation
<ul style="list-style-type: none"> « Créer sa boutique » « Être commercial de son territoire » « Principes commerciaux et juridiques » « Assortiment, merchandising, gestion d'une boutique de site culturel et touristique »
Communication / promotion
<p>Formation diplômante « Chargée de projets e-tourisme » - en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> « Vidéo marketing » & « Facebook » « Maîtriser les problématiques de mise en marché et de développement commercial des prestataires sur le web » « Optimiser sa photothèque avec des images de qualité » « Cartographier son territoire – Openstreetmap »

B – Professionnalisation des acteurs du tourisme

La MONA incite de plus en plus les Offices de Tourisme à accompagner les prestataires d'activités touristiques du territoire vers une professionnalisation, notamment au niveau de l'accueil, du développement numérique mais aussi de leur mise en marché.

En effet, les métiers du tourisme, en pleine mutation depuis de nombreuses années déjà, ont créé cette nouvelle compétence au sein des institutions touristiques : l'animation d'un réseau de partenaires, afin d'augmenter la maîtrise de l'offre et de la rendre compétitive et lisible. Il faut donc mettre en réseau tous ces prestataires entre eux, ainsi qu'avec les acteurs publics et privés, en priorisant trois formations : l'accueil, la démarche numérique et la mise en marché, afin d'éviter que chacun ne travaille que de son côté. C'est ainsi qu'il faut stimuler la création et l'animation d'un réseau de prestataires touristiques, dont les besoins auront été préalablement affinés en vue d'atteindre un objectif commun.

D'un point de vue financier, il s'agit aussi d'accompagner les acteurs et porteurs de projets via des règlements d'intervention communautaires, en complémentarité de ceux existants au niveau du Département de la Corrèze, de la Région Nouvelle-Aquitaine voire de l'Europe à travers notamment le programme LEADER.

Aucune action de professionnalisation n'a cours actuellement, mais un programme devrait émerger sous peu.

III – Relations prestataires

Les **relations avec les prestataires sont variables** en fonction de leur demande mais aussi de l'organisme qui traite la demande. Les collectivités proposent un **système de financements** pour accompagner les porteurs de projets : à Haute-Corrèze Communauté, ce sont les aides RIAC qui ont été mises en place, et qui ont pour objectif de qualifier l'offre, d'encourager les prestataires à la montée en gamme de leur hébergement et de les accompagner à une labellisation. L'ensemble des projets touristiques est étudié. Cependant, **rien n'a été pensé dans une optique priorisée, en concordance avec le projet de territoire [bonus gestion durable ; accueil PMR ; filière authentique...]**. Les élus restent ouverts à des améliorations en ce sens. La Communauté de Communes VEM dispose elle aussi de son règlement d'aides à l'économie touristique.

Du côté des Offices de Tourisme, des **packs partenaires sont proposés chaque année** pour que leur promotion soit en partie gérée par les Offices. Des journées « **rencontre et découverte** », **2 par an, permettent de proposer un début ou un bilan de saison** et de **découvrir les secteurs du territoire les plus méconnus des prestataires**.

Cependant, une **pièce d'achoppement** avait été identifiée début 2019 : les regroupements des anciennes organisations territoriales et touristiques de HCC et de l'OTC n'ont **pas** permis de consacrer des **temps de coopérations entre les 2 entités** très absorbées par leurs restructurations organisationnelles, structurelles et administratives respectives ; **situation qui se résorbe** depuis le début d'année 2019, au fil des sujets sur lesquels les 2 structures sont amenées à collaborer. On note aussi l'absence de **véritables actions d'ingénierie et d'accompagnement technique** au prestataire, notamment du fait que cette prestation est nouvelle, nécessite du temps et des compétences particulières que l'équipe n'a pas eu le temps d'acquérir suffisamment. Ce service a commencé à émerger dans l'année 2019, tant pour la constitution de dossiers techniques que pour le conseil en ingénierie, et devrait perdurer.

Cet accompagnement complémentaire EPCI/OTC devra également être renforcé du côté du territoire Ventadour-Egletons-Monédières.

I – Positionnement recherché

A – Un positionnement global choisi

L'ensemble de cette analyse place, en **problématique préalable**, la **définition d'une identité touristique commune au cœur du positionnement recherché**, qui permettrait de **considérer le tourisme comme un enjeu primordial et prospectif** au sein des projets de territoires et des politiques publiques qui leur sont associées.

Cet enjeu comporte **trois volets typés développement durable** :

- Sur la **partie économique**, les éléments statistiques démontrent un **potentiel de développement insuffisamment exploité et encouragé tant en termes d'emplois que de chiffre d'affaires et d'animation territoriale** sur l'ensemble de l'année en incluant des activités à partager avec l'ensemble des acteurs locaux. Cela suppose un véritable **travail d'accompagnement de tous les prestataires sur la co-construction d'une offre touristique authentique, sur sa mise en marché et sa promotion**. Ce constat et cette nécessité ont également amené HCC à diligenter, depuis début 2019, **l'élaboration interactive d'un schéma de développement de l'économie touristique**.
- Pour la **dimension sociale**, la clientèle touristique doit réellement être **accueillie sur la base de ce qu'on veut réellement lui donner à connaître et à apprécier**. **L'appropriation positive** du territoire sera un **élément déterminant** pour améliorer **l'esprit d'accueil du territoire** et envisager une **pérennisation du séjour qui peut aller jusqu'à l'installation autour d'un autre projet de vie**. Ce scénario existe déjà mais doit être renforcé car le Pays Haute-Corrèze-Ventadour manque cruellement de forces vives humaines.
- Sur le **volet environnemental**, les politiques publiques doivent impérativement entrer dans la danse pour composer et **offrir un cadre de vie responsable, organisé autour des ressources naturelles du territoire [eau, forêt, paysages, qualité de l'air...]** et de leurs aménités, conçues comme des **filiales intégrées**. Il faudra donc adapter **l'aménagement de l'espace à ces usages durables** [réseaux eau potable assainissement, collecte et traitement des ordures ménagères et déchets professionnels, mobilités du quotidien et touristiques, signalétique, implantation des équipements de production d'énergie renouvelable...].

L'existence d'un **SCOT** à l'échelle du Pays doublé d'un **PLUI récent** sur Ventadour-Egletons-Monédières et en cours de construction sur HCC constitue un contexte très favorable à cette réflexion stratégique urgente. D'autant que le Pays dispose également d'une **OPAH en cours** et que HCC démarrera un **PCAET dès le début de la prochaine mandature**. Ces différents éléments devront par ailleurs être raccordés aux réflexions stratégiques et opérationnelles départementales et régionales en la matière.

À l'issue de cette analyse, le **positionnement stratégique** qui apparaît comme **naturel**, c'est le positionnement de destination « **campagne authentique** », dont les **habitants connaissent les points forts et les atouts et ont à cœur de les faire partager à leurs visiteurs d'à-côté et d'ailleurs**. Cette campagne authentique recèle des **éléments originaux** notamment dans son patrimoine et doit être **accessible dans sa diversité** [CSP, mobilités, signalétique, périodes d'animation étendues au-delà des ailes de saison, démarches vis-à-vis des clientèles spécifiques].

Les diverses études disponibles indiquent que ce positionnement correspond aux **envies actuelles** : **contacts avec la nature, possibilités de rencontres mêlant épicurisme et expériences**. Ainsi, on peut associer pratiques sportives en espace ouvert, découvertes patrimoniales et appropriation artistique, gastronomie locale et circuits-courts, qui permettent d'adopter un comportement responsable, tout en se faisant plaisir dans ses pratiques touristiques.

Le Pays Haute-Corrèze-Ventadour bénéficie de **gros avantages** pour s'inscrire dans cette démarche : destination très préservée et maillée de sentiers, monuments historiques imposants ou patrimoine vernaculaire, nichés dans des écrins de verdure, prairies qui constituent les hauts-lieux de production d'une viande de qualité, filière bois ouverte à de multiples usages [production de bois et sylvothérapie], peu d'agriculture intensive, marchés de producteurs en circuits-courts... Cette **demande des millenials, X et Y**, qui émerge de plus en plus ces dernières années, est un **jeu de cartes stimulant pour le Pays, qui a une bonne main et peut abattre ses atouts à tout moment**.

Ce positionnement correspondra aux clientèles que nous visons pour demain en toute lucidité et sans résignation. Cependant, il faut actualiser les filières existantes : les objectifs stratégiques garantiront le respect de l'importance de TOUTES nos clientèles, présentes et à venir.

B – Une option assumée en faveur de l'inclusion sociale

Traditionnellement, le territoire HCV s'est tourné vers un public de CSP moyenne et faible. Cependant, l'offre nécessite une actualisation. Les élus sont attachés à faire perdurer cette tradition, en la modernisant et en la diversifiant. Il faut désormais qu'elle vienne s'insérer de façon équilibrée et raisonnable dans la stratégie globale.

C – Une volonté de rendre le territoire davantage accessible aux PMR

Actuellement, aucune des 5 structures regroupées dans la candidature n'a adopté de véritable politique d'accessibilité aux PMR quant au tourisme. Cependant, une véritable volonté émerge et donne lieu à des démarches encourageantes, d'autant que le territoire possède des acteurs importants, fort impliqués déjà dans cet enjeu [Fondation Jacques Chirac, ICA,...].

Au-delà du nécessaire diagnostic de l'accessibilité à établir pour l'ensemble des lieux d'accueil de la zone, il apparaît pertinent de s'appuyer sur l'expérience issue du réseau « Tourisme&Handicap » en équipant dans un premier temps deux sites emblématiques du territoire : l'un relevant du patrimoine bâti (château de Ventadour), et l'autre du patrimoine archéologique en milieu naturel (site des Cars) – des démarches ont commencé avec Braille&Culture et le Pays d'Art et d'Histoire en ce sens. Une réflexion s'est engagée au niveau d'HCC sur l'accessibilité du site des Cars. En parallèle, un accompagnement [technique et financier] sera proposé aux prestataires par grandes typologies [hébergements, restauration, équipements de loisirs] pour déterminer avec eux leurs besoins en investissements et formations de façon à pouvoir les prioriser dans les politiques publiques sur le court et moyen-terme.

II – Objectifs stratégiques

Fort de cette volonté de considérer le tourisme comme un enjeu primordial et prospectif, les participants à la candidature déclinent leur stratégie en trois objectifs :

- Imaginer et assumer une originalité territoriale au sein de filières pertinentes.
- Manager la compétitivité du territoire.
- Stimuler l’attractivité et la notoriété de la destination Haute-Corrèze-Ventadour.

A – Imaginer et assumer une originalité territoriale au sein de filières pertinentes

Une filière pertinente s’entend comme ayant du sens et relevant d’une stratégie de socle cohérente. Dans un premier temps, il s’agit de **préparer le territoire** à accueillir dans un **vrai cadre de vie partagé, en accord avec le positionnement stratégique** évoqué ci-dessus. Il ne faut pas raisonner de manière étriquée, mais plutôt **prendre en compte les stratégies des destinations voisines pour fonctionner en complémentarité**. Les éléments de socle sont présents dans les trois volets de positionnement préalablement décrits et doivent impérativement être animés en transversalité.

B – Manager la compétitivité du territoire

Avant tout, il faudra veiller à se doter de **moyens d’observation efficaces et partagés** en cohérence avec nos partenaires institutionnels. En effet, il n’est pas possible de concevoir une stratégie lucide en la matière sans disposer de données statistiques fiables, débouchant sur un dispositif d’évaluation pertinent.

En second lieu, et pour répondre à la problématique préalable, il convient de **donner aux prestataires les moyens de se mettre en situation d’appropriation positive**. Ils pourront devenir inspireurs du territoire par le biais d’un recours circonstancié à la formation, à l’expérimentation, à la co-construction interactive. Le patrimoine culturel immatériel peut constituer le terreau d’une identité consentie.

Enfin, les **investissements sur des aménagements innovants** dans leur usage et leur structure doivent être **pensés de manière conjointe**, afin de dégager la même ambition pour l’ensemble du territoire et d’utiliser au mieux les fonds disponibles qu’ils soient publics ou privés.

C – Stimuler l’attractivité et la notoriété de la destination Haute-Corrèze-Ventadour

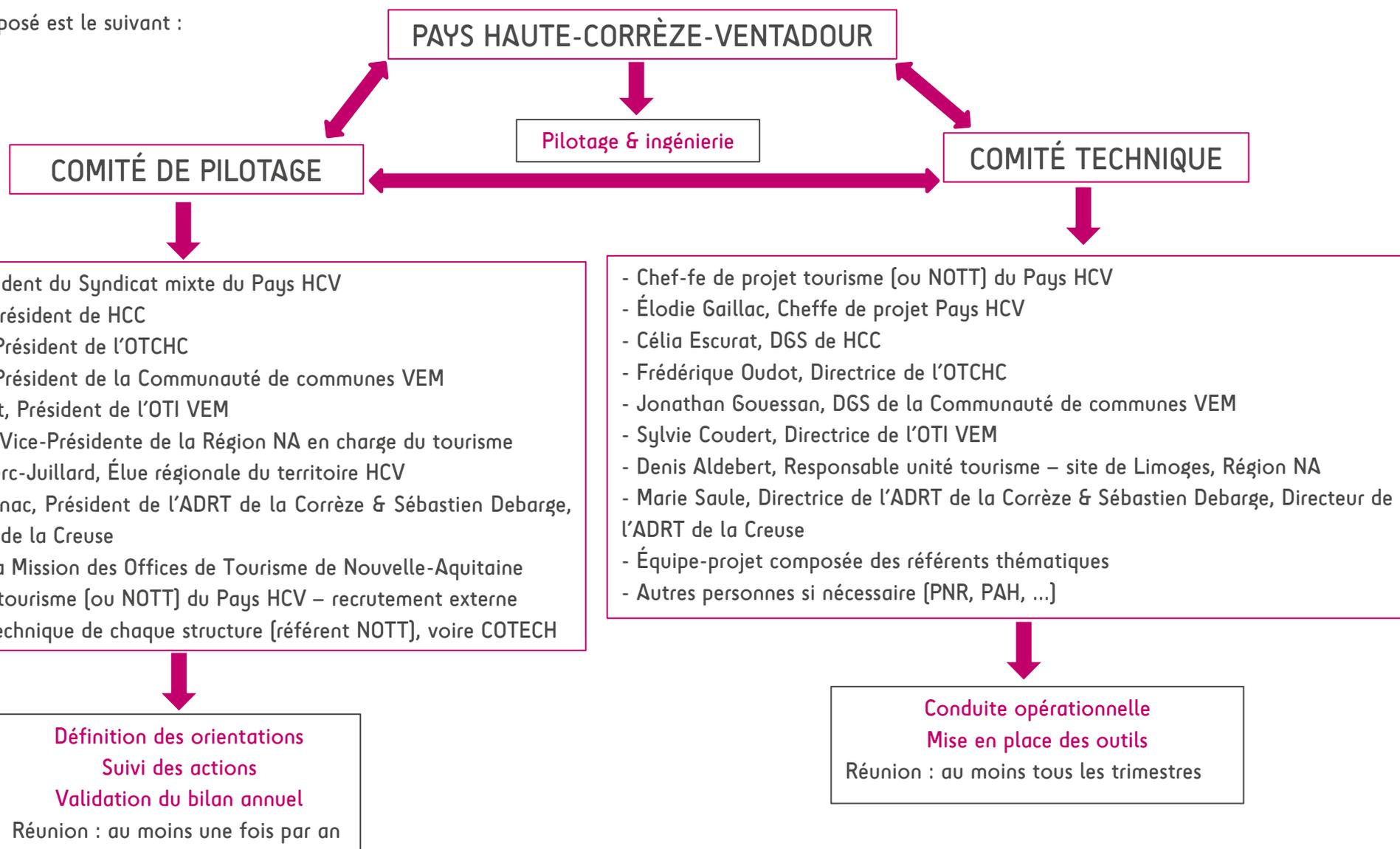
1 - Gouvernance

Les parties prenantes de ce dossier de candidature ont intérêt à **développer leurs liens fonctionnels et décisionnels**, non seulement **d’une communauté de communes à une autre**, mais aussi au sein d’une même communauté de communes, **entre l’EPCI et son OT**, quel que soit son statut. En toute logique, **l’exécutif de chaque EPCI doit déterminer le niveau d’ambition affecté à l’enjeu tourisme et proportionnel à celui diffusé via le projet de territoire.**

Ces deux niveaux d’ambitions doivent être ensuite harmonisés dans **l’interface Pays** afin que le territoire Haute-Corrèze-Ventadour puisse être **porté par un rythme similaire** sur l’ensemble de son périmètre, faisant ressortir des **partis-pris sincères de complémentarité et de solidarité**. Cette consigne politique, une fois stabilisée et calibrée, doit être **transmise et explicitée aux OT de référence** dont l’organisation et les moyens seront repensés en conséquence mais aussi répercutés à l’intérieur des services, ce qui supposera la **nomination de personnes référentes sur ce dossier.**

Pour finir, **l’exécutif des deux EPCI devra s’engager à se montrer particulièrement actif dans les instances de gouvernance des OT** afin que le pilotage opérationnel de cet enjeu soit conforme à la capacité des élus à faire respecter leurs choix en termes de politiques publiques. Au terme de ces trois prochaines années, se posera la question de la **pérennité de l’ingénierie dédiée à l’animation de cet enjeu partagé** sur le territoire lorsque le cadre de travail concret sera établi : Qui ? Comment [Structure ? Montage ?] Equilibre dans la répartition des moyens ? S’il est difficile de répondre de façon fiable à ces questions dans le cadre de ce dossier de candidature, surtout à quelques encablures d’élections municipales impactant fortement les EPCI concernés, il est évident que les réponses devront être apportées rapidement dans l’année suivant l’acceptation potentielle.

Le montage ainsi proposé est le suivant :



2 – Stratégie numérique

Afin de conforter l'attractivité et de développer la notoriété de Haute-Corrèze-Ventadour, il s'agira, toujours dans la logique d'inclusion des acteurs touristiques afin qu'ils s'approprient de manière positive leur destination, de **s'engager dans la co-construction d'une stratégie numérique partagée**, et de **la rendre accessible au plus grand nombre**. La stratégie numérique doit permettre de renforcer la notoriété du territoire, et cela passe par une **production de contenus pertinente**, le **choix des réseaux de diffusion en fonction des cibles déterminées**, une **GRC omnicanale** et surtout, un **modèle de commercialisation des produits et services touristiques repensé**. Une idée préalable de l'image que l'on souhaite communiquer étant apparue au fil des réflexions, cela permet de concevoir des pistes stratégiques.

Les outils utilisés actuellement n'ont pas été pensés dans le cadre d'une stratégie globale. Cela s'explique par le ralentissement généré par la fusion, certes, mais pas seulement, la **faible connectivité** du territoire en était aussi une cause : zones blanches, trop peu d'accès au Wi-Fi public pour un tel territoire, et seulement 69% de professionnels du tourisme proposant une connexion Wi-Fi⁸ gratuite. Cependant, dans le cadre du programme « 100% Fibre en 2021 », une **couverture totale en très haut débit sera déployée tout prochainement**. Cela répond à une attente forte des professionnels du tourisme, puisqu'ils sont 70% à juger que la vitesse de connexion est trop lente⁹.

Un autre point faible du territoire est rapidement apparu : les **prestataires ont une présence numérique globalement faible, peu réfléchi dans un ensemble touristique**. Ils souffrent également, et cela a été dit lors des assises du tourisme, d'un **manque d'actions de professionnalisation à leur égard**, tâche qui n'est que sporadiquement proposée par certaines collectivités, mais **plus du tout assumée par les Offices de Tourisme [qui eux-mêmes souffrent de l'absence d'un animateur numérique du territoire]**. C'est pourquoi l'on remarque que les **hébergeurs professionnels** (hôtels, campings, gîtes de groupe et d'étape, villages de vacances) ont une **visibilité plus grande** sur les sites d'avis et de commercialisation en ligne, cependant, ils **répondent peu aux avis** ; alors que les **hébergeurs semi-professionnels** (chambres d'hôtes, gîtes et meublés de tourisme), qui ont une **visibilité bien moindre, gèrent leur e-réputation de manière convenable**. De plus, le **lien avec les Offices de Tourisme**, sur les sites internet, est **très faible**, découlant en droite ligne de l'absence d'une stratégie de communication partagée.

La stratégie numérique étant un point phare du dossier de candidature à l'appel à projet NOTT, une volonté a émergé autour de ces pistes, faisant apparaître un **besoin de synergie** : les deux Communautés de Communes, les deux Offices de Tourisme et le Pays souhaitent **bâtir, ensemble, une stratégie numérique en cohérence avec le positionnement de « campagne authentique »** choisi.

⁸ Données issues du diagnostic numérique de la Corrèze - 2018

⁹ Données issues du diagnostic numérique de la Corrèze - 2018

Il est également apparu extrêmement important de profiter de la dynamique participative insufflée lors des assises du tourisme du début de l'année 2019 : si l'on souhaite que nos partenaires fassent une promotion rationnelle et cohérente du territoire, et non seulement de leur offre, il faut leur permettre de s'impliquer dès le début du projet. Avant de lancer ces sessions de co-construction, il faudra veiller à ce que chacun se sente à l'aise dans ces thématiques, au sein des institutions qui gouverneront ce projet, puis parmi les prestataires qui s'impliqueront.

La stratégie numérique passera donc par diverses actions qu'il faudra maîtriser :

Proposition d'une politique commune : diffusion de l'image positive du territoire et du mécanisme de pensée du point de vue clientèle, gouvernance communication.

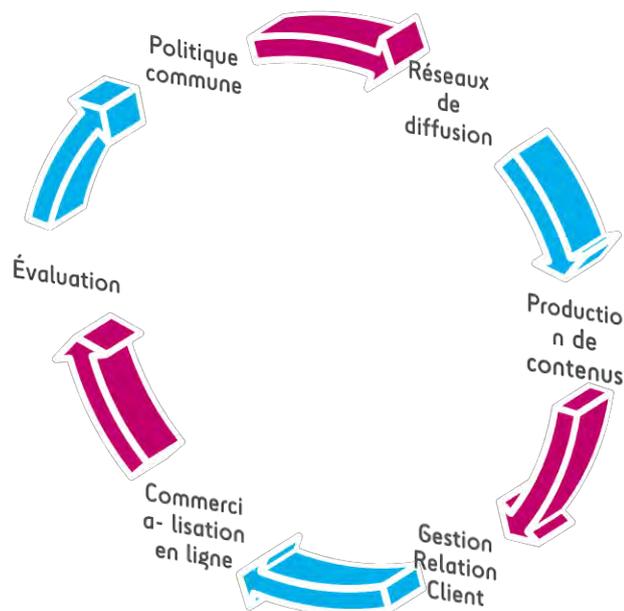
Définition des réseaux de diffusion : en fonction des cibles et des réalités du terrain.

Production de contenus pertinente : charte graphique, ligne éditoriale mesurée en fonction des supports et des cibles, stratégie d'image.

Introduction de la GRC omnicanale dans les habitudes : e-mails, newsletters, réseaux sociaux, e-réputation [parallèle au Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information]

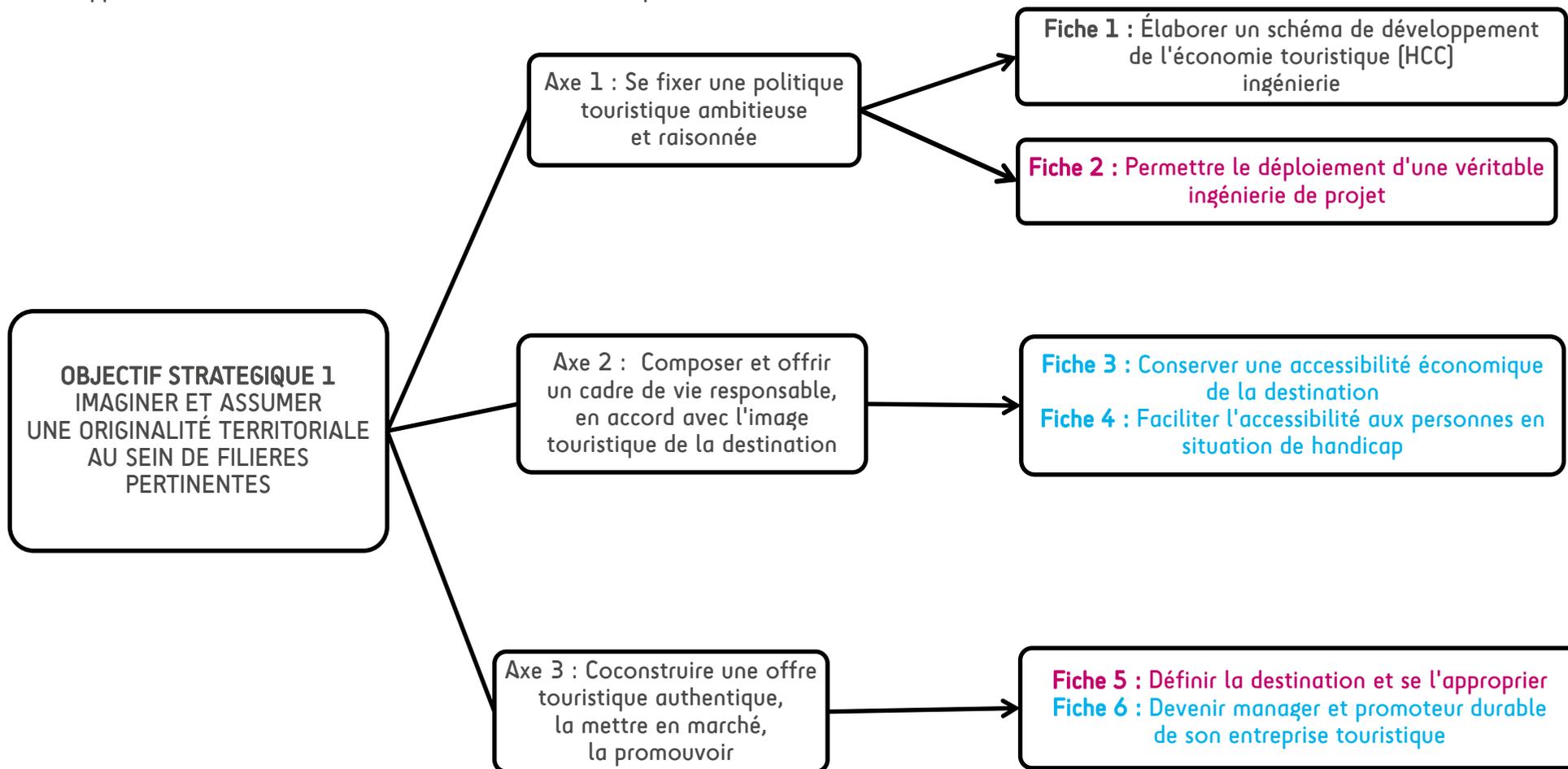
Commercialisation en ligne : facilitation du parcours client.

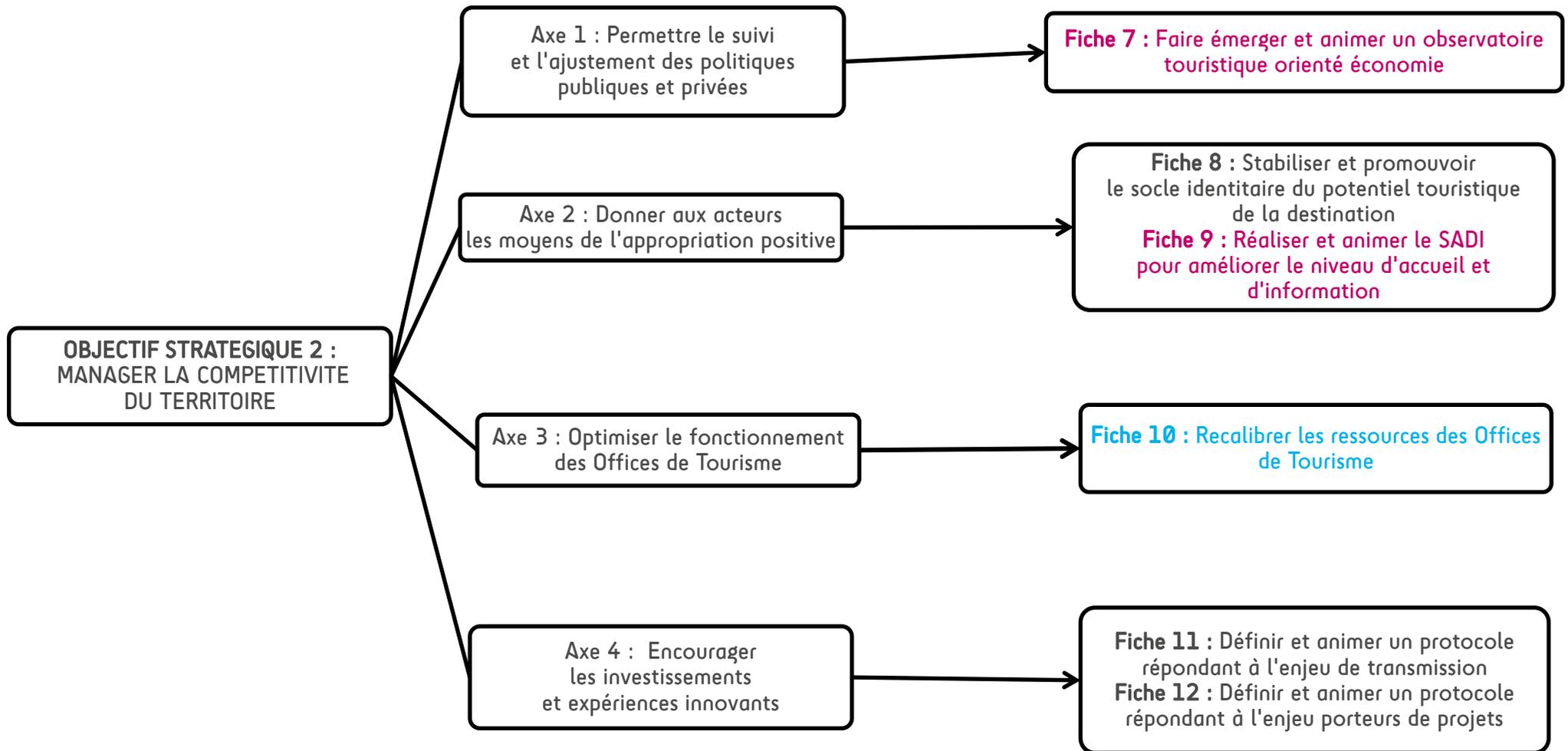
Évaluation et indicateurs : veille et observatoire du numérique.

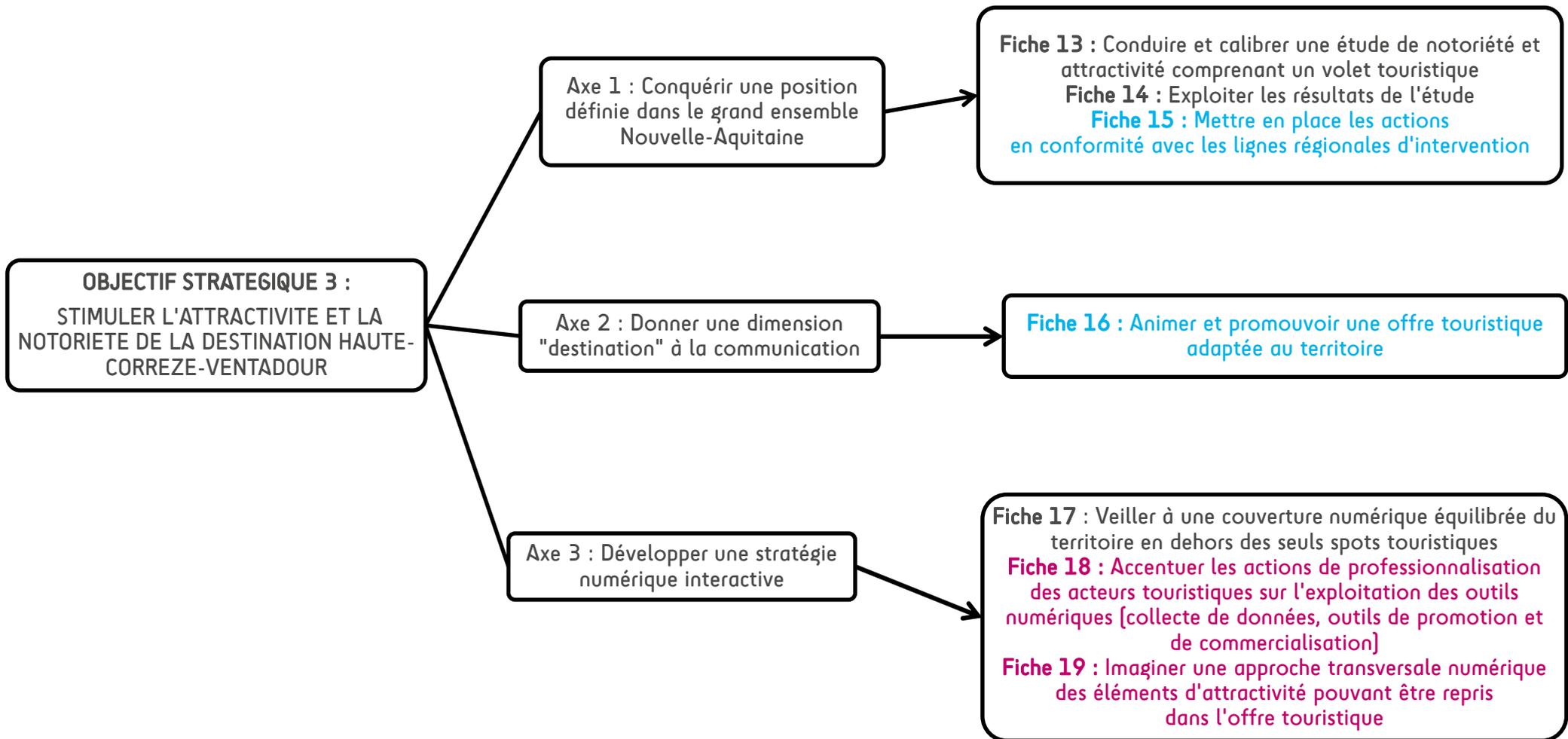


PLAN D' ACTIONS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Le plan d'actions suivant a pour ambition de répondre aux trois objectifs stratégiques déterminés. Dans le plan d'actions suivant, les fiches apparaissant en **bleu** seront développées dans le dossier de candidature, les **grisées**, qui participent à donner une vue d'ensemble, seront développées hors dispositif appel à projet NOTT. Les fiches actions apparaissant en **rose** sont définies comme absolument prioritaires.







À noter : sur l'ensemble des actions qui peuvent appeler des crédits européens LEADER, l'intervention de l'Europe est de 80% d'un montant plafonné à 50 000€, sous réserve de la disponibilité des crédits.

Les actions prioritaires s'appuient sur des devis présentés en annexes.

Axe 1 : Se fixer une politique touristique ambitieuse et raisonnée		
OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : IMAGINER ET ASSUMER UNE ORIGINALITÉ TERRITORIALE AU SEIN DE FILIERES PERTINENTES	Fiche n°2 Permettre le déploiement d'une véritable ingénierie de projet	
	Rappel du diagnostic : <ul style="list-style-type: none"> • Manque d'une véritable ingénierie de projet pour fédérer et conduire les projets. 	
	Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> • Être en capacité d'animer le plan d'actions partagées • Être en mesure de créer une transversalité entre les différents niveaux d'ingénierie : accompagnement aux porteurs de projets, partage des actions NOTT, accompagnement technique, réponse aux besoins émergents. 	
	Description : Il s'agira de recruter un-e chef-fe de projet tourisme (NOTT) au sein du Syndicat Mixte du Pays de Haute-Corrèze-Ventadour, afin d'animer ces actions partagées [détermination des phases d'organisation pour la conduite des projets et coordination de l'équipe-projet, organisation des COPIL, COTECH et réunions techniques, montage des dossiers de subvention, définition des programmes d'actions] et être l'interlocuteur entre le territoire et la Région. Ce-tte chef-fe de projet participera notamment aux rencontres organisées par la Région.	
	Cibles : <ul style="list-style-type: none"> • Services d'ingénierie • Équipes des EPCI et OT 	Maîtres d'ouvrage : Pays Haute-Corrèze-Ventadour
	Moyens à mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement d'un-e chef-fe de projet tourisme (NOTT) 	
	Partenaires associés : <ul style="list-style-type: none"> • Région 	<ul style="list-style-type: none"> • Haute-Corrèze • Comcom Ventadour-Egletons-Monédières
	Coût prévisionnel (TTC) : Salaire annuel : 43 100€ Frais de mission annuels : 3 500€ Achat de matériel : 1 000€ Financements potentiels : Région : 50% du salaire annuel chargé	Calendrier indicatif : Juin 2020 : recrutement.
	Mode d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions organisées et nombre de réunions extérieures. • Nombre d'actions réalisées. 	

**Axe 2 : Composer et offrir un cadre de vie responsable,
en accord avec l'image touristique de la destination**

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : IMAGINER ET ASSUMER UNE ORIGINALITE TERRITORIALE AU SEIN DE FILIERES PERTINENTES

Fiche n°3 Conserver une accessibilité économique de la destination

Rappel du diagnostic :

- Clientèle de CSP moyennes et faibles traditionnellement bien présente sur le territoire.
- Destination proposant une offre bien adaptée en termes de tarifs et de variété.
- Clientèle touristique qui peut être attirée par un projet de vie sur le territoire.

Enjeux :

- Actualiser et requalifier l'offre d'hébergement et d'activité destinée à cette clientèle.
- Accroître l'attractivité de cette offre à décliner par gamme/filière/thématique.

Description :

Il s'agira de créer un plan d'actions prioritaires autour de la détermination d'une gamme d'activités et d'hébergement restauration que nous souhaitons proposer à un public de classes moyennes avec un parti-pris innovant.

Bien entendu, l'adaptation des équipements et des accueillants peut commencer en amont du plan d'actions puisqu'il s'agit de bien comprendre et calibrer le tourisme social que nous souhaitons accueillir.

Cibles :

- Comités d'entreprises
- Organismes de tourisme social de type CNAS, COS
- Offices de Tourisme
- Opérateurs agréés tourisme social ou intéressés par cet agrément

Maîtres d'ouvrage :

EPCI et prestataires publics et privés

Maîtres d'œuvre :

OT

Moyens à mettre en œuvre :

- Élaboration d'un schéma directeur des hébergements et équipements touristiques.
- Réalisation d'un diagnostic de l'accessibilité et des installations accueillant les CSP moyennes ou faibles avec nos partenaires.
- Faire ressortir des sites et opérations pilotes sur ce champ [ex : tarifs préférentiels]
- Les réaliser, les tester avec des partenaires et communiquer une fois le contenu stabilisé [promotion, tarification].

Partenaires associés :

- Fondations locales
- Opérateurs du tourisme social
- État
- Département

Coût prévisionnel (TTC) :

Adaptation des équipements : à définir post diagnostic

Actions de communication dédiée : à définir post diagnostic

Financements potentiels :

Région : 30% max d'un montant plafonné à 500 000 € HT pour les investissements ; Département possible via les contrats de territoire ; LEADER.

Calendrier indicatif :

Décembre 2020 : diagnostic

Décembre 2021 : montage des opérations pilotes

Juin 2022 : Test et validation/communication

Mode d'évaluation :

- Nombre d'opérations pilotes menées.
- Nombre de partenariats établis pour l'accueil de ces publics.
- Indice de satisfaction de ce type de clientèle sur l'intégralité du séjour.

Axe 2 : Composer et offrir un cadre de vie responsable, en accord avec l'image touristique de la destination		
Fiche n°4 Faciliter l'accessibilité aux personnes en situation de handicap		
OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : IMAGINER ET ASSUMER UNE ORIGINALITÉ TERRITORIALE AU SEIN DE FILIERES PERTINENTES	<p>Rappel du diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre peu adaptée aux personnes en situation de handicap • Potentiel important du territoire 	
	<p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accessibilité du territoire (sensibilisation et investissements) • Sensibiliser les acteurs publics et privés au potentiel économique de ces cibles • Devenir le territoire de tous les touristes 	
	<p>Description :</p> <p>Il s'agira de créer un plan d'actions priorisées autour de la mise en accessibilité. Toutefois, l'adaptation peut commencer en amont du plan d'actions</p>	
	<p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collectivités • Offices de Tourisme • Acteurs du territoire • Public en situation de handicap 	<p>Maître d'ouvrage : EPCI, communes, OT, prestataires</p> <p>Maître d'œuvre : PAH, SSN, ...</p>
	<p>Moyens à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un état des lieux, diagnostic de l'accessibilité • Aménagement des structures d'accueil et des sites • Mise en place d'outils et de supports adaptés • Modification des règlements des aides des Communautés de communes • Valorisation des pilotes en la matière 	
	<p>Partenaires associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fondation Jacques Chirac • Réseau Tourisme&Handicap • Corrèze Tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Braille et Culture • Commission d'accessibilité
	<p>Coût prévisionnel (TTC) : À définir en fonction du diagnostic, grille Braille et Culture en annexe pour ordre d'idée.</p> <p>Financements potentiels : Région : 30% max d'un montant plafonné à 500 000 € HT pour les investissements ; Département possible via les contrats de territoire ; LEADER.</p>	<p>Calendrier indicatif :</p> <p>Décembre 2020 : diagnostic</p> <p>Premier semestre 2022 : mise en accessibilité des sites - pilotes</p>
	<p>Mode d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sites et structures mis en accessibilité et/ou labellisés. • Indice de satisfaction de ce type de clientèle sur l'intégralité du séjour. 	

**Axe 3 : Coconstruire une offre touristique authentique,
la mettre en marché, la promouvoir**

**OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : IMAGINER ET ASSUMER UNE ORIGINALITE TERRITORIALE
AU SEIN DE FILIERES PERTINENTES**

Fiche n°5

Définir la destination et se l'approprier

Rappel du diagnostic :

- Identité et positionnement mal définis.
- Habitude d'autodénigrement qui génère une négative image extérieure.
- Image positive de « campagne-montagne » et tendances des clientèles vers les destinations vécues comme durables.
- Volonté de bâtir une stratégie de communication commune.
- Visibilité numérique trop faible.

Enjeux :

- Appuyer le choix du positionnement stratégique de destination.
- Faire correspondre toutes les actions de communication aux filières pressenties.
- Fédérer l'ensemble du territoire autour de l'image positive d'une destination préservée.
- Améliorer l'attractivité et la notoriété de la destination.

Description :

Il s'agira de créer, ensemble, des outils d'appropriation de la destination touristique, permettant à chacun de valoriser le concept et les éléments de discours définissant l'image du territoire, afin de porter une stratégie de communication coconstruite et accessible au plus grand nombre.

Cibles :

- Collectivités
- Acteurs du territoire (dont habitants)

Maître d'ouvrage :

Pays Haute-Corrèze-Ventadour,
EPCI, OT

Moyens à mettre en œuvre :

- Réalisation d'une étude de notoriété et de positionnement
- Identification de personnalités locales pour en faire des ambassadeurs en s'appuyant sur les réseaux existants.
- Réalisation d'un guide de marque

Partenaires associés :

- ADRT 19, ADT 23
- Destinations de proximité

Coût prévisionnel (TTC) :

En fonction de l'étude de notoriété soutenant une démarche de marketing territorial

Réalisation & diffusion du guide : 9 350€

Financements potentiels :

Région : action inscrite dans le CDC du territoire HCV ; Massif central : action inscrite dans la candidature HCV

Calendrier indicatif :

En fonction de l'étude de notoriété

Mode d'évaluation :

- Nombre de prestataires ayant repris les éléments de discours dans leur site internet ou brochures [public/privé].
- Enquêtes clientèles.

**Axe 3 : Coconstruire une offre touristique authentique,
la mettre en marché, la promouvoir**

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : IMAGINER ET ASSUMER UNE ORIGINALITE TERRITORIALE AU SEIN DE FILIERES	Fiche n°6	Devenir manager et promoteur durable de son entreprise touristique
	Rappel du diagnostic :	
	<ul style="list-style-type: none"> • Offres peu qualifiées et spécialisées : non-correspondance avec les filières visées. • Offres peu segmentées et restant sur des schémas datés (organisation et promotion). • Engagement faible des prestataires (tourisme considéré « activité de complément »). 	
	Enjeux :	
	<ul style="list-style-type: none"> • Faire correspondre davantage l'offre aux filières et la qualifier. • Offrir une destination lisible et de plus-value dans la masse du tourisme rural. • Faire du management environnemental des entreprises touristiques et de leur territoire d'accueil un réflexe quotidien accompagné par les politiques publiques. 	
	Description :	
	Il s'agira de mettre en place un programme d'accompagnement conjoint, entre organismes subventionneurs et organismes en capacité de proposer un accompagnement technique, auprès des prestataires d'activités touristiques, en fonction des filières et enjeux, en respectant les priorités établies dans l'AAP (et le schéma pour HCC).	
	Cibles :	Maître d'ouvrage :
	<ul style="list-style-type: none"> • Prestataires d'activités touristiques • Collectivités gérants sites ou activités touristiques 	EPCI/OT/PNR
	Moyens à mettre en œuvre :	
<ul style="list-style-type: none"> • Informer les prestataires et socio-professionnels des différents outils (ex- livret « bonnes pratiques et éco-gestes »). • Formation des personnels désignés à l'accompagnement via les stratégies (labellisation, certification et bonnes pratiques). • Mise en place d'un programme de financement des actions sous réserve de formation et d'investissement qualifié. • Rencontres collectives et individuelles, de sensibilisation, d'information et d'accompagnement des prestataires par groupe de niveaux de motivations, éducteurs. • Mise en place d'outils et d'équipements de mobilités durables. 		
Partenaires associés :	<ul style="list-style-type: none"> • ADRT 19, ADT • PNR • MONA 	
Coût prévisionnel (TTC) :	Calendrier indicatif :	
Formation de deux salariées : 2 400€ Réalisation du livret : 3 500€ Frais logistiques des sessions destinées aux professionnels : 500€/an. Outils et d'équipements de mobilités durables : à définir ultérieurement	Dès 2020, par groupe de niveau de motivation/expérience avec paliers de progression jusqu'en 2025	
Financements potentiels :		
Région : 80% (phases de sensibilisation et d'accompagnement collectif) ; LEADER ; partenariats à prévoir		
Mode d'évaluation :		
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de prestataires rencontrés et engagés sur une année. • Augmentation du nombre de prestataires qualifiés. • Nombre d'utilisateurs des bornes et locations. 		

Axe 1 : Permettre le suivi et l'ajustement des politiques publiques et privées

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : MANAGER LA COMPÉTITIVITÉ DU TERRITOIRE

Fiche n°7	Faire émerger et animer un observatoire touristique, orienté économie	
<p>Rappel du diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissances limitées en termes de données d'observation. • Connaissance limitée du poids économique et social du tourisme. • Parcours client numérique méconnu et de fait mal-accompagné. 		
<p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer un suivi des politiques touristiques et un réajustement si nécessaire. • Accompagner et appuyer collectivités et porteurs de projets dans leurs décisions. • Ajuster le webmarketing en fonction des cibles. 		
<p>Description :</p> <p>Il s'agira de créer un observatoire partagé avec les partenaires, afin d'obtenir des données statistiques fiables. Cet observatoire portera sur trois volets touristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'offre • L'économie • La demande 		
<p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collectivités • Partenaires institutionnels • Prestataires touristiques • Porteurs de projets 	<p>Maître d'ouvrage : Pays Haute-Corrèze-Ventadour</p> <p>Maîtres d'œuvres : OT Haute-Corrèze OT Ventadour-Egletons-Monédières</p>	
<p>Moyens à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un groupe de travail autour de l'observation. • Recensement des données nécessaires à chaque intervenant. • Lancement d'un logiciel de saisie partagé pour le suivi des clientèles. • Analyse des données issues des diverses plateformes. • Organisation d'assises annuelles du tourisme [présentation des bilans et perspectives]. • Mise en place d'une veille du numérique et des clientèles. 		
<p>Partenaires associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ADRT 19, ADT 23 • CRT NA, MONA • PNR, EPCI • CCI • Clubs écos et de commerces 		
<p>Coût prévisionnel (TTC) :</p> <p>Logiciel de saisie partagé : 3 000€/an Logiciel analytique du numérique(hootsuite) : 600€/an Fairquest : 390€/an Fluxvision : 2 500€/an Assises annuelles : 900€/an</p> <p>Financements potentiels :</p> <p>Région : 50% max d'un montant de dépenses plafonné à 20 000€ pour les outils d'observation.</p>	<p>Calendrier indicatif :</p> <p>Juin 2020 : création de l'observatoire Décembre 2020 : mise en application du logiciel de saisie et d'une veille partagée Analyse des données : trimestrielle Assises annuelles : février 2021</p>	
<p>Mode d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de l'observatoire. • Nombre de personnes formées en interne. • Augmentation du nombre de prestataires inscrits dans cette démarche. 		

Axe 2 : Donner aux acteurs les moyens de l'appropriation positive

Fiche n°9	Réaliser et animer le SADI pour améliorer le niveau d'accueil et d'information	
OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : MANAGER LA COMPÉTITIVITÉ DU TERRITOIRE	<p>Rappel du diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> Habitude d'autodénigrement. Manque de fédération des acteurs du tourisme (enjeu de l'accueil et de l'information). Accueil parfois ressenti comme peu courtois de la part des acteurs privés et manque de connaissance des clientèles (accueil ne correspond pas toujours aux clientèles). 	
	<p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'appropriation positive du territoire et fédérer les acteurs du tourisme. Atteindre un accueil et un niveau d'information d'excellence sur tout le territoire. Mettre en place une véritable Gestion Relation Clients, afin d'acquérir une connaissance plus fine des clientèles. 	
	<p>Description :</p> <p>Il s'agira de créer un document cadre SADI, d'abord au sein des Offices de Tourisme, puis étendu, par le biais de formations autour de la connaissance du territoire, des clientèles, des enjeux et des éléments de discours, le SADI aux acteurs économiques du territoire.</p>	
	<p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Offices de Tourisme Agents des collectivités Acteurs économiques du territoire 	<p>Maître d'ouvrage : EPCI, OT</p> <p>Maître d'œuvre : OT</p>
	<p>Moyens à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> Diagnostic de l'accueil. Réunions de co-construction avec les acteurs moteurs. Rédaction du SADI puis mise en place, diffusion et animation. Aménagement, réagencement voire rénovation des locaux et renforcement de l'accueil mobile notamment via des équipements numériques. 	
	<p>Partenaires associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ADRT 19, ADT 23 CRT NA MONA 	
	<p>Coût prévisionnel (TTC) :</p> <p>Conception et édition du SADI : 9 350€</p> <p>Aménagement des locaux : 110 000€</p> <p>Équipements numériques : 136 000€ (reste variable en fonction du SADI)</p> <p>Aménagement d'un véhicule : 12 000€</p> <p>Financements potentiels :</p> <p>Région : 30% max d'un montant plafonné à 500 000 € HT (modernisation locaux), et 30% max d'un montant plafonné annuellement à 150 000€ (investissements numériques) ; Département possible via les contrats de territoire ; LEADER.</p>	<p>Calendrier indicatif :</p> <p>Juin 2020 : diagnostic</p> <p>Automne 2020 : rédaction doc interne</p> <p>Février 2021 : assises et lancement</p> <p>Courant 2022 : rénovations</p>
	<p>Mode d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'acteurs moteurs pour la co-construction. Nombre d'acteurs adhérant aux sessions de professionnalisation. Enquêtes de satisfaction clientèles et auprès des prestataires. 	

Axe 2 : Optimiser le fonctionnement des Offices de Tourisme

	Fiche n°10	Recalibrer les ressources des Offices de Tourisme
OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : MANAGER LA COMPÉTITIVITÉ DU TERRITOIRE	Rappel du diagnostic :	
	<ul style="list-style-type: none"> Offices de Tourisme qui doivent rééquilibrer leurs missions et ressources 	
	Enjeu :	
	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les Offices de Tourisme à l'évolution de leurs missions 	
	Description :	
	Il s'agira d'activer les moyens de développement en termes de capacité d'autofinancement des offices ainsi que d'optimisation des ressources humaines.	
	Cibles :	Maître d'ouvrage :
	<ul style="list-style-type: none"> Offices de Tourisme 	Offices de Tourisme, EPCI
	Moyens à mettre en œuvre :	
	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un groupe de travail dédié Mise en place d'actions pour optimiser la perception de la taxe de séjour (veille et recouvrement) Etude sur la mise en place d'une régie publicitaire Développement de prestations et de services dédiés aux prestataires touristiques, génératrices de revenus (packs, réservation en ligne, ...) Développement de gammes de produits boutiques Réflexion sur les possibilités d'une commercialisation commune entre les 2 Offices de Tourisme Conception et commercialisation de prestations de services et de forfaits séjours (tourisme d'agrément et tourisme d'affaires pour groupes) 	
Partenaires associés :	<ul style="list-style-type: none"> Corrèze Tourisme Partenaires et prestataires touristiques 	
Coût prévisionnel (TTC) :	Calendrier indicatif :	
Mobilisation de temps salarié pour suivre ces actions (minimum 50% ETP) : 16 000€/an Logiciel Elloha : 1 620€/an Financements potentiels : Région : 50% max d'un montant de dépenses plafonné à 20 000€ pour les outils d'optimisation des ressources	2 ^{ème} semestre 2020 : étude sur la mise en place et production 2021 : commercialisation et promotion commerciale	
Mode d'évaluation :		
<ul style="list-style-type: none"> Evolution de la part d'autofinancement des OT, en termes de chiffres d'affaires Spécialisation des salariées selon adaptation des fiches de poste. 		

Axe 1 : Conquérir une position définie dans le grand ensemble Nouvelle-Aquitaine

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : STIMULER L'ATTRACTIVITÉ ET LA NOTORIÉTÉ DE LA DESTINATION HAUTE-CORRÈZE-VENTADOUR	Fiche n°15	Mettre en place les actions en conformité avec les lignes régionales et tendances actuelles		
	Rappel du diagnostic :			
	<ul style="list-style-type: none"> Soutiens publics accordés aux acteurs du tourisme souvent pensés de façon unilatérale et sur la base de critères pas forcément adaptés aux entreprises touristiques. Peu d'accompagnement pour la finalisation de partenariats public/privé. Besoin de renforcer l'action collective pour soutenir filières priorisées. 			
	Enjeux :			
	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'efficacité et la cohérence des interventions publiques en soutien à l'économie touristique. Renforcer la position du territoire auprès des partenaires institutionnels en termes de notoriété et d'implication. 			
	Description :			
	Il s'agira d'étudier et de suivre les lignes de financement sectorielles essentiellement régionales susceptibles d'être mobilisées, en plus des financements EPCI ou complémentaires [européens] pour accompagner la réalisation des priorités émanant de l'AAP NOTT et de nous mettre en capacité de réagir positivement aux nouvelles démarches de financement public/privé [y compris financements participatifs].			
	Cibles :		Maîtres d'ouvrage :	
	<ul style="list-style-type: none"> Collectivités partenaires, Etat, Europe Porteurs de projets investisseurs Fondations 		EPCI, Pays HCV, OT	
	Moyens à mettre en œuvre :			
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une veille active. Sélection de lignes pertinentes à intégrer dans les stratégies. Adaptation des fonds d'aide intercommunaux existants. Formation des référents à la maîtrise de montages complexes. 				
Partenaires associés :		Partenaires associés :		
<ul style="list-style-type: none"> Clubs écos 		<ul style="list-style-type: none"> CCI Correspondants régionaux Animateur Leader 		
Coût prévisionnel (TTC) :		Calendrier indicatif :		
Mobilisation de temps agent pour suivre ces actions [5 % du temps de travail des référents EPCI] : 5 500€		1 ^{er} semestre 2020 de façon à ce que les décisions prises puissent être validées par les nouveaux exécutifs et traduits budgétairement pour 2021		
Financements potentiels :				
Région : via le financement de l'ingénierie – chef-fe de projet NOTT				
Mode d'évaluation :				
<ul style="list-style-type: none"> Modification et validations des règlements intérieurs des fonds concernés dans les délais impartis. Taux d'amélioration de la maîtrise de ces montages par les référents. Nombre d'opérations accompagnées suivant les nouvelles modalités. 				

Axe 2 : Donner une dimension « destination » à la communication

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : STIMULER L'ATTRACTIVITÉ ET LA NOTORIÉTÉ DE LA DESTINATION HAUTE-CORRÈZE-VENTADOUR	Fiche n°16	Animer et promouvoir une offre touristique adaptée au territoire		
	Rappel du diagnostic :			
	<ul style="list-style-type: none"> Identité et positionnement mal définis. Peu de lucidité, de réalisme et de connaissances sur la réalité du tourisme d'aujourd'hui de la part de nombreux prestataires. Image négative extérieure souvent véhiculée par les habitants et usagers réguliers du territoire. Idee positive de « campagne-montagne ». Attachement des clientèles au « partir plus près et mieux ». 			
	Enjeux :			
	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer le choix du positionnement stratégique de destination. Le nourrir, le faire partager et l'adapter pour le transformer en offre. 			
	Description :			
	Il s'agira d'accompagner l'ensemble des acteurs du tourisme techniquement et financièrement sous la houlette des OT et EPCI pour donner du contenu lisible et attractif sous forme d'offre à ce positionnement stratégique : amplifier une communication partagée et adaptée.			
	Cibles :		Maître d'ouvrage :	
	<ul style="list-style-type: none"> Acteurs du tourisme sur le territoire Partenaires 		Pays Haute-Corrèze-Ventadour EPCI, OT, PNR	
	Moyens à mettre en œuvre :			
<ul style="list-style-type: none"> Sélectionner les filières En accompagner la construction et/ou l'enrichissement par la formation, la concertation et la mutation des politiques publiques concernées Répartir les acteurs en leur sein et les aider à se positionner sur le moyen terme 				
Partenaires associés :		<ul style="list-style-type: none"> MONA Destinations de proximité 		
<ul style="list-style-type: none"> ADRT 19, ADT 23 				
Coût prévisionnel (TTC) :		Calendrier indicatif :		
Montage des circuits par filières : à définir en fonction des priorisations		Décembre 2020 : priorisation et structuration des filières		
Réalisation de contenus & supports de communication : à définir ultérieurement		Courant 2021 : Adaptation des politiques publiques		
Financements potentiels :				
Région : 80% [phases de sensibilisation et d'accompagnement collectif]				
Mode d'évaluation :				
<ul style="list-style-type: none"> Implication des acteurs [participation aux réunions de réseaux et nombre d'opérations lancées]. Montant des fonds publics investis dans les différents projets. 				

Axe 3 : Développer une stratégie numérique interactive

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : STIMULER L'ATTRACTIVITÉ ET LA NOTORIÉTÉ DE LA DESTINATION HAUTE-CORRÈZE-VENTADOUR

Fiche n°18

Accentuer la professionnalisation des acteurs touristiques sur l'exploitation des outils numériques

Rappel du diagnostic :

- Hébergeurs professionnels : bonne visibilité, faible gestion de l'e-réputation.
- Hébergeurs semi-professionnels : faible visibilité, bonne gestion de l'e-réputation.
- Manque d'actions de professionnalisation à destination des prestataires.
- Manque de liens entre les acteurs de la professionnalisation (Comcom, OT, ...)

Enjeux :

- Étendre l'analyse à l'ensemble du territoire et sur des supports pertinents.
- Accentuer les actions de professionnalisation thématiques internes et externes (sites, adresses mails, réseaux sociaux, e-réputation, e-commercialisation).
- Renforcer les liens entre les acteurs pour maîtriser l'e-réputation du territoire.

Description :

Il s'agira de mettre en place un groupe de travail autour du montage d'un programme de professionnalisation à destination, d'une part, des utilisateurs internes, d'autre part, des prestataires touristiques, mais aussi plus largement des acteurs du territoire. Le travail d'appropriation du territoire devra faire l'objet de sessions préalables.

Cibles :

- Salariées du tourisme
- Prestataires économiques

Maître d'ouvrage :

- OT

Moyens à mettre en œuvre :

- Relevé des demandes internes et par corporation liée à l'économie touristique.
- Segmentation de ces demandes et des groupes cibles.
- Relevé des différents intervenants possibles sur les thématiques cibles.
- Création d'un catalogue de formations et ateliers possibles.
- Formation des personnels impliqués.
- Recueil des inscriptions et mise en place des sessions de formation et ateliers.

Partenaires associés :

- EPCI
- Office de commerce
- MONA
- Mairies
- OT de proximité
- Département
- Corrèze Tourisme
- DLA

Coût prévisionnel (TTC) :

Édition d'un catalogue : 3 500€

Sessions de professionnalisation prestataires : 1 600€

Plan de financement :

Région : 80% (phases de sensibilisation et d'accompagnement collectif) et 30% max d'un montant de dépenses plafonné annuellement à 150 000 € (investissements numériques) ; LEADER.

Calendrier indicatif :

Décembre 2020 : relevé des demandes.

Juin 2021 : formation interne, création catalogue.

Janvier 2022 : diffusion catalogue.

Mars 2022 : début des sessions de professionnalisation.

Mode d'évaluation :

- Nombre de personnels formés en 2021.
- Nombre de sessions de professionnalisation à destination des prestataires programmées en mars 2022.
- Nombre de prestataires ayant appliqué les enseignements des sessions.

Axe 3 : Développer une stratégie numérique interactive

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : STIMULER L'ATTRACTIVITÉ ET LA NOTORIÉTÉ DE LA DESTINATION HAUTE-CORRÈZE-VENTADOUR

Fiche n°19

Imaginer une approche transversale numérique des éléments d'attractivité pouvant être repris dans l'offre touristique

Rappel du diagnostic :

- Absence de stratégie numérique partagée.
- Volonté de prioriser le numérique : contexte favorable (dynamique participative)
- Formation « chargée de projet e-tourisme » à conforter et répartir.

Enjeux :

- Imaginer une approche transversale numérique des éléments d'attractivité, afin de renforcer la notoriété du territoire.
- Évaluer l'impact des actions numériques sur l'économie touristique.

Description :

Il conviendra de déterminer l'application, au cœur d'une stratégie numérique, du positionnement global de « campagne authentique » défini. Cela suppose de veiller au respect des préalables, en termes de professionnalisation des acteurs et d'adaptation de l'offre touristique au positionnement et à la demande clientèle.

Cibles :

- Salariées du tourisme (OT et EPCI)
- Prestataires économiques
- Associations

Maître d'ouvrage :

- OT

Moyens à mettre en œuvre :

- Mise en place d'un groupe de travail dédié.
- Corrélation groupe de travail / professionnels - moteurs des assises annuelles.
- Période de travail commun pour déterminer une stratégie numérique partagée.
- Présentation de la stratégie en assises.
- Suivi de l'application des éléments stratégiques proposés, dont contenus actualisés pour alimenter les équipements numériques.

Partenaires associés :

- Corrèze Tourisme
- Mairies (disposant d'un chargé de communication)
- EPCI
- Office de commerce

Coût prévisionnel (TTC) :

Frais de réunions : 500€

Matériel et création de contenus : 1200€

Plan de financement :

Région : 80% (phases de sensibilisation et d'accompagnement collectif) et 30% max d'un montant de dépenses plafonné annuellement à 150 000 € (investissements numériques) ; LEADER.

Calendrier indicatif :

Juin 2020 : constitution groupe de travail.

Décembre 2020 : diagnostic du numérique.

Janvier-mars 2021 : sessions d'e-tourisme.

Décembre 2021 : écriture stratégie numérique.

Mars 2021 : présentation collégiale publique.

1X par trimestre : suivi.

Mode d'évaluation :

- Nombre de participants aux assises de l'e-tourisme.
- Nombre de prestataires ayant appliqué les éléments stratégiques.
- Nombre d'actions de suivi.

GLOSSAIRE ET TABLE DES ABRÉVIATIONS

Glossaire :

Apéros « Art et Histoire » : événement estival, il s'agit d'une visite guidée couplée avec une dégustation de produits locaux, sur différentes villes, reconduit chaque semaine en soirée sur la période estivale. Ces apéros sont permis grâce à une mutualisation entre le Pays d'Art et d'Histoire des Hautes-Terres Corrèziennes et de Ventadour et de l'Office de Commerce et d'Artisanat, ainsi que divers partenaires mobilisés au fur et à mesure.

Transcorrézien : ancien train permettant de relier Ussel à Tulle, de 1912 à 1925, en longeant les gorges de la Haute-Dordogne.

Table des abréviations :

A

ADT : Agence de Développement Touristique

ADRT : Agence de Développement et de Réservation Touristique

ANCV : Chèques-Vacances

APN : Activités de Pleine Nature

C

CSP : Catégorie Socio-Professionnelle

D

DGE : Direction Générale des Entreprises

E

EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

G

GRC : Gestion Relation Clients

H

HCC : Haute-Corrèze Communauté

I

ICA : Instance de coordination pour l'autonomie

M

MH : Monument Historique

O

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

OT : Office de Tourisme

OTC : Office de Tourisme Communautaire

OTI : Office de Tourisme Intercommunal

P

PCAET : Plan Climat-Air-Énergie Territoriale

PHCV : Pays Haute-Corrèze-Ventadour

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

R

RIAC : Règlement d'intervention des Aides Communautaires

S

SADI : Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information

SCOT : Schéma de Cohésion Territoriale

V

VEM : Ventadour-Egletons-Monédières

Statuts de la Comcom VEM :

STATUTS

(FEVRIER 2017)

Vu pour être annexé
à notre arrêté de ce jour
Fait, le 14 JUIN 2017
Le Préfet,


Bertrand GAUME

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières



Chapitre 1 : La Communauté de Communes

Article 1 :

En application des articles L.5214-1 à L.5214-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 1997 une Communauté de communes dont le nom est : « *Communauté de Communes de Ventadour – Egletons – Monédières* ».

Elle est composée des communes suivantes : Champagnac-la-Noaille, Chaumeil, Darnets, Egletons, La-Chapelle-Spinasse, Lafage-sur-Sombre, Lapleau, Laval-sur-Luzège, Le Jardin, Marcillac-la-Croisille, Meyrignac-l'Eglise, Montaignac-Saint-Hippolyte, Moustier-Ventadour, Péret-Bel-Air, Rosiers- d'Egletons, Saint-Hilaire-Foissac, Saint-Merd-de-Lapleau, Saint-Yrieix-le-Déjalat, Sarran, Soudeilles.

Article 2 :

Le siège de la Communauté de communes est fixé à : « La Gentilhommière », Carrefour de l'Épinette. (19 550) LAPLEAU.

Article 3 :

La Communauté de communes est créée pour une durée illimitée.

Chapitre 2 : Les Compétences

2.1 : Compétences obligatoires

En application de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes exerce de plein droit, en lieu et place des communes adhérentes, les compétences suivantes :

Article 4 : Aménagement de l'espace et du territoire

- Elaboration et suivi de la Charte de développement du « Pays Haute Corrèze - Ventadour », adhésion au Pays Haute Corrèze – Ventadour, mise en œuvre et animation des Contrats de Pays et des projets communautaires correspondants.
- Mise en place, développement, gestion et coordination d'un « Système d'Information Géographique » sur l'ensemble du territoire communautaire.
- Elaboration et suivi d'un Zonage de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.).

- Définition et suivi d'une politique de gestion foncière des milieux naturels et de recherche d'équilibre entre le foncier agricole et le foncier forestier.
- Etude et mise en œuvre de toutes actions ou opérations permettant d'assurer la gestion des milieux naturels et la préservation des espaces agricoles et des espaces forestiers (Partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin, avec la SAFER Marche-Limousin, avec le C.R.P.F.).
- Elaboration et suivi d'un « Plan de Développement de Massifs Forestiers ».
- Schéma de Cohérence Territoriale.
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Article 5 : Développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Promotion du tourisme, dont la gestion d'un office de tourisme intercommunal.

Article 6 : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Article 7 : Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Article 8 : A compter du 1^{er} janvier 2018 : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

2.2 Compétences optionnelles

Article 9 : La Voirie

- Création, aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire.
(Sont déclarées d'intérêt communautaire les voies nouvelles d'accès, depuis la voie publique, aux zones d'activités économiques de la communauté, telles que précisées à l'article 5 : développement économique, paragraphe 2).
- Prise en charge hors agglomération, de la signalisation routière dite « de proximité » à l'exclusion de la signalisation directionnelle et de police (lieudits, sites, services, activités ...).

- Aménagement et entretien des voies susceptibles d'être déclassées et transférées aux Communes par le Département.

Ces voies doivent répondre à deux conditions :

- . être situées hors agglomération,
- . assurer la liaison entre communes du territoire.

(L'intérêt communautaire étant défini par le caractère structurant du territoire, lié au statut de « route départementale » des voies transférées qui auront vocation par convention à devenir « voie communale ».)

Article 10 : Protection et mise en valeur de l'environnement

- **Jusqu'au 31 décembre 2017** : Gestion des milieux aquatiques : Etude, restauration, aménagement et entretien des cours d'eau, zones humides. Restauration et aménagements d'ouvrages de voirie sur les cours d'eau.
- Soutien, promotion et mise en œuvre de politiques environnementales intéressant les milieux aquatiques du territoire.
- Information et éducation des populations locales (scolaires ...) en matière de patrimoine naturel.

Article 11 : Politique du logement et du cadre de vie

- Mise en œuvre d'une politique visant à l'amélioration de l'habitat par :
 - La réalisation, la mise en œuvre et l'animation de toutes Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) et de toutes autres procédures conventionnelles d'amélioration de l'Habitat.
 - Une coopération avec le Parc Naturel Régional de Millevaches (O.P.A.H. mise en œuvre par le PNR) pour les Communes de Darnets, Pérêt Bel Air, Saint Yrieix le Déjalat et Soudeilles.
 - L'élaboration, le suivi, la révision et la modification d'un Plan Local de l'Habitat (P.L.H.).
- Gestion de l'Office Public de l'Habitat.

Article 12 : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

- Création, entretien et gestion, ou participation financière à la construction, d'équipements sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire.
(L'intérêt communautaire étant défini par le caractère unique sur le territoire du nouvel équipement et par la diversité de l'origine géographique des usagers).

Article 13 : Actions sociales d'intérêt communautaire

- Elaboration et mise en œuvre par des opérations d'intérêt communautaire, d'une politique en faveur de l'enfance et de la Jeunesse.

Sont déclarés d'intérêt communautaire les actions et les équipements suivants :

- *Aménagement, entretien des équipements et gestion et animation des activités ou services:*
 - ✓ *Du Multi-accueil et du Relais Assistantes Maternelles.*
 - ✓ *De l'« Accueil Intercommunal de Loisirs Sans Hébergement », dont les différents sites sont répartis sur le territoire communautaire.*
 - ✓ *De l'Espace jeunes.*
- *Transport de mineurs dans le cadre d'activités liées à l'exercice de la politique en faveur de l'enfance-jeunesse.*
- Réalisation, mise en œuvre et gestion de toutes actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse qui s'adressent à l'ensemble des habitants des Communes membres de la communauté.
- Conduite d'une politique d'accueil de populations nouvelles et réalisation de toutes actions y afférant.

2.3 Compétences facultatives

Article 14 : Activités touristiques hors promotion

L'intérêt communautaire est limité à la liste des actions définies ci-après :

- Valorisation du patrimoine historique et culturel local :
 - *Création, aménagement, et gestion d'un pôle médiéval à Moustier Ventadour.*
 - *Cristallisation et aménagement des ruines du château et des abords immédiats.*
 - *Création, entretien et gestion d'une maison d'accueil touristique.*
 - *Gestion et animation du site.*
 - *Etudes et aménagements scénographiques intérieurs des églises du territoire.*
 - *Information et éducation en matière de patrimoine historique envers les populations locales (associations culturelles, scolaires ...).*
- Entretien et gestion d'un Centre culturel de proximité (Ouvrage Théâtral Permanent) à Lapleau.
- Réhabilitation du petit patrimoine rural non protégé. *(Edifices dont la communauté serait propriétaire en propre ou aurait la maîtrise d'ouvrage déléguée).*
- Aménagement, gestion et entretien des équipements touristiques suivants :

- Le restaurant *l'Auberge des Bruyères* situé au bourg, sur la Commune de Chaumeil,
- Les équipements publics liés au Village Vacances de Meyrignac l'Eglise, la voirie et réseaux divers (VRD) sur l'emprise publique du site y compris la station d'épuration, ainsi que son terrain d'implantation,
- La Maison de Pays des Monédières située sur la Commune de Chaumeil.

Article 15 : Chemins de petites randonnées

Elaboration d'un schéma intercommunal de chemins de petites randonnées (pédestres, équestres, VTT...) : étude, aménagement et entretien des parcours conjointement envisagés comme tels par les communes concernées et le conseil de communauté. Elaboration, édition et actualisation d'un topoguide.

Article 16 : Assainissement non collectif

Mise en œuvre, animation et gestion d'un « Service Public d'Assainissement Non Collectif » (S.P.A.N.C.).

Article 16 bis : Alimentation en eau potable et assainissement collectif

Réalisation de schémas directeurs et d'études préalables à la prise de compétence pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement.

Article 17 : Aménagement numérique

Création, exploitation d'infrastructures et de réseaux de communication électronique au sens de l'article L1425-1 du CGCT, dont la mise en place de fibre optique sur le territoire communautaire.

Chapitre 3 : Fonctionnement

Article 18 : Composition du Conseil et du Bureau communautaires.

La composition du Conseil Communautaire est fixée selon les modalités de calcul automatique de droit commun, dans les conditions prévues à l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire élira en son sein un « Bureau communautaire » composé d'un Président et d'un nombre de Vice-Présidents ne pouvant excéder 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif du Conseil. Le Bureau communautaire pourra agir par voie de délégation en référence à l'article L.52.11-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Bureau communautaire pourra être élargi aux Maires (ou à leurs représentants) des communes membres de la Communauté de Communes.

La composition du Bureau communautaire pourra évoluer en fonction de nouvelles adhésions.

Article 19 : Budget

La Communauté de communes crée les ressources et engage les dépenses nécessaires à son fonctionnement. Les opérations financières sont décrites dans un budget annuel comprenant notamment :

- En recettes :
 - Les produits de la taxe d'habitation et de la taxe foncière non bâti
 - Les produits de la contribution économique territoriale
 - Les produits des emprunts
 - Les revenus des biens meubles et immeubles
 - Les produits des dons et legs
 - Les produits des dotations de l'Etat, du Département, de la Région et de l'Union Européenne
 - Les produits des participations d'organismes divers
 - Les produits des taxes, redevances et contributions diverses correspondant aux services assurés.

- En dépenses :
 - Les frais de fonctionnement
 - Les dépenses d'investissement
 - Les primes d'assurances
 - Les contributions financières aux compétences qu'elle serait susceptible de déléguer.

D'une façon générale, toutes les ressources et opérations financières qui ne seraient pas mentionnées dans les présents statuts sont décrites par les dispositions du Code général des Collectivités territoriales.

Les fonctions de receveur de la Communauté de Communes de Ventadour seront assurées par le Trésorier d'EGLETONS.

Chapitre 4 : Périmètre

Article 20 : Adhésions et retraits

Le Conseil communautaire décide de l'admission de nouvelles collectivités ou du retrait de Collectivités adhérentes et des modifications aux présents statuts dans les formes et selon les procédures définies par le Code général des Collectivités territoriales.

Il en est de même de l'adhésion ou du retrait de la Communauté de Communes à un syndicat intercommunal ou à tout autre établissement de coopération intercommunale.

Article 21 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement de la Communauté.

Article 22 : Autres dispositions

Toutes dispositions non prévues dans les présents statuts et non précisées par le règlement intérieur, toutes modifications des conditions de fonctionnement ou de compétences seront réglées conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.



HAUTE-CORRÈZE
COMMUNAUTÉ

01/01/18

Vu pour être annexé
à notre arrêté de ce jour
Tulle, le 22 DEC. 2017
Le Préfet,


Bertrand GAUMB

STATUTS DE HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

PRÉAMBULE

La création de cette communauté de communes est issue :

- de la nécessité de respecter la loi et assurer la stabilité à l'intercommunalité
- d'une conscience des différentes communes de la nécessité de se regrouper pour peser, être influent et visible dans le paysage institutionnel départemental et régional
- du sentiment d'appartenir à un ensemble géographique et socio-économique cohérent
- d'un désir d'insuffler une nouvelle dynamique au sein du bloc communal
- d'une volonté politique forte de :
 - faire émerger une identité de territoire porteuse de développement et d'innovation
 - de construire un projet partagé de développement durable du territoire

Partenaire du pays Haute-Corrèze Ventadour et des structures publiques avec leurs programmes opérationnels que sont le syndicat mixte du parc naturel régional de Millevaches et le Syma A 89, cette communauté de communes apportera une pierre non négligeable à la construction de l'avenir de toute la Haute-Corrèze.

ARTICLE 1 : CONSTITUTION ET DÉNOMINATION

En application des articles L 5211-1 à L 5211-58 et L 5214-1 à L 5214-29 du Code général des collectivités territoriales, il est créé entre les communes de :

Aix	Courteix	Malleret	Roche-le-Peyroux	Saint-Pantaléon-de-Lapleau
Alleyrat	Davignac	Margerides	Saint-Angel	Saint-Pardoux-le-Neuf
Ambrugeat	Eygurande	Maussac	Saint-Bonnet-près-Bort	Saint-Pardoux-le-Vieux
Beissat	Féniers	Merlines	Saint-Étienne-la-Geneste	Saint-Rémy
Bellechassagne	Feyt	Mestes	Saint-Étienne-aux-Clos	Saint-Setiers
Bort-les-Orgues	La Courtine	Meymac	Saint-Exupéry-les-Roches	Saint-Sulpice-les-Bois
Bugeat	Lamazière-Basse	Millevaches	Saint-Fréjoux	Saint-Victour
Chavanac	Lamazière-Haute	Monestier-Merlines	Saint-Germain-Lavolps	Sarroux – Saint-Julien
Chaveroche	Laroche-près-Feyt	Monestier-Port-Dieu	Saint-Hilaire-Luc	Sérandon
Chirac-Bellevue	Latronche	Neuvic	Sainte-Marie-Lapanouze	Sornac
Clairavaux	Le Mas-d'Artiges	Palisse	Saint-Martial-le-Vieux	Soursac
Combressol	Ligniac	PérOLS-sur-Vézère	Saint-Merd-la-Breuille	Thalamy
Confolent-Port-Dieu	Lignareix	Peyrelevade	Saint-Merd-les-Oussines	Ussel
Couffy-sur-Sarsonne	Magnat-l'Étrange	Poussanges	Saint-Oradoux-de-Chirouze	Valiergues
				Veyrières

Une communauté de communes dénommée **HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ**.

ARTICLE 2 : OBJET

Ce projet de communauté de communes est né de la double volonté :

- d'organiser la capacité de renforcement d'un pôle structurant autour de 2 axes : le développement économique et des services de qualité ;
- de renforcer l'attractivité de l'environnement rural en y développant le logement, l'agriculture, l'artisanat, le commerce, le tourisme, les services aux publics, le transport.

Tout cela en organisant les liens entre le pôle urbain et le territoire rural.

ARTICLE 3 : SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ

Le siège de la communauté de communes est fixé au 23 parc d'activité du Bois Saint Michel à Ussel, il pourra être transféré sur décision des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise en application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 4 : DURÉE DE LA COMMUNAUTÉ

La communauté de communes est créée pour une durée illimitée.

ARTICLE 5 : RECEVEUR

Les fonctions de comptable assignataire sont exercées par le trésorier d'Ussel.

ARTICLE 6 : LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Haute-Corrèze Communauté exerce de plein droit, en lieu et place des communes, les compétences suivantes :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1) Aménagement de l'espace

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

2) Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du CGCT

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme

3) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

4) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

5) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

6) Protection et mise en valeur de l'environnement

Aménagement des plans d'eau communaux qui auront fait l'objet, au préalable, d'une délégation de maîtrise d'ouvrage des communes concernées

Mise en place d'un programme d'actions et d'animations visant à sensibiliser les publics aux enjeux environnementaux identifiés sur le territoire

Soutien financier aux acteurs locaux œuvrant pour la protection et la mise en valeur de l'environnement

Mise en œuvre d'un programme d'objectifs environnementaux pour la communauté de communes

7) Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

Études globales sur la politique de l'habitat

Élaboration, modification et actions de mise en œuvre d'un programme local de l'habitat

Mise en place, suivi et mise en œuvre d'opérations visant à l'amélioration de l'habitat

8) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

9) Action sociale d'intérêt communautaire

Création, aménagement, entretien, gestion des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) d'intérêt communautaire

Gestion et soutien financier aux Relais d'assistantes maternelles du territoire

Crèche et micro crèche d'intérêt communautaire

Accueil de loisirs d'intérêt communautaire

Garderie d'intérêt communautaire

Coordination, développement et animation des activités pour la jeunesse d'intérêt communautaire (Espaces-jeunes - Points Information Jeunesse)

Mise en œuvre d'une animation globale et d'une coordination du territoire dans le cadre de l'agrément CAF « centre social » et soutien financier aux actions définies dans le cadre de cet agrément

Soutien financier à des structures favorisant l'insertion sociale des jeunes et personnes en difficultés ou âgées

- 10) Création et gestion des maisons de services au public
(hors maisons de service aux publics départementales)
- 11) Création et entretien de voirie d'intérêt communautaire

COMPÉTENCES FACULTATIVES

Aménagement numérique – communications électroniques (article L1425-1) dont la politique de développement des usages du numérique

Aménagement de plateformes forestières sur les communes de Veyrières, Thalamy et Monestier-Port-Dieu

Gestion des gîtes situés sur les communes de Couffy sur Sarsonne et Millevaches

- *Environnement*

Réalisation d'un schéma directeur et d'études préalables à la prise de compétence eau et assainissement

Gestion d'un Service public d'assainissement non collectif (SPANC) dont l'entretien des installations d'ANC

- *Culture*

Préparation et mise en œuvre d'une programmation d'actions et d'animations culturelles en coordination avec les acteurs locaux et soutien financier aux structures et initiatives culturelles locales situées sur le territoire

Mise en place et gestion d'un réseau de lecture publique communautaire

- *Loisirs*

Création, aménagements, entretien et gestion de circuits de randonnée inscrits dans le réseau communautaire défini par le conseil communautaire

Création et entretien d'une passerelle piétonne sur la Diège

Création, aménagements, entretien et gestion de parcours de kayak sur la Diège

Création, aménagements, entretien et gestion des parcours d'orientation suivants :

- « Forêt de Mirambel » à St-Rémy
- « Lac de Séchemailles » à Meymac-Ambrugeat,
- « Lac de Ponty » à Ussel,
- « Etang des Combeaux » à Lignareix,
- « Bois de Chaleix » à Bugeat,
- « Lac de l'Abeille » à Eygurande, Monestier-Merlines, Merlines

Mise en œuvre d'une politique de labellisation station sports nature : organisation d'événementiels, soutien financier aux structures porteuses du label et aux actions définies dans ce cadre, gestion, entretien du bâtiment d'accueil à Neuvic

Travaux, entretien, gestion de l'ensablement des plages, responsabilité de la baignade surveillée, de ses postes de secours et des jeux sur les plages à Sornac

Entretien et programme d'investissement sur les plages d'intérêt communautaire d'outre-val et des Aubazines – surveillance de la baignade en juillet et août de la plage des Aubazines

Entretien des abords de pontons à Confolens et Monestier-Port-Dieu

- *Patrimoine*

Opérations de rénovation du petit patrimoine rural non protégé

Mise en œuvre d'une politique de labellisation pays d'art et d'histoire et soutien financier aux actions définies dans le cadre du label

Création, aménagements, entretien et gestion de sentiers et d'espaces d'interprétation du patrimoine

- « Sources de la Creuse » au Mas d'Artiges
- « Les Abesses » à Combressol
- « Sources de la Vienne » à St-Setiers-Millevaches
- « L'Effraie » sur le secteur de Meymac
- « la Forêt de Mirambel » à Saint-Rémy
- « Sentiers de Linaigrette » et « des Bruyères » sur la tourbière du Longeyroux
- « Les Moulins » sur St-Victour
- « Le facteur Gorsse » sur Sornac
- La Maison du granite à Bugeat

Valorisation, gestion, entretien de sites naturels remarquables suivants :

- « Les Orgues » et la « Croix de la Bastide » à Bort les Orgues,
- « Port Dieu » à Confolent Port Dieu,
- « Site de la Vie » à Monestier Port Dieu,
- « Site de St-Nazaire », « site de la Pyramide » et « site du Mont » à Sarroux-St-Julien,
- « Site des Pièces Grandes » à Margerides,
- « Site des Cars » sur St-Merd les Oussines-Pérols sur Vézère

- *Santé*

Portage du Contrat local de santé

Gestion des structures d'offres regroupées de santé dites « maison de santé pluridisciplinaires » situées à Peyrelevade, Bugeat, La Courtine, Neuvic.

ARTICLE 7 : ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

Haute-Corrèze Communauté peut assurer, par convention, des opérations sous mandat pour le compte de ses membres qui en font la demande dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.



Convention d'objectifs Mise en œuvre du programme d'actions de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Egletons

Préambule

Conformément au Code du tourisme, articles L133-1 à L133-3, la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières délègue les missions de service public d'accueil et d'information des touristes ainsi que la promotion touristique du territoire communautaire à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) du Pays d'Egletons.

L'OTI contribuera aussi à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local. Il est chargé de tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du tourisme local et des programmes locaux de développement touristique, notamment l'élaboration de services touristiques, l'exploitation de ses propres installations touristiques et de loisirs (ou déléguées), la réalisation d'études et la mise en place d'actions d'animation en partenariat avec d'autres associations.

L'OTI est autorisé à commercialiser des prestations de services touristiques, dans les conditions prévues aux articles L211-1 et suivants du Code du tourisme fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou séjours. Il peut commercialiser des prestations et produits issus de sa zone d'intervention.

L'OTI comprend dans son conseil d'administration 7 délégués des conseils communautaire ou municipaux de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières, 7 représentants des activités, professions ou organismes de sa zone de compétence intéressés au tourisme et 7 représentants de la Société Civile.

Pour l'ensemble des missions qui lui sont confiées, l'OTI s'engage à poursuivre une démarche qualité notamment en matière de formation et de suivi des opérations, en cohérence avec les objectifs définis par les partenaires, Département et Région.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières, représentée par son Président Francis DUBOIS

ET

L'Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Egletons représenté par son Président Jean-Marie TAGUET

ARTICLE 1 – OBJET

L'Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Egletons se voit renouveler par délibération du conseil communautaire du 13 février 2017, les missions d'accueil et d'information des touristes, de promotion touristique du territoire communautaire. Il

contribue également à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local.

Pour lui permettre de remplir cette tâche d'intérêt public, la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières lui attribuera annuellement les crédits nécessaires à son fonctionnement, adaptés à son classement et à ses obligations de prestations de service aux clientèles, ceci en application de l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme (JORF du 18 novembre 2010).

ARTICLE 2 – MISSIONS

1) Accueil

- a. Répondre aux attentes personnalisées du visiteur par une information adaptée à la demande
- b. Susciter ou renforcer le désir de découverte chez le visiteur : de l'information à la proposition
- c. Faciliter le séjour et l'accès du visiteur aux produits, composants de l'offre touristique locale
- d. Période d'ouverture selon classement de l'OTI : ouverture annuelle à Egletons, ouverture d'avril à octobre de la Maison de Pays des Monédières à Chaumeil, et ouverture saisonnière en période estivale sur les trois antennes de Lappleau, de Marcillac-la-Croisille et de Moustier-Ventadour.

2) Information

- a. Collecte de l'information sur les manifestations locales et en Région Limousin, participation annuelle à la « bourse aux documents ». Collecte de l'information sur les activités proposées localement
- b. Diffusion de la liste des hébergements
- c. Alimentation du Lien d'Echange d'Information (LEI)
- d. Organisation de réservations et billetteries

3) Promotion et communication

- a. Elaboration de documents d'appel et d'accueil touristiques ou autres supports de communication adaptés au classement de l'OTI
- b. Participation aux salons professionnels
- c. Appui aux professionnels du tourisme : hébergements, restaurateurs, transporteurs, gestionnaires de sites et de monuments...
- d. Boutique des produits du terroir

4) Coordination des actions

- a. Organisation de prestations touristiques valorisant les patrimoines locaux (ex : visites guidées ...)
- b. Coordination des acteurs touristiques locaux
- c. Accentuation du nombre de services auprès des prestataires
- d. Participation et/ou organisation de manifestations événementielles

5) Exploitation d'installations touristiques et de loisirs, propriété de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières ou déléguées par les communes

- a. Gestion de la salle d'exposition de l'OTI d'Egletons
- b. Gestion du mini-golf de Lappleau
- c. Gestion de la Maison de Pays des Monédières à Chaumeil

6) Commercialisation

- a. Montage de produits touristiques avec des prestataires
- b. Mise en marché des produits touristiques

7) Animation numérique de territoire

- a. Développer les usages numériques relatifs aux activités touristiques, par la mise en place de nouveaux outils et/ou de nouveaux moyens de découvrir le patrimoine du territoire
- b. Animer des ateliers sur le territoire
- c. Evaluer l'action d'animation,
- d. Assurer une veille qualifiée sur l'e-tourisme.

ARTICLE 3 – ORGANISATION

1) Locaux et horaires d'ouverture

Siège à Egletons : mis à disposition par la mairie d'Egletons

Maison de Pays des Monédières : mis à disposition par la Communauté de Communes

Maison d'accueil du Château de Ventadour : mis à disposition par la Communauté de Communes

Billetterie du Château de Ventadour : mis à disposition par la Communauté de Communes

Antennes de Lapeau et Marcillac-la-Croisille : mis à disposition par les communes

L'OTI s'engage à souscrire auprès d'un organisme d'assurance une responsabilité civile (professionnelle si commercialisation) couvrant l'ensemble des risques liés à l'exploitation des locaux.

Ces derniers sont directement accessibles au public, bien situés par rapport aux flux touristiques et disposent d'un lieu de stationnement à proximité et suffisant. Pour le local d'accueil d'Egletons, il est accessible aux personnes handicapées.

2) Le personnel de l'Office de Tourisme Intercommunal est constitué de :

- a. Deux agents polyvalents (accueil, administration) et bilingues à Egletons
- b. D'un adjoint du patrimoine détaché par la Communauté de Communes, travaillant à Egletons et à la Maison de Pays des Monédières et sur tous les sites et antennes de l'OTI.
- c. De saisonniers

Des stagiaires pourront également intervenir dans le cadre de leur formation touristique.

3) Une signalétique directionnelle intercommunale sera mise en place.

L'OTI doit disposer sur son local d'accueil (et antennes) du panneau officiel de classement et une signalétique du logo de la FNOTSI.

- 4) **Son équipement** : bureautique, informatique, téléphone, mobilier et présentoirs...etc.

ARTICLE 4 – FINANCEMENT

La Communauté de Communes contribue au financement de l'Office de Tourisme Intercommunal par le reversement d'une partie du montant collecté par la taxe de séjour et par une subvention de fonctionnement.

1) Reversement d'une partie de la taxe de séjour collectée¹

La Communauté de Communes a instauré sur son territoire la taxe de séjour au réel à compter de l'année 2016. Le montant collecté sera reversé annuellement à l'OTI.

Il sera déduit de ce montant le coût correspondant :

- à l'amortissement du logiciel de télédéclaration pour les deux premières années
- ses frais de maintenance et de gestion chaque année
- les diverses dépenses supportées par la Communauté de Communes ayant vocation à favoriser le développement touristique du territoire

2) Accord et paiement de la subvention par la Communauté de Communes de Ventadour

Une subvention de fonctionnement sera versée annuellement à l'OTI, visant à couvrir les dépenses de personnel supportées par l'OTI.

Le montant de la subvention sera défini chaque année en Conseil Communautaire et une annexe financière détaillée sera jointe.

Le paiement de cette subvention sera conditionné à l'approbation des comptes de résultat de l'année précédente et du budget prévisionnel de l'année suivante auprès de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières. Il sera versé en deux fois au cours de l'année.

Des crédits complémentaires pourront être accordés pour toute autre mission ponctuelle ou permanente confiée par la Communauté de Communes à l'Office de Tourisme Intercommunal. Cela fera l'objet d'un avenant à la présente convention stipulant la nature, la durée et le montant des crédits accordés.

3) Obligations de l'Office de Tourisme Intercommunal

Un commissaire aux comptes et son suppléant seront désignés par l'Office de Tourisme Intercommunal qui communiquera leurs coordonnées à la Communauté de Communes. A chaque fin d'exercice comptable, l'Office de Tourisme Intercommunal donnera à la Communauté de Communes un compte rendu de l'emploi des crédits et de tous les justificatifs nécessaires (rapport d'activités avec bilan et compte de résultat).

¹ - Si l'office a un statut associatif, l'affectation des ressources résultant de la taxe de séjour prélevée directement au niveau intercommunal ou syndical est laissée à l'appréciation du conseil ou du comité. L'assemblée délibérante de la structure intercommunale pourra librement affecter tout ou partie du produit de la taxe de séjour, sous forme de subventions à l'office de tourisme associatif. Un tel reversement se traduira obligatoirement par la signature d'une convention d'objectifs au-delà de 23.000 Euros.

ARTICLE 5 – DUREE

Cette convention prend effet à compter du 1^{er} avril 2017, date d'échéance de la précédente convention. Elle est conclue pour une durée de 3 années et renouvelable expressément 6 mois au moins avant son terme.

ARTICLE 6 – MODIFICATION, RESILIATION ET LITIGES

Toute modification de la présente convention reste possible par avenant à l'initiative de l'une ou l'autre des parties pour la bonne réalisation de leur accord.

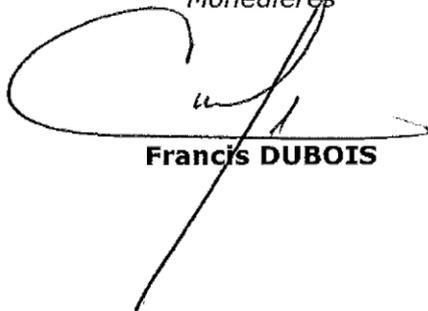
La résiliation de la présente convention est possible par l'une ou l'autre partie par lettre recommandée avec AR avec un préavis de 6 mois.

Pour tout litige qui pourrait naître entre les parties quant à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'obligent préalablement à toute instance de trouver un accord amiable.

Dans le cas où aucune conciliation ne pourrait intervenir, les parties font d'ores et déjà attribution de juridiction aux Tribunaux compétents.

Fait en deux exemplaires à Egletons, le 1^{er} mars 2017

*Président de la Communauté de
Communes de Ventadour-Egletons-
Monédières*



Francis DUBOIS

*Président de l'Office de Tourisme
Intercommunal du Pays d'Egletons*



Jean-Marie TAGUET

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017 - 2020

Entre Haute-Corrèze Communauté

Et l'Office de Tourisme Communautaire de Haute-Corrèze,

Etablissement Public Industriel et Commercial

Le tourisme est un axe majeur de la politique de développement du projet de territoire communautaire. Ce secteur représente une activité économique et résidentielle durable car non délocalisable, située dans le périmètre d'exercice de cette compétence, que ce soit en termes d'emplois et de retombées économiques directs ou indirects et d'attractivité.

Compte tenu des enjeux liés au développement de la politique touristique communautaire, il apparaît opportun de pouvoir définir au travers d'une convention d'objectifs et de moyens, d'une part, les missions dévolues à l'office de tourisme communautaire et, d'autre part, les moyens dont il bénéficie en soutien, octroyés par Haute-Corrèze Communauté, son EPCI de tutelle.

PREAMBULE : cadre général et réglementaire

Conformément à la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, au Code du Tourisme et plus particulièrement ses articles L.133-1 à L.133-10 et R.133-1 à R.133-18,

Par délibérations communautaires en date du 14/01/2017 et avec date d'effet au 1^{er} janvier 2017, Haute-Corrèze Communauté a acté pour le compte de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire :

- La délégation des missions de service public d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique, la participation à la définition, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique touristique communautaire ainsi que la mise en place d'actions de commercialisation et de développement de projets ou d'équipements concourant à la valorisation touristique territoriale ;
- Le maintien et l'extension de l'Office de Tourisme Communautaire Ussel – Meymac Haute-Corrèze », antérieurement créé par délibération communautaire en date du 11/12/2014, élargi au nouveau périmètre d'exercice de compétence communautaire, absorbant ainsi les anciens offices de tourisme de Haute-Corrèze ;
- Le maintien de la forme juridique d'Etablissement Public Industriel et Commercial ;
- La domiciliation du siège social maintenue selon les mêmes termes ;
- L'appellation de l'EPIC, modifiée sous l'intitulé « Office de Tourisme Communautaire de Haute-Corrèze ».

Cette délégation de missions confirme que la réussite touristique du territoire communautaire doit s'inscrire dans une logique de partage des enjeux clairement identifiés. A travers cette délégation, il s'agit de mettre en œuvre une véritable politique touristique communautaire afin de mutualiser, d'optimiser et de rationaliser l'utilisation des moyens pour un développement touristique du territoire de la Haute-Corrèze en participant activement à la dynamique instaurée par les instances touristiques locales. Tout en s'inscrivant dans les schémas de développement touristiques départemental et régional, l'objectif commun est de développer et promouvoir l'ensemble de la destination Haute-Corrèze.

La présente convention a donc pour objet la formalisation des engagements et responsabilités mutuels, des droits et des devoirs qui structurent la relation entre Haute-Corrèze Communauté (HCC) et l'office de tourisme communautaire (OTC).

Entre

Haute-Corrèze Communauté d'une part, représentée par :

Monsieur **Pierre CHEVALIER**, président

Et

L'EPIC, Office de Tourisme de Haute-Corrèze, représenté par :

Monsieur **Philippe BRUGERE**, président,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET ET OBJECTIFS DE LA CONVENTION

L'Etablissement Public Industriel et Commercial de tourisme est chargé d'une mission d'intérêt général de mise en œuvre de la politique touristique du territoire communautaire, dans le cadre de la compétence obligatoire *Développement touristique*, ces actions devant être évolutives dans le cadre de l'émergence de la destination touristique Haute-Corrèze.

Dans le cadre du projet de territoire défini par les élus communautaires, l'un des axes politiques prioritaires en matière de développement touristique est de faire rayonner la Haute-Corrèze en développant la promotion de cette destination touristique en devenir. Dans ce cadre, les élus se sont accordés sur les axes stratégiques suivants :

- Organiser une gouvernance touristique locale des acteurs et des territoires ;
- Impliquer les acteurs locaux par la mobilisation des professionnels et des territoires ;
- Développer une stratégie marketing partagée par la promotion du territoire afin de s'affirmer comme une terre d'accueil touristique reconnue.

Cette dynamique de développement est une volonté communautaire, dont les choix clairs et ambitieux avec des objectifs évolutifs, ont pour but de renforcer le positionnement du territoire en s'appuyant sur ses potentialités, à valoriser l'offre existante et de construire une stratégie adaptée pour asseoir la destination *Haute-Corrèze*.

Ainsi, à *court terme (courant année 1)*, l'office de tourisme communautaire doit permettre d'affirmer les engagements de Haute-Corrèze Communauté, en matière de développement touristique et engager une démarche concertée sur l'émergence de la destination *Haute-Corrèze*.

En s'inscrivant dans une dimension de territoire de destination *Haute-Corrèze*, à *moyen terme (à 3 ans)*, l'OTC doit bâtir et promouvoir une offre structurée et professionnalisée, dans une démarche partenariale :

- Structurer l'organisation de l'offre dans une démarche engagée de *Qualité Tourisme* et de développement économique durable ;
- Contribuer à la lisibilité de cette offre et la promouvoir par des supports et des outils adaptés notamment avec une stratégie de communication éditoriale et numérique ;
- Proposer d'une part, une offre touristique marchande sur journées, favorisant la fréquentation des sites de visites et d'activités ; et d'autre part, une offre en séjours attractive grâce à un parc d'hébergements en conformité avec les critères d'accueil conjugué aux activités du territoire ;
- Soutenir l'entrepreneuriat à vocation touristique à travers les initiatives privées et les porteurs de projets, contribuant au développement économique et à la dynamique du réseau d'acteurs.

À *long terme, (à 5 ans)*, sur la dynamique « *destination Haute-Corrèze* », devront être cultivées et diffusées l'identité et l'image du territoire à travers ses atouts en amplifiant la communication touristique en lien avec tous les partenaires publics et privés, en stimulant l'économie touristique locale pour permettre aux prestataires de faire vivre leur activité, en prenant en compte les critères de développement durable dans un souci de préservation de la qualité de notre cadre de vie pour la population et les vacanciers.

Article 2 : MISSIONS DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE EPIC

Par délibération en date du 14/01/2017, l'Office de Tourisme Communautaire s'est vu déléguer par Haute-Corrèze Communauté, la responsabilité et l'exercice des missions mentionnées à l'article 3 de ses statuts ; Les missions maintenues et entérinées par le nouvel organe délibérant de Haute-Corrèze Communauté sont les suivantes :

- Accueil et information des touristes ainsi que la promotion touristique du territoire communautaire, en coordination avec les partenaires départementaux et régionaux du tourisme ;
- Animation du réseau des prestataires touristiques locaux et coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique communautaire ;

- Participation à l'élaboration de la politique communautaire du tourisme et des programmes communautaires de développement touristique et également de sa mise en œuvre, notamment dans l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, de l'animation des loisirs, de l'organisation de manifestations et d'événementiels d'envergure au moins communautaires, destinés à renforcer l'attractivité et la notoriété du territoire communautaire ; la compétence « office de tourisme communautaire » n'inclue pas les animations communales ;
- Autorisation à commercialiser des prestations de services touristiques, tel que défini dans le code du tourisme ;
- Consultation obligatoire sur des projets d'équipements collectifs touristiques ;
- Gestion des formalités administratives portant sur la collecte de la taxe de séjour communautaire, instituée par Haute-Corrèze Communauté.

Considérant les objectifs fixés et les missions statutaires affectées, la stratégie de développement touristique à mettre en place devra prendre en compte les éléments suivants dans le cadre des actions à mener, en cohérence avec le Schéma de développement touristique départemental pour révéler la destination touristique Haute-Corrèze :

La planification triennale d'une *stratégie marketing avec des projets opérationnels* devra permettre de mettre l'accent sur les sujets transversaux suivants :

- Démarche Qualité : processus pris en compte dans la procédure de classement, visant à améliorer de manière constante l'organisation et le fonctionnement de l'OTC sur les différents Bureaux d'Information Touristique de Haute-Corrèze, qui fixe des objectifs opérationnels mesurables et réalistes. L'objectif est d'apporter le meilleur niveau de prestation de services aux visiteurs, aux vacanciers et aux prestataires touristiques ainsi que le développement de liens multiples avec les partenaires publics et privés ;
- Accueil par excellence : organisation d'un accueil optimisé (dont essor des espaces boutiques/bureaux d'accueil) et d'une information actualisée en réel, sur l'ensemble du territoire, avec l'élaboration d'un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) regroupant l'ensemble des actions à mener ;
- Accompagnement du réseau des acteurs touristiques : organisation de la communauté touristique pour favoriser la production collective, une dynamique de groupe et de territoire ; structuration d'une offre qualifiée en termes d'hébergements et d'activités par le développement de la coordination et de l'animation du réseau des prestataires touristiques ; mise en place de coopérations avec des partenaires privilégiés sur des opérations à thème ou des temps de rencontres ;
- Communication & promotion : Elaboration d'un plan de communication comprenant une évaluation et la mise en œuvre des moyens en termes d'identification (charte graphique), le développement d'une politique éditoriale et numérique (site internet, newsletter, réseaux sociaux, outils et supports digitaux, ...) ainsi qu'un plan média, afin de maximiser la promotion, en direction des marchés de clientèles individuelles & groupes par filières ou thématiques ;
- Production & commercialisation : montage produits et développement des canaux de distribution pour leur mise en marché ; évaluation des moyens à mettre en place sur le plan commercial, pour la préparation de séjour, la réservation d'activités et le paiement en ligne par déploiement d'une solution intégrée ainsi que la structuration de la Gestion de la Relation Client (GRC), avant, pendant et après séjour ;
- Ingénierie & développement : conseil et accompagnement aux porteurs de projets individuels ou collectifs ; ingénierie, développement et suivi de projets structurants portés par des opérateurs publics et/ou privés ;

Une organisation cohérente et concertée favorisant le développement touristique de la Haute-Corrèze, permettra à l'OTC de construire et développer une culture qualité et un cercle vertueux qui prennent en compte les attentes des acteurs touristiques locaux, des visiteurs et vacanciers ainsi que des partenaires (élus et institutionnels du tourisme).

Un rapport annuel sera réalisé sur l'évaluation de l'ensemble des actions mises en place, permettant de réajuster les actions à venir relevant de cette proposition de stratégie marketing triennale à affiner avec le comité de direction et les commissions de travail définies.

Article 3 : DEVELOPPEMENT DURABLE

L'OTC s'engage à mener ses actions basées sur les principes du développement d'un tourisme durable, d'un point de vue sociétal, économique et environnemental, en cohérence avec le programme de la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD) portée par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin.

Article 4 : LOCAUX

Pour l'exercice de la compétence déléguée et la réalisation de ces objectifs, le principe est celui de la mise à disposition à titre gratuit des biens affectés à la politique touristique, dont les locaux qui abritent les offices de tourisme.

Haute-Corrèze Communauté met à disposition de l'OTC, à titre gracieux, les locaux nécessaires aux besoins de l'activité :

- Des locaux administratifs pour le siège de l'OTC dans le bâtiment administratif de la communauté de communes au 23, parc d'activité du Bois Saint Michel à Ussel. A des fins de mutualisation optimale, la communauté de communes prend directement en charge un certain nombre de dépenses de fonctionnement relevant des charges locatives (électricité, eau, chauffage, ménage) ;
- Concernant les bureaux touristiques répartis sur le territoire communautaire, les locaux nécessaires aux besoins de l'activité en matière d'accueil des visiteurs font l'objet de transferts de biens immobiliers ; ils sont mis gracieusement à disposition de l'OTC par Haute-Corrèze Communauté, sauf le Bureau d'Information Touristique de Sornac, logé dans la Maison du Département à Sornac, dont le montant du loyer annuel est de 900€. Les mises à disposition font l'objet d'une convention d'occupation de locaux, entre Haute-Corrèze Communauté et l'Office de Tourisme de Haute-Corrèze.
- En fonction du contexte et des potentialités d'intervention dans les différents bureaux d'information touristique, il sera négocié avec accord par voie conventionnelle ou d'avenant entre les parties, la possibilité de bénéficier d'une femme de ménage mise à disposition par la communauté de communes ou la commune concernée.

Article 5 : MOYENS MATERIELS

Haute-Corrèze Communauté met à la disposition du siège de l'OTC, les équipements suivants :

- Machine pour affranchissement du courrier ; photocopieur ; relieuse ; massicot ;
- Voitures de service communautaires, selon disponibilité des véhicules, les agents communautaires restant prioritaires sur l'utilisation des véhicules ;
- L'accès à la photothèque Haute-Corrèze, en cours d'élaboration, plateforme sur laquelle l'OTC pourra également mettre à disposition de Haute-Corrèze Communauté la banque d'images existant dans les différents bureaux d'information touristique, avec mention des crédits photos correspondants.

Les frais liés à l'utilisation de ces équipements et matériels (montant des affranchissements, papier/photocopies, entretien et carburant de véhicule) seront à la charge de l'OTC, sur établissement d'un récapitulatif des frais par la communauté de communes pour demande de remboursement auprès de l'OTC.

L'OTC a établi avec la commune de Meymac une convention d'utilisation de véhicule de service communal, selon les besoins en déplacements professionnels intra-communautaires et hors communauté de communes sur le périmètre Limousin d'une part, et selon les disponibilités des véhicules auprès des services concernés, d'autre part ; les agents communaux restant prioritaires sur l'utilisation du véhicule.

Les conditions de mise à disposition de ces équipements et matériels ou de tout autre équipement ou matériels utiles au fonctionnement, non référencés dans la présente, feront l'objet de conventions, d'une part avec l'EPCI, d'autre part avec la collectivité citée.

Article 6 : MOYENS HUMAINS ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Pour les personnels salariés, le droit commun applicable en matière de transfert de compétences s'applique avec le principe du transfert du personnel salarié.

Vis-à-vis du personnel permanent, l'OTC s'engage sur le respect des actions suivantes :

- Le respect de la convention collective des organismes de tourisme n°3175 et du référentiel métiers établi par la fédération nationale des offices de tourisme (OTF) et le Cabinet ORIZON, notamment à travers l'élaboration des fiches de poste jointes à chaque contrat de travail ou avenant modificatif ;
- Le respect des règles liées au personnel salarié relevant de la fonction publique territoriale
- La réalisation d'entretiens annuels afin de fixer les objectifs individuels
- La professionnalisation et la mobilisation du personnel salarié :
 - Accompagner le personnel permanent dans une démarche de progrès (mise en place d'un plan de formation continue), notamment en inscrivant l'ensemble du personnel au plan de formations proposé par la Mission des Offices de Tourisme de Nouvelle Aquitaine (MONA) ;
 - Améliorer l'organisation interne (polyvalence du personnel saisonnier sur les différents sites d'accueil, organisation de réunions hebdomadaires suivant les nécessités des différents services, information aux nouveaux personnels entrants).

Article 7 : PRESTATIONS ANNEXES

L'OTC se charge pour le compte de Haute-Corrèze Communauté de la promotion et de la vente d'articles, de produits ou de prestations de services mis en place par les services communautaires. Cette mission complémentaire est assurée par le personnel des bureaux d'accueil touristique de l'OTC.

Un arrêté du président de Haute-Corrèze Communauté précise les modalités tarifaires et de marge concédée pour les ventes d'articles et produits communautaires.

Tout changement dans la gestion de ces produits réalisés par Haute-Corrèze Communauté devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention d'objectifs et de moyens.

Article 8 : COMMUNICATION

Haute-Corrèze Communauté autorise l'OTC à mettre le nom de la communauté de communes ainsi que son logo sur tous les supports de communication qui seront réalisés.

Dans le cadre de ses manifestations publiques, l'OTC signalera son partenariat avec la communauté de communes par tous moyens dont il disposera.

L'OTC déclinera son propre univers graphique à partir de la charte graphique communautaire, en phase avec la réflexion menée par les commissions de travail de l'OTC, après délibération du comité de direction.

Article 9 : DISPOSITIONS FINANCIERES (*financement, modalités pratiques d'attribution et de versement de la subvention annuelle, crédits exceptionnels, reversement de la taxe de séjour*)

Pour les besoins des missions d'intérêt général à caractère non industriel et non commercial, Haute-Corrèze Communauté apporte une participation financière annuelle au fonctionnement de l'OTC, sous forme de subvention.

FINANCEMENT

L'OTC est assujéti aux règles de comptabilité publique ainsi qu'au code des marchés publics et de la concurrence.

Le montant de la subvention est déterminé chaque année, dans le cadre d'une délibération communautaire adoptant le budget primitif de l'EPIC. Pour rappel les participations financières de la communauté de communes sont soumises au principe d'annualité budgétaire et à ce titre, le principe et le montant de la contribution sont validés chaque année par le conseil communautaire.

MODALITES PRATIQUES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION ANNUELLE

La demande d'attribution de la subvention annuelle de fonctionnement est adressée à la communauté de communes entre le 15 janvier et 31 mars de l'exercice considéré, au plus tard. La subvention est mandatée par l'OTC selon les procédures comptables en vigueur. Le montant nécessaire à son fonctionnement permettra de couvrir la rémunération du personnel et le coût des services énumérés à l'article 2 de la présente convention.

Cette demande est obligatoirement accompagnée des éléments indispensables à toute demande de subvention :

- Une note présentant le programme détaillé des actions pour l'année à venir ;
- Le budget primitif de l'EPIC établi au titre de l'année à venir, dans lequel devront figurer notamment les financements et les autres subventions attendues auprès de tout autre organisme ou partenaire.

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La contribution financière de Haute-Corrèze Communauté est versée en 12 versements sur l'année, selon un échéancier mensuel de versements établi entre l'EPCI et l'OTC et signé par les présidents des structures. Cette sollicitation écrite (courrier postal, électronique ou télécopie) sera émise par la direction de l'EPIC, justifiant les besoins financiers. Le montant de chaque versement mensuel comprend 1/12 de la dotation en fonctionnement et en investissement.

CREDITS EXCEPTIONNELS

Des crédits complémentaires pourront être prévus pour toute autre tâche précise, ponctuelle ou permanente confiée à l'OTC qui fera l'objet d'avenants à cette convention. Ces avenants stipuleront la nature, la durée du service et le montant des crédits spécifiques accordés.

TAXE DE SEJOUR COMMUNAUTAIRE

Par délibérations concordantes prises avant le 01/10/2016, les communautés de communes en cours de fusion-extension ont acté l'instauration d'une taxe de séjour communautaire annuelle et les tarifs applicables au 01/01/2017. Après fusion-extension de ces communautés de communes, une nouvelle délibération de Haute-Corrèze Communauté, en date du 14/01/2017, entérine la mise en œuvre de la taxe de séjour au réel, du 01/01/2017 au 31/12/2017, ses tarifs applicables et les modalités de gestion des formalités administratives liées à la collecte, qui sont confiées à l'OTC.

Le statut d'EPIC confère à l'OTC le droit de percevoir la taxe de séjour communautaire dans son intégralité. Le produit de cette contribution des touristes, en séjour dans les hébergements touristiques marchands du territoire communautaire, permet une mise en valeur accrue du potentiel touristique et de proposer des services supplémentaires aux acteurs économiques locaux en lien avec le tourisme ainsi qu'aux visiteurs et vacanciers.

Conformément aux dispositions du Code du Tourisme, l'OTC est tenu de soumettre à l'approbation du conseil communautaire, son budget et ses comptes, délibérés par le comité de direction de l'OTC.

Il appartiendra à l'OTC de rechercher toute source de financement extérieure possible et de développer des ressources financières propres, de façon à assurer les moyens de son développement.

Article 10 : RELATIONS STATUTAIRES ENTRE L'OTC ET HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE

Conformément aux dispositions du Code du Tourisme et conformément à ses statuts, l'OTC est administré par un comité de direction dont la composition est fixée par délibération communautaire. Les représentants du conseil communautaire qui comprennent la majorité des membres du comité de direction, sont désignés par le conseil communautaire parmi ses membres titulaires pour la durée de leur mandat et selon les règles de la représentation proportionnelle. Les représentants des professions et activités intéressées par le tourisme sont nommés par arrêté du président de Haute-Corrèze Communauté après concertation préalable des représentants des catégories de prestataires concernées. Les fonctions de ces représentants prennent fin lors du renouvellement du conseil communautaire ou lorsqu'ils perdent la qualité pour laquelle ils ont été désignés.

Le comité de direction délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement et l'activité de l'OTC.

Pour la mise en œuvre de ses missions, l'OTC travaille en collaboration avec les services de Haute-Corrèze Communauté. Ils apporteront leur conseil et leur expertise à l'OTC dans les domaines qui les concernent.

L'OTC s'engage à produire et présenter chaque année un rapport d'activités de l'année écoulée ainsi qu'un plan d'actions pour l'année à venir.

Il s'engage également à communiquer à la communauté de communes toute information relative à son activité et à l'emploi des fonds attribués par la communauté de communes et à transmettre à cette fin toute pièce justificative afférente.

Article 11 : RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

L'OTC se doit de développer des relations privilégiées avec les partenaires touristiques. Son action doit s'inscrire dans une démarche globale de concertation avec l'ensemble des acteurs liés au tourisme.

Afin de collaborer sur des missions de développement touristique communes, une convention sera établie entre l'OTC et l'Agence de Développement et de Réservation Touristique de la Corrèze (ADRT19). Cette convention s'appuiera sur des opérations d'intérêt collectif, dont l'objectif est de :

- Préciser l'organisation du partenariat ;
- Définir un plan d'actions en coordination avec la stratégie départementale de développement touristique.

L'OTC adhère à la Mission des Offices de tourisme de Nouvelle Aquitaine (MONA) et au réseau des Offices de Tourisme de France (OTF).

En fonction des sujets le concernant dans l'exercice de ses missions, l'Office de Tourisme participera aux réunions organisées par les partenaires institutionnels touristiques nationaux, régionaux, départementaux, notamment tel que prévu dans ses statuts.

Article 12 : EVALUATION (indicateurs d'activité, de performance et de qualité)

Une évaluation sera effectuée sur les missions de l'OTC et sur la vérification des engagements qualité fixés. Ils feront l'objet d'un rapport annuel d'activités.

Des indicateurs de suivi mis en place porteront sur :

- **L'activité :**
 - Accueil/information : nombre de visiteurs par nationalité ; nombre d'accueils personnalisés traités ; nombre de demandes d'informations traitées ; nature des demandes d'informations ; bilan des visites guidées effectuées auprès des clientèles individuelles et groupes ;
 - Promotion/communication : nombre de brochures éditées ; nombre de visites/site internet (visiteurs uniques, origine des internautes, pages consultées, documents téléchargés) ; nombre d'actions de promotion organisées par l'OTC.
- **La performance :**
 - Accueil/information : nombre de jours d'ouverture ; nombre de produits et prestations vendus ;
 - Promotion/communication : nombre de contacts établis lors d'actions de promotion ; nombre d'articles de presse parus et évaluation de la contre-valeur publicitaire de ces articles ;
 - Ressources humaines et relations prestataires : nombre de jours de formations ; nombre d'heures passées en conseil ou accompagnement auprès des professionnels.
- **Les engagements qualité :**
 - Réclamations : nombre de réclamations traitées et sujets de doléances ;
 - Enquêtes de satisfaction : nombre de questionnaires administrés ; taux de satisfaction des visiteurs (items : attitude et compétence du personnel, qualité de l'information fournie ; activités, prestations et services les plus demandés, ...).

Article 13 : ASSURANCES ET RESPONSABILITE

L'OTC devra souscrire une police d'assurances « multirisques » couvrant tous les dommages pouvant résulter de ses activités (responsabilité civile professionnelle, défense-recours et insolvabilité des tiers, dommages causés ou subis par les immeubles confiés à titre gratuit ou onéreux).

Cette obligation remplie, aucun recours ne pourra être engagé par Haute-Corrèze Communauté ou par une des communes accueillant les bureaux d'accueil touristique à l'encontre de l'OTC.

Article 14 : DISPOSITIONS GENERALES (avenant, durée de la convention, résiliation pour cause d'intérêt général, pour faute, convenue)

AVENANT

La présente convention pourra faire l'objet d'amendements par avenants. Ainsi, toute modification reste possible à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

En cas de difficultés d'interprétation ou d'exécution de la présente convention et de ses avenants, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. A défaut d'accord, le tribunal administratif sera compétent pour connaître les litiges pouvant se produire dans le cadre de cette convention.

DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention d'objectifs et de moyens prendra effet dès la date de la signature par les présidents dûment mandatés, pour une durée de 3 ans renouvelable expressément 3 mois avant son terme.

La partie qui entendra s'opposer à la reconduction de la présente convention, devra en informer l'autre partie par écrit délivré par tout moyen permettant d'en attester la réception. Une telle décision de non-renouvellement de la convention devra être reçue par l'autre partie, au plus tard 4 mois avant son échéance.

RESILIATION

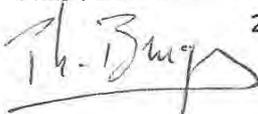
- Résiliation pour cause d'intérêt général : Haute-Corrèze Communauté peut mettre fin à la présente convention à tout moment et pour motif d'intérêt communautaire. Elle notifiera la résiliation par lettre recommandée avec avis de réception ou par tout moyen de nature à attester de la notification en cause. La résiliation prendra effet 6 mois à compter de la notification de la lettre en cause, sous réserve d'un accord contraire préalable entre les parties, se prononçant sur la détermination d'un délai raisonnable de plus courte ou plus longue durée. Cette résiliation n'est pas susceptible d'entraîner le versement d'une indemnité pour l'autre partie.
- Résiliation pour faute : il est expressément convenu que la présente convention sera révoquée de plein droit, en cas de faute grave de l'une ou l'autre des parties, portant sur le non-respect des conditions générales ou particulières de la présente, ou sur l'atteinte à l'ordre public. Cette résiliation interviendra après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre, restée sans effet pendant 14 jours calendaires. Pour Haute-Corrèze Communauté, la résiliation est prononcée par simple décision de l'autorité territoriale.
- Résiliation convenue : les parties pourront d'un commun accord, convenir d'une résiliation anticipée de la présente. Pour Haute-Corrèze Communauté, cette résiliation est prononcée par simple décision de l'autorité territoriale. En toutes circonstances, la présente cessera à son échéance ou en cas de liquidation/dissolution, sous toutes formes, de l'office de tourisme communautaire ou cas de disparition de la cause de cette convention.

Etabli à Ussel, le 01/01/2017

L'EPIC Office de Tourisme de Haute-Corrèze

Le président,

Philippe BRUGERE



Office de Tourisme de Haute-Corrèze

Siège Social

23, Parc d'activité Bois Saint-Michel

19200 USSEL. Tél. 05.87.31.00.59

N° SIRET : 81773470000013



L'EPIC Haute-Corrèze Communauté

Le président

Pierre CHEVALIER



OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS D'EGLÉTONS

S T A T U T S

TITRE I – BUT ET COMPOSITION

Article 1^{er} - DENOMINATION

Sous le titre *Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Egletons (OTI)*, il est constitué une association régie par la loi de 1901, appelée communément Office de Tourisme Communautaire Ventadour Egletons Monédières (OTC), affiliée à la MONA (Mission des Offices de Tourisme Nouvelle-Aquitaine) et à Offices de Tourisme de France (Fédération nationale des Offices de Tourisme).

Son action s'étend sur le territoire de la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières, dont le périmètre a été acté par arrêté préfectoral en date 15 septembre 2016, comprenant les communes suivantes : Champagnac la Noaille, Chaumeil, Darnets, Egletons, La Chapelle Spinasse, Lafage sur Sombre, Lapleau, Laval sur Luzège, Le Jardin, Marcillac la Croisille, Meyrignac l'Eglise, Montaignac Saint Hippolyte, Moustier Ventadour, Péret Bel Air, Rosiers d'Egletons, Saint Hilaire Foissac, Saint Merd de Lapleau, Saint Yrieix le Déjalat, Sarran, Soudeilles.

Toute commune n'appartenant pas à la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières pourra conventionner avec l'OTC.

Article 2 - SIEGE

L'Office de Tourisme Communautaire a son siège à Egletons (rue Joseph Vialaneix). Il pourra être modifié par délibération du Conseil d'Administration.

La durée de l'association est illimitée.

Article 3 – BUT

L'Office de Tourisme Communautaire Ventadour Egletons Monédières étudie et met en œuvre les mesures tendant à accroître l'activité touristique afin de participer au développement économique du territoire.

Article 4 - MISSIONS

Conformément à l'article 10 de la loi n°92-1341 du 23 décembre 1992, l'Office de Tourisme a pour missions :

- l'accueil,
- l'information des touristes et des résidents,
- la promotion touristique,
- toutes missions à vocation touristique confiées par la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières.

Il contribue à assurer la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local. 

Il peut être consulté sur des projets d'équipements collectifs touristiques.

Il peut lui être confié la gestion d'équipements touristiques.

L'Office de Tourisme peut être autorisé à commercialiser des prestations de services touristiques, dans les conditions prévues par la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de séjours.

Article 5 – COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale se compose :

- **de membres d'honneur** : désignés par l'Assemblée Générale
- **de membres actifs** :
Ce sont des représentants des professions et organismes intéressés au tourisme et des personnes indépendantes.
La qualité de membre actif s'acquiert par l'adhésion volontaire et l'acquittement d'une cotisation annuelle fixée par l'AG.
La qualité de membre se perd par démission, ou par la radiation prononcée par le Conseil d'Administration, le membre intéressé ayant été appelé à présenter sa défense.
- **de membres bienfaiteurs** ou membres donateurs
- **de membres de droit** :
Ils représentent les collectivités locales et territoriales. Ce sont des élus issus des conseils municipaux du territoire intercommunal et du conseil de la Communauté de Communes de Ventadour Egletons Monédières, désignés pour le temps de leur mandat électoral. Ils sont exemptés de cotisation et ils ont le droit de vote.

Article 6 – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CA est composé de 21 membres répartis en 3 tiers :

- **1/3 des membres de droit** : élus issus des conseils communautaires et municipaux du territoire intercommunal ; 7 dont :
 - Le Président de la Communauté de Communes ou son représentant et 3 élus issus du Conseil Communautaire.
 - Les Maires des communes où se situent l'OTC et ses antennes, ou leur représentant.
- **1/3 des professionnels du tourisme (7)** : représentant les professions œuvrant au développement touristique du territoire intercommunal.
- **1/3 représentants de la société civile** : 7

TITRE II – ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Article 7 – Droit du Président

L'Assemblée Générale se compose des membres indiqués à l'article 5.

Le Président peut appeler à siéger avec voix consultative toute personnalité extérieure dont la présence lui paraît utile.

Article 8 – Droit de vote

Les membres actifs et les membres bienfaiteurs, à jour de leur cotisation, ainsi que les membres de droit participent au vote.

Les membres d'honneur sont dispensés du paiement de la cotisation et ils ont voix consultative.

Chaque membre de l'Assemblée Générale ne peut détenir plus d'un pouvoir.

Article 9 – Convocation et délibération

L'Assemblée Générale se réunit au moins 1 fois par an et toutes les fois qu'elle est convoquée par le Bureau ou sur demande écrite de la moitié des membres dont elle se compose.

Les convocations aux Assemblées Générales doivent être faites au moins 15 jours à l'avance par écrit (plis individuels ou courriels *etlou* insertion dans la presse locale).

L'Assemblée Générale ne peut délibérer valablement que si le quorum est atteint, c'est-à-dire : plus de la moitié des membres présents ou représentés. Dans le cas contraire, les membres présents forment une nouvelle Assemblée Générale (extraordinaire) dans le quart d'heure qui suit. Cette Assemblée n'est plus tenue de respecter le quorum pour délibérer.

Elle entend le compte-rendu moral et d'activité, approuve les comptes de l'exercice clos, établit le budget de l'exercice à venir, étudie toutes les propositions, questions et projets inscrits à son ordre du jour. Elle nomme le Conseil d'Administration. Les votes se font à bulletin secret s'ils sont demandés par un seul membre de l'Assemblée Générale. Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Les débats devront être consignés dans un rapport écrit dans lequel seront mentionnés la composition du Conseil d'Administration et toutes les indications nécessaires sur son fonctionnement et son financement.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 10- Election et renouvellement des membres

L'Office de Tourisme est dirigé par un Conseil d'Administration dont les membres sont issus de l'Assemblée Générale. Les membres du Conseil d'Administration sont élus à main levée sauf si un seul membre demande le vote à bulletin secret.

Hormis les membres de droit, ces derniers sont renouvelables tous les 3 ans à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle. Les membres sortants sont rééligibles.

Article 11- Droit du CA

Le Conseil d'Administration peut appeler à participer à ses travaux avec voix consultative toute personne dont la présence lui paraît justifiée.

Article 12- Démission par le CA

Tout membre absent à 3 séances consécutives, sans excuse valable, peut être déclaré démissionnaire par le Conseil d'Administration. Le membre concerné étant admis à présenter ses explications.

JRP

Article 13- Cas de vacance

En cas de vacance, par décès, démission ou exclusion, le Conseil d'Administration pourvoit au remplacement du membre par cooptation dans les 2 mois qui suivent, sous ratification à l'Assemblée Générale suivante. Dans ce cas, le membre élu ne l'est que pour la durée restante du mandat de la personne qu'il remplace.

Article 14- Exercice des pouvoirs

Le Conseil d'Administration exerce les pouvoirs les plus étendus pour assurer les missions de l'Office de Tourisme.

Article 15 - Convocation

Le Conseil d'Administration se réunit au moins 3 fois par an, sur convocation individuelle et écrite du Président et toutes les fois que la moitié de ses membres le décide dans un délai de 10 jours au moins avant la date de la séance. Un procès-verbal sera rédigé après chaque réunion, consultable au siège de l'association.

Article 16 - Délibération

Le Conseil d'Administration délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Chaque membre du Conseil d'Administration ne peut détenir plus d'un pouvoir.

Article 17 - Remboursement des frais

Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées. Seuls les frais de mission, décidés par le Conseil d'Administration, peuvent être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Article 18 - Règlement intérieur

Un règlement intérieur pourra être rédigé par le CA.

Article 19 - Composition et convocation

Le Conseil d'Administration nomme un bureau parmi ses membres pour 3 ans, au plus tard dans le mois qui suit l'Assemblée Générale.

Le Bureau se compose de :

- un président
- deux vice-présidents
- un secrétaire
- un trésorier
- les présidents des commissions de travail, fixées par le Conseil d'Administration.

Le bureau se réunit autant de fois que nécessaire, à l'initiative du Président, sans aucune contrainte de délai et de forme.

Le Président représente l'association dans tous les actes de la vie civile. En cas d'impossibilité d'exercer du Président ou du Trésorier, le bureau reprend leurs missions qu'il délègue à 1 ou 2 de ses membres.

END

Article 20 – Missions du bureau

Le bureau étudie et prépare le plan d'actions à soumettre au Conseil d'Administration.
Le Bureau est chargé de veiller à la bonne application des décisions prises par le Conseil d'Administration.

Article 21 – Démission et élection d'un nouveau bureau

Le Bureau qui aura négligé de convoquer l'Assemblée Générale statutaire sera réputé ipso facto démissionnaire, et dans un délai de 6 mois suivant la date à laquelle l'Assemblée Générale Ordinaire aurait dû être tenue, une Assemblée Générale sera convoquée à la diligence du Président de la Communauté de Communes ou de son représentant afin de procéder à l'élection d'un nouveau Bureau.

FINANCEMENT

Article 22

Les ressources de l'Association se composent :

- ↻ des crédits de fonctionnement et subventions accordées par les collectivités publiques et privées,
- ↻ des cotisations des membres,
- ↻ des ressources de toute nature décidées par le Conseil d'Administration dans le cadre des présents statuts,
- ↻ des dons manuels et contributions en nature.

TITRE III – MODIFICATION AUX STATUTS ET CAS EXCEPTIONNELS

Article 23

Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée à l'initiative du Bureau ou sur demande écrite de la moitié au moins des membres de l'AG soit pour procéder à la modification des statuts, soit pour débattre de situations exceptionnelles touchant à des transformations de fond.

Ses modalités de fonctionnement sont identiques à celles de l'Assemblée Générale Ordinaire.

TITRE IV - DISSOLUTION

Article 24 – Convocation et délibération

L'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Office de Tourisme, convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, une seconde Assemblée Générale est convoquée de nouveau à quinze jours d'intervalle au moins. Elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

L'Assemblée Générale, appelée à prononcer la dissolution de l'Association, ne peut se tenir qu'en présence du Président de la Communauté de Communes ou de son représentant et des maires des communes où se situent le bureau d'accueil de l'OTC et ses antennes.

Article 25 – Missions de l'AG

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs membres chargés de dresser l'inventaire des biens, créances et dettes de l'Association, administrer les sommes et procéder à la liquidation des biens de l'Office de Tourisme.

Seule la Communauté de Communes de Ventadour Egletons Monédières peut bénéficier de la dévolution des biens restants qu'elle pourra reverser à un établissement poursuivant le même but sur la même entité géographique.

Les présents statuts sont certifiés conformes au vote de l'Assemblée Générale réunie le 14 juin 2017.

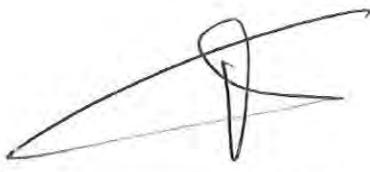
Fait à *Egletons* le *05 Juin 2017*

le Président,



Jean-Marie TAGUET

le Trésorier,



Jean-Pierre PARSOIRE

le Secrétaire,



Laurent DOUTRIAUX

STATUTS

Etablissement Public Industriel et Commercial Office de Tourisme

Sous tutelle de l'EPCI Haute-Corrèze Communauté

Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 5 modifiant les articles L. 2231-9 et L. 2231-10 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code du tourisme et plus particulièrement ses articles L. 133-11, L. 133-13, L. 133-4, L. 133-5, L. 133-6, L. 134-3, L. 134-4 et L. 134-5, ainsi que ses articles R. 133-1 à R. 133-18 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) Ussel-Meymac Haute-Corrèze du 11/12/2014 approuvant la création d'un office de tourisme communautaire sous la forme juridique d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) ;

Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté du 14/01/2017 portant sur le maintien et l'extension de l'Etablissement Public Industriel et Commercial – Office de Tourisme (n° Siret 8177347000013) au périmètre d'exercice de compétence de Haute-Corrèze Communauté ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté du 14/01/2017 portant sur la modification du nom de l'Office de Tourisme Communautaire ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté du 14/01/2017 portant sur la domiciliation du siège social de l'Office de Tourisme Communautaire ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté du 14/01/2017 déterminant la composition de l'organe délibérant de l'Office de Tourisme Communautaire (réf. article R. 2231-33 du CGCT) ;

Vu la délibération du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire de Haute-Corrèze du 28/11/2018 portant sur le changement d'adresse du Siège Social de l'Office de Tourisme Communautaire ;

TITRE 1 – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 – Maintien et extension de l'EPIC – Office de Tourisme Communautaire

Dans le cadre des dispositions légales relatives aux offices de tourisme – article L. 134-5 du Code du tourisme, un établissement public industriel et commercial ayant pour dénomination « office de tourisme communautaire Ussel – Meymac Haute-Corrèze » a été institué, le 1^{er} octobre 2015 par délibération de la communauté de communes Ussel-Meymac – Haute-Corrèze.

Par délibération communautaire en date du 14/01/2017, Haute-Corrèze Communauté institue le maintien de l'EPIC-Office de Tourisme Communautaire et l'extension de son périmètre d'exercice de compétence au nouveau territoire d'intervention de la communauté de communes de tutelle, HAUTE CORREZE COMMUNAUTE.

Article 2 – dénomination de l'EPIC – Office de Tourisme

La dénomination de l'EPIC de Tourisme est modifiée en appellation « Office de Tourisme Communautaire de Haute-Corrèze ».

Article 3 – objet

Dans le cadre du projet de développement de territoire de la communauté de communes et afin d'assurer la réalisation des objectifs dans le domaine touristique, l'établissement public industriel et commercial « office de tourisme communautaire de Haute-Corrèze » se voit confier la responsabilité d'assurer les missions suivantes :

- L'accueil et information des touristes ainsi que la promotion touristique du territoire communautaire, en coordination avec les partenaires départementaux et régionaux du tourisme ;
- L'animation du réseau des prestataires touristiques locaux et coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique communautaire ;
- Tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique communautaire du tourisme et des programmes communautaires de développement touristique, notamment dans l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, de l'animation des loisirs, de l'organisation de manifestations et d'événementiels d'envergure au moins communautaires, destinés à renforcer l'attractivité et la notoriété du territoire communautaire, la compétence « office de tourisme communautaire » n'incluant pas les animations communales ;

- D'être autorisé à commercialiser des prestations de services touristiques, tel que défini dans le code du tourisme ;
- D'être obligatoirement consulté sur des projets d'équipements collectifs touristiques, en sa qualité d'EPIC touristique communautaire ;
- D'être chargé de l'exécution des formalités administratives et déclaratives portant sur la gestion de la collecte de la taxe de séjour communautaire, instituée par délibération du 14/01/2017, de Haute-Corrèze Communauté.

TITRE 2 – ADMINISTRATION GENERALE

L'office de tourisme communautaire est administré par un comité de direction et géré par un directeur.

CHAPITRE 1 – Le Comité de Direction

Article 4 – organisation – désignation des membres

Conformément à l'article L. 133-5 du Code du tourisme et en référence à la délibération communautaire en date du 14/01/2017, les membres représentant la collectivité détiennent la majorité des sièges du comité de direction de l'EPIC.

Le comité de direction comprend vingt-neuf (29) membres titulaires, et 29 membres suppléants, répartis en deux collèges décisionnels :

- Le collège 1 est composé de quinze (15) conseillers communautaires titulaires et autant de suppléants en exercice, désignés par le conseil communautaire à la suite d'un appel à candidature, envoyé à tous les élus communautaires titulaires.

Le mode de désignation du collège 1 est établi selon la procédure suivante :

- Chaque élu intéressé pour siéger dans le comité de direction de l'OTC doit faire acte de candidature par écrit à la présidence de la communauté de communes, dans les huit (8) jours précédant le conseil communautaire au cours duquel les représentants titulaires et suppléants sont désignés nominativement pour siéger au comité de direction de l'OTC. *Pour rappel, la nomination des suppléants obéit aux mêmes règles de nomination que celles prévues pour les membres titulaires.*

Règlementairement, dans un office de tourisme en EPIC, le président de l'EPCI est de fait, membre de droit du comité de direction.

- Le collège 2 est composé de quatorze (14) personnes titulaires et autant de suppléants (14), représentant les différentes catégories des organisations socioprofessionnelles et autres activités, dont associatives, intéressées au tourisme sur le territoire communautaire. La répartition, établie à raison du nombre de sièges précisé par catégorie répertoriée, s'établit comme suit :
 - Hôtellerie & Restauration : 4 représentants
 - Hébergements collectifs (résidences de tourisme, campings) : 3 représentants
 - Meublés de tourisme & chambres d'hôtes : 2 représentants
 - Commerçants & artisans : 1 représentant
 - Activités Loisirs Pleine Nature : 2 représentants
 - Culture & Patrimoine : 1 représentant
 - Agritourisme : 1 représentant

Le mode de désignation du collège 2 est établi selon la procédure suivante :

Haute-Corrèze Communauté procède par courrier à la consultation des professionnels et structures locales intéressées par le tourisme qui sont déjà représentées dans les différents conseils d'administration et comité de direction des offices de tourisme de Haute-Corrèze. Les personnes volontaires pour représenter leur catégorie de prestataires dans le nouveau comité de direction sont invitées à se faire connaître auprès la communauté de communes en envoyant leur candidature au siège de Haute-Corrèze Communauté.

Faute de réponse dans un délai de huit (8) jours, à compter de la réception de la lettre, le Conseil communautaire désignera les représentants de ces professionnels et structures locales intéressées par le tourisme.

La désignation des représentants titulaires et suppléants des catégories socioprofessionnelles pour le Collège décisionnel 2 sera officialisée par un arrêté de nomination pris par le président de Haute-Corrèze Communauté, avant la réunion d'installation du nouveau comité de direction.

Les fonctions des représentants du conseil communautaire et des socioprofessionnels prennent fin lors du renouvellement du conseil communautaire.

Les membres sortants peuvent être renouvelés.

Les membres du comité de direction décédés ou démissionnaires ou ceux qui, en cours de mandat, perdent la qualité grâce à laquelle ils ont été désignés, sont remplacés. Dans ce cas, le mandat des nouveaux membres expire à la date à laquelle aurait pris fin celui de leurs prédécesseurs.

Dans un 3^{ème} collège, le président de l'OTC pourra appeler à siéger avec voix consultative toute personnalité représentant une personne morale dont la compétence et l'activité se révèlent complémentaires aux objectifs de l'OTC et dont la présence lui paraît utile. Ainsi, sur proposition du Bureau ou du Comité de Direction pourront être admis comme **membres consultatifs** des personnalités représentant d'une part, un organisme institutionnel lié au tourisme et d'autre part, des personnes « ressources Tourisme » représentant les secteurs géographiques des anciens offices de tourisme.

Article 5 : présidence et vice-présidence

Conformément à l'article R. 133-5 du Code du tourisme, le comité de direction élit un président parmi ses membres ainsi que deux vice-présidents au plus, parmi ses membres.

Chaque vice-président ne peut exercer d'autres pouvoirs que ceux qui lui ont été délégués par le président. Ainsi, chaque vice-président pourra se voir confier une délégation de fonction dans un domaine de compétences précis.

Cette décision appartient au président et ne fera pas l'objet d'une délibération du comité de direction.

Article 6 : rémunération/remboursement des membres du comité de direction

Les fonctions au sein du comité de direction sont bénévoles et ses membres ne peuvent en aucun cas prêter leur concours à titre onéreux à l'établissement.

Dans la limite des crédits disponibles, inscrits au budget de l'établissement et sur proposition du comité de direction, le président peut déléguer à certains membres du comité de direction la charge d'effectuer des missions.

Les membres du comité de direction bénéficient du remboursement des frais de mission effectivement supportés par eux au titre de leur mandat, sur la base du taux applicable aux fonctionnaires dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Article 7 : fonctionnement du comité de direction

En cas d'empêchement du président, la présidence de séance du comité de direction est assurée prioritairement par le vice-président issu du collège des élus.

En dehors de cette situation, les vice-présidents ne peuvent exercer d'autres pouvoirs que ceux qui leur ont été délégués par le président.

Le comité de direction se réunit au moins six fois par an sur convocation de son président qui fixe l'ordre du jour. La convocation est envoyée au moins 8 jours francs avant la date de la réunion.

Le comité de direction est, en outre, convoqué chaque fois que le président le juge utile ou sur demande de la majorité de ses membres en exercice.

Le directeur y assiste avec voix consultative. Ce dernier tient procès-verbal de la séance qu'il soumet au président.

Les séances du comité de direction ne sont pas publiques.

Le comité ne peut délibérer que si le nombre des membres présents à la séance ou représentés dépasse la moitié de celui des membres en exercice.

Si ce quorum n'est pas atteint après une première convocation, le comité est à nouveau convoqué avec le même ordre du jour, dans un délai maximum de 15 jours et délibère alors sans condition de quorum.

Les délibérations du comité de direction sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Un membre ne peut se faire représenter que par un autre membre désigné par pouvoir, courrier ou tout autre support écrit, y compris courrier électronique.

Un membre ne peut représenter comme mandataire qu'un seul de ses collègues.

Conformément à l'article R. 2221-8 du CGCT, les membres du comité de direction ne peuvent prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises en rapport avec l'EPIC.

Article 8 - attributions du comité de direction

Conformément à l'article R. 133-10 du Code du tourisme, le comité délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement et l'activité de l'office de tourisme et notamment sur les objets suivants :

- Organisation générale des fonctions de l'office ;
- Conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés passés par le comité, programme annuel de publicité et promotion ;
- Budget des recettes et dépenses et décisions modificatives ;
- Rapport annuel d'activité ;
- Compte financier de l'exercice écoulé ;
- Emprunts ;

- Acceptation et refus des dons et legs ;
- Conditions générales d'emploi et de rémunération des personnels ;
- Règlement intérieur ;
- Règlement comptable et financier ;
- Questions relatives à la mise en œuvre de ses missions soumises pour avis par le conseil communautaire.

Les marchés de travaux, transports et fournitures sont soumis aux règles applicables du Code des marchés publics. Le comité de direction peut donner délégation au directeur pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée.

Article 9 - Commissions de travail

Le comité de direction, sur proposition du président, peut constituer des commissions de travail auxquelles sont susceptibles de participer des personnes qualifiées non membres dudit comité.

Les membres de ces commissions sont désignés par le président après avis du comité de direction.

Ces commissions doivent comprendre obligatoirement au moins un membre du comité de direction.

Le président, les 2 vice-présidents et le directeur sont membres de droit de toutes les commissions.

Ces commissions peuvent également être dissoutes par le président après avis du comité de direction.

Chapitre 2 - Administration

Article 10 - Statut du directeur

Le directeur de l'office de tourisme est nommé par le président après avis du comité de direction, dans les conditions fixées à l'article L. 133-6 du Code du tourisme.

Le directeur de l'EPIC est nommé par délibération du comité de direction sur proposition du président de l'office de tourisme (ordonnance du 26/03/2015).

Il peut être mis fin à ses fonctions selon la même procédure.

Il ne peut être élu conseiller municipal ou communautaire.

Article 11 - Attributions du directeur

En référence aux articles R. 133-11 à R. 133-13 du Code du tourisme, le directeur assure le fonctionnement de l'office de tourisme sous l'autorité et le contrôle du président.

Il est le représentant légal de l'office de tourisme, toujours sous l'autorité et le contrôle du président :

Il peut, sans autorisation préalable du comité de direction, faire tous actes conservatoires des droits de l'EPIC.

Il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du comité de direction.

Il exerce la direction de l'ensemble des services de l'office de tourisme.

Il recrute et licencie le personnel nécessaire dans la limite des inscriptions budgétaires avec l'agrément du président.

Il est l'ordonnateur public et, à ce titre, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses de l'office de tourisme. Il prépare le budget, lequel est voté par le comité de direction.

Il passe, en exécution des décisions du comité de direction, tout acte, contrat et marché.

En outre, le directeur prend les décisions pour lesquelles il a reçu délégation.

Il établit chaque année un rapport sur l'activité de l'office, lequel est soumis au comité de direction par le président, puis au conseil communautaire.

Article 12 - Le personnel

Les salariés de l'office de tourisme sont nommés par le directeur sur des contrats de droit privé.

En dehors du directeur, de l'agent comptable et du personnel sous statut de droit public, le personnel de l'office de tourisme relève du droit du travail, c'est-à-dire de la convention collective nationale n°3175 des organismes de tourisme.

TITRE III – BUDGET ET COMPTABILITÉ DE L'OFFICE DE TOURISME

Article 13 - Budget

Conformément aux articles R. 133-14 à R. 133-17 du Code du tourisme, le budget de l'office de tourisme comprend notamment en recettes le produit :

- Des subventions et participations diverses ;
- Des souscriptions particulières et d'offres de concours ;
- Des dons et legs ;
- Des taxes que le conseil communautaire aura décidé de lui affecter, telles que la taxe de séjour notamment, dès lors qu'elle est instituée par l'EPCI de tutelle ;

- Des recettes réalisées via l'exploitation des équipements dont il a la gestion ou de la commercialisation de produits touristiques et de prestations qu'il assure.

Il comporte en dépenses, notamment :

- Les frais d'administration et de fonctionnement ;
- Les frais de promotion, de publicité et d'accueil ;
- Les frais inhérents à la commercialisation et à la réalisation de produits commercialisés ;
- Les frais inhérents à l'exploitation d'équipements touristiques structurants qu'il gère ;
- Les frais inhérents à la création d'événementiels dont il a la charge.

Le budget préparé par le directeur est présenté par le président au comité de direction qui en délibère.

Les comptes de l'exercice écoulé sont présentés par le président au comité de direction qui en délibère.

Le budget et les comptes sont soumis après délibération du comité de direction à l'approbation du conseil communautaire.

Si ce dernier saisi à fin d'approbation n'a pas fait connaître sa décision dans un délai de trente jours, le budget est considéré comme approuvé.

Article 14 - Comptabilité

La comptabilité de l'office est tenue conformément au plan comptable particulier des EPIC suivant les dispositions des articles R. 2221-35 à R. 2221-52 du CGCT relatives au fonctionnement comptable et budgétaire des régies à caractère industriel et commercial. La comptabilité est soumise à celle de la M4. Cette comptabilité doit permettre notamment d'apprécier la situation active et passive de l'établissement.

Article 15 - L'agent comptable et ses compétences

Les fonctions de comptable sont confiées à un comptable direct du Trésor ou à un agent comptable.

Il est désigné par le comité de direction après avis du trésorier-payeur-général.

Il ne peut être remplacé ou révoqué que dans les mêmes formes.

Il assure le fonctionnement des services de la comptabilité avec l'aide du personnel nécessaire.

Il est soumis à l'ensemble des obligations qui incombent aux comptables publics selon le règlement général sur la comptabilité publique.

Il est placé sous l'autorité du directeur sauf pour les actes qu'il accomplit sous sa responsabilité propre, en tant que comptable public.

L'agent comptable tient la comptabilité générale ainsi que, le cas échéant et sous l'autorité du directeur, la comptabilité analytique.

Les dispositions des articles R. 2221-33 et R. 2221-34 du CGCT relatives à l'agent comptable s'appliquent à l'office de tourisme.

TITRE IV – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 16 - Zone de compétence

L'EPIC office de tourisme a compétence à exercer les missions citées à l'article 2 sur l'ensemble du territoire de HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE.

Article 17 - Partenariats

L'EPIC office de tourisme est autorisé à établir des partenariats sous convention dans le cadre de ses missions citées à l'article 2. Chaque convention de partenariat sera soumise à la validation du comité de direction. Ces partenariats conventionnels peuvent faire l'objet d'une délégation de pouvoir au directeur.

Article 18 - Assurances

L'office de tourisme est tenu, conformément à la loi, de contracter les assurances et garanties financières nécessaires pour garantir ses activités ainsi que les déplacements professionnels pouvant concerner des réunions ou des formations, préalablement validés par ordre de mission permanent ou temporaire, signé de l'autorité hiérarchique.

Il doit également garantir les biens mobiliers et immobiliers contre les risques de toute nature pour la valeur réelle avec renonciation réciproque de l'assureur à tout recours contre la communauté de communes.

Article 19 - Contentieux

L'office de tourisme est représenté en justice et dans tous les actes de la vie civile par le président qui peut déléguer son pouvoir au directeur.

Les instances judiciaires sont soutenues, en action et en défense, après autorisation du comité de direction. Les transactions sont conclues dans les mêmes conditions.

Article 20 - Contrôle par la communauté de communes

D'une manière générale, Haute-Corrèze Communauté peut, à tout moment, demander toutes justifications concernant l'accomplissement des obligations de l'EPIC, effectuer toutes vérifications qu'elle juge opportunes, obtenir tout document comptable, statistique ou autre, et faire effectuer toutes vérifications qu'elle juge utiles.

À cet effet, une convention d'objectifs et de moyens est signée entre les deux parties.

Article 21 – Affiliation

L'office de tourisme est affilié à l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de la Corrèze (UDOTSI), à la Mission des Offices de Tourisme de la Nouvelle Aquitaine (Fédération Régionale des Offices de Tourisme & Syndicats d'Initiative) et à la Fédération Nationale des Offices de Tourisme de France (OTF).

Article 22 - Règlement intérieur

Un règlement intérieur sera élaboré par le directeur et adopté par le comité de direction.

Il pourra faire l'objet de modifications pour permettre son adaptation à l'évolution du contexte touristique et pour faciliter sa mise en conformité avec l'évolution législative et réglementaire.

Article 23 - Modification des statuts

Les présents statuts pourront faire l'objet de modifications qui devront être approuvées par le comité de direction à la majorité des 2/3 des votants, puis soumis au conseil communautaire pour délibération.

Article 24 - Durée et dissolution

L'EPIC est créé pour une durée illimitée.

La dissolution de l'EPIC est prononcée par délibération du conseil communautaire.

En cas de dissolution de l'établissement public, son patrimoine propre revient à la communauté de communes.

Les comptes sont arrêtés à la date de la délibération du conseil communautaire prononçant la dissolution.

Les résultats de la liquidation sont portés à un compte rattaché au budget de la communauté de communes.

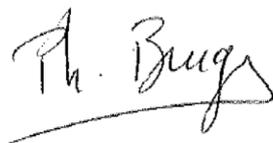
Article 25 - Domiciliation

A compter du 03 décembre 2018, l'office de tourisme communautaire fait élection de domicile concernant son siège administratif au pôle Clau del País, 06, place de l'Eglise 19250 MEYMAC. Les bureaux touristiques qui lui sont rattachés, restent inchangés en termes d'adresse et de coordonnées postales.

Fait à Ussel, le 28/11/2018

Pour l'Etablissement Public Industriel et Commercial
Office de Tourisme Communautaire de Haute-Corrèze

Le Président, Philippe BRUGERE



Office de Tourisme de Haute-Corrèze

Siège Social

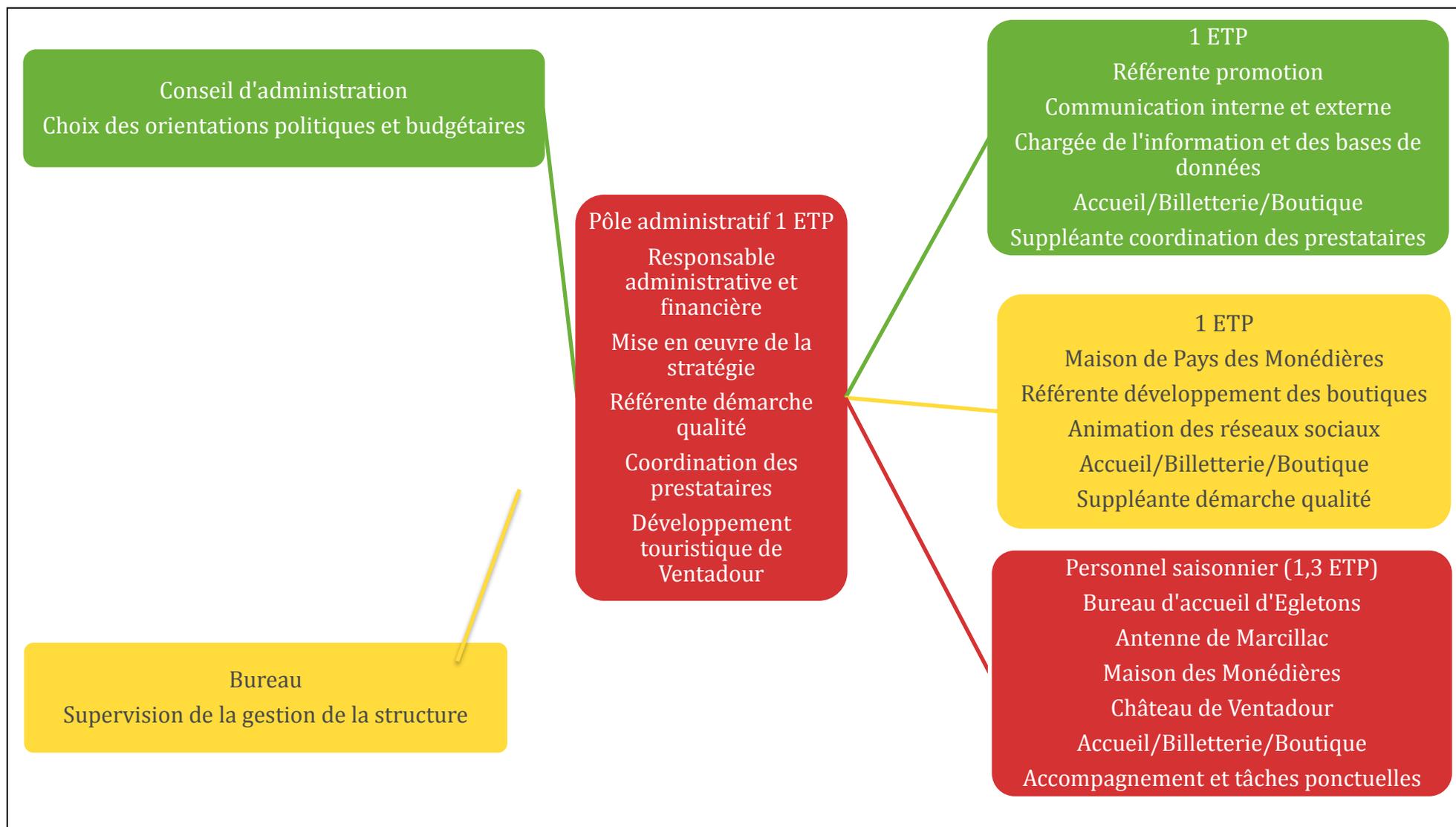
23, Parc d'activité Bois Saint-Michel

19200 USSEL. Tél. 05.87.31.00.59

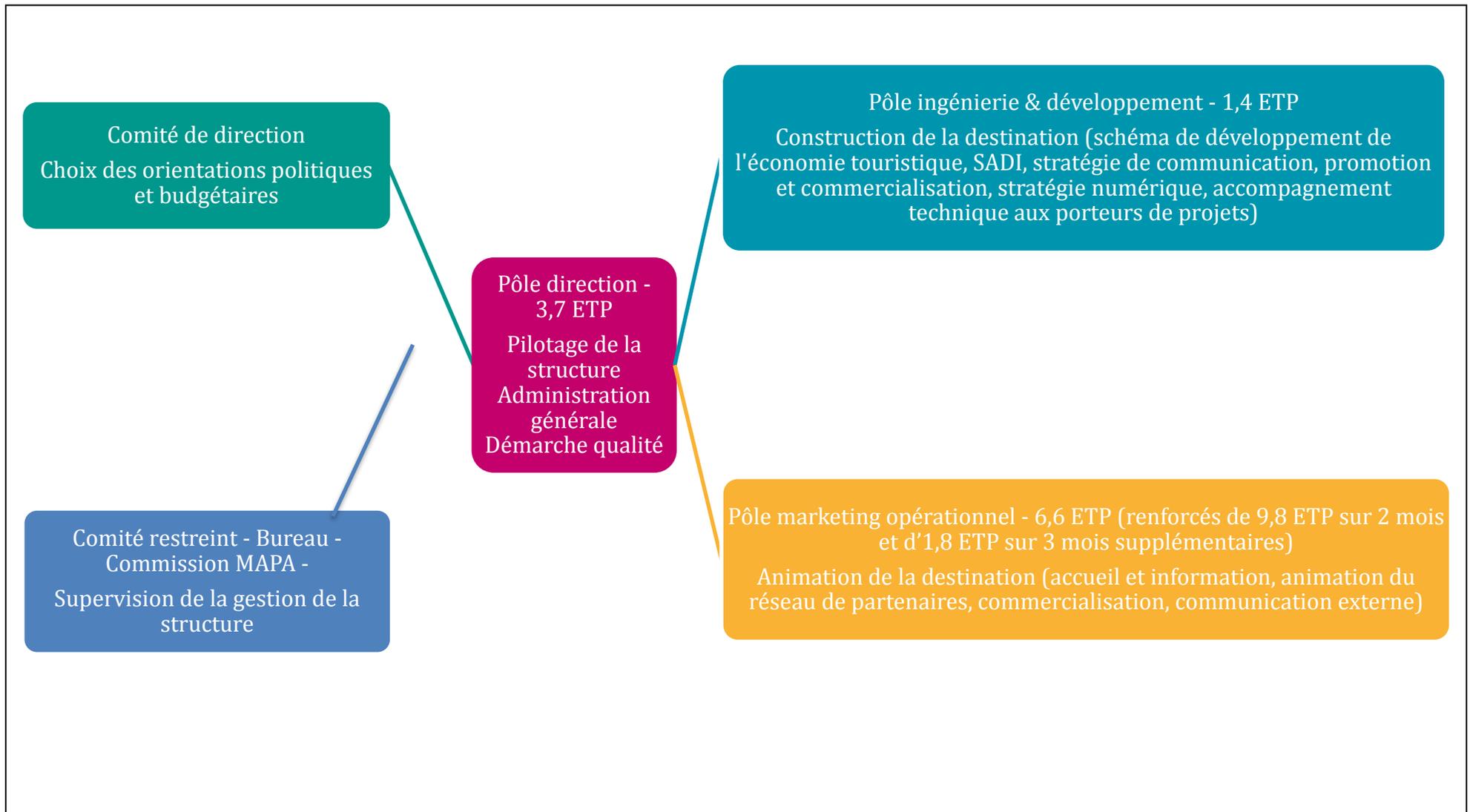
N° SIRET : 81773470000013



Organigramme de l'OTI VEM :



Organigramme de l'OTCHC :



Grille tarifaire Braille&Culture [ordre d'idée pour la fiche-action n°4] :



Association BRAILLE & CULTURE
11 rue de la petite vitesse - 63200 AIGLEPERSE
Tél./Fax : 04.73.64.21.04/05 E-mail : brailleculture@wanadoo.fr
Conseil d'Administration Transcription Formation

TARIF MCBDD T6

1.CONCEPTION D'UN COMMENTAIRE AUDIODESCRPTIF	4 100,00 € *
<ul style="list-style-type: none"> m> Ecriture d'un commentaire descriptif et sensoriel de 30 mn soit une visite d'1h30 à 2h <i>Enregistrement en studio avec un ingénieur du son et un comédien</i> m> Envoi du commentaire en audiodescription en mp3 par mail ou CD 	
2.VIDEOS EN LANGUE DES SIGNES FRANCAISE	3 500,00 € *
<ul style="list-style-type: none"> m> Ecriture du texte, traduction en LSF, montage vidéo (pour une visite d'1h30 à 2h) <i>Vidéo au format mp4 en 480p ou 720p avec insertion d'images</i> m> Envoi par mail ou DVD 	
3.LIVRET FACILE A LIRE ET A COMPRENDRE	3 500,00 € *
<ul style="list-style-type: none"> m> Ecriture d'un commentaire (adaptation du contenu, de la syntaxe, du vocabulaire, etc) m> Recherche et création d'illustrations. Mise en page. Travail de validation avec des personnes en situation de handicap m> Impression du livret et envoi postal 	
4.CONCEPTION D'ICHOGRAPHIES ADAPTEES	4 500,00 €
<ul style="list-style-type: none"> m> Conception de 5 iconographies (en moyenne pour une visite d'1h30) <i>Mise en place de la simplification, Reprise graphique, Mise en couleurs contrastées Mise en relief adaptée à la lecture facile, Choix textures et figures</i> m> Production (iconographies réalisées dans un livret format A4 avec reliure métallique et couvertures plastifiées) <i>Devis et légendes présentés en vis-à-vis 5 exemplaires en couleurs contrastées, 5 exemplaires en relief Impression et envoi postal</i> <p>Tarif à ajuster en fonction du nombre de devises et du nombre d'exemplaires</p>	
5.FORMATION	2 100,00 €
<ul style="list-style-type: none"> m> 2 jours in situ m> Propriétés des 4 grandes familles de handicaps : visuel, auditif, mental et moteur m> Connaître les difficultés de chacun et savoir y répondre dans le cadre de l'accueil et de la médiation m> Sensibilisation à la description sensorielle et au FAUC 	
* Déplacement sur site pour les prestations 1, 2, 3 obligatoire	1 500,00 €
<ul style="list-style-type: none"> Frais de route, Temps sur place, Hébergement, Restauration Les frais de déplacement peuvent être mutualisés selon le nombre de prestations choisies 	

Prix nets : Braille & Culture est non assujéti à la T.V.A. en vertu de l'article 293B du CGI

[Tarifs outils d'observation \[fiche-action n°7\] :](#)

Logiciel de saisie partagé :



208 €
HT par mois, facturé annuellement *

50 utilisateurs

20 000 contacts

Sauvegardes automatiques

Accès web (cloud)

Logiciel analytique du numérique :



PROFESSIONAL

€ **25** /mo*

per month on annual plan

10 social profiles

1 user

Tarifs rénovation, réaménagements OTCHC [fiche-action n°9] :

Rénovation Bureau d'Ussel :



S.A.R.L. A. CHANUT Père & Fils

Électricité Générale

Dépannage

Siège Social :
 ZA du Theil - B.P. 54 - 19202 USSEL Cedex
 Tél. 05 55 96 24 46 - Fax 05 55 72 49 83
 chanut.elec@wanadoo.fr

Ussel, le 20 Mars 2019

Haute Corrèze Communauté
 23, Parc d'activités du Bois Saint Michel
 19200 Ussel

DEVIS N° 19.03.935

A L'attention de Mr Laurent Saugeras

Office de tourisme Place Voltaire 19200 USSEL

Désignation	U.	Qté	P. U.	Prix Total
Adaptation installation accueil rez de chaussée suite à mise en place doublage(et faux plafond en dalle 600x600 éventuelles)				
Travaux préliminaires				
Repérage et dépose des installations éclairage, prises, chauffage et téléphone existantes	ens	1	381,15	381,15
Réfection sous lignes encastrées				
Réalimentation des éclairages en plafond	ens	1	153,05	153,05
Prise de courant 2 Pôles + Terre 16A à répartir	ens	12	54,27	651,24
Alimentation en sol(sous bureau) prise de courant et téléphone y compris saignées dans dallage	ens	1	249,16	249,16
Alimentation pour radiateur	ens	2	93,14	186,28
Courant faible				
Fourniture et mise en place sous l'escalier de l'étage 1 baie de brassage 12U pour raccordement et distribution du téléphone avec reprise du câble d'arrivée du départ vers l'étage, y compris étagère pour mise en place matériel actif existant	ens	1	769,08	769,08
CHAUFFAGE				
Repose des 2 convecteurs existants	ens	1	76,20	76,20
LUMINAIRES				
Repose des 3 luminaires saillie existants	ens	1	228,59	228,59
TABLEAU GENERAL				
Raccordement des nouvelles installations prises et chauffage sur les protections existantes	ens	1	129,24	129,24

DISTRIBUTION PRINCIPALE				
Plus value pour cheminement alimentations éclairage, prises, chauffage si le faux plafond démontable en dalles 600x600 non réalisé	ens	1	765,01	765,01
TOTAL H. T. (hors option)				3 589,00
T. V. A. 20 %				717,80
TOTAL T. T. C.				4 306,80 €
OPTION (si faux plafond réalisé)				
Luminaires LED				
Fourniture et pose de luminaires encastrés Led 600x600 de 40W	u	6	107,17	643,02
Suppression repose des 3 luminaires (devis de base)	ens	-1	228,29	- 228,29
Suppression plus value distribution (devis de base)	ens	-1	765,01	- 765,01
TOTAL H. T. (avec option si faux plafond réalisé)				3 238,72
T. V. A. 20 %				647,74
TOTAL T. T. C.				3 886,46 €
<p>Bon pour accord,</p> <p style="text-align: right;"> SARL CHANUT PÈRE et FILS <i>Electricité Générale</i> <i>L'Entrepreneur</i> Z.A. du Theil - B.P. 54 - 19207 USSEL Cedex Tél. 05 55 84 41 48 - Fax 05 55 72 49 83 FR 05 55 84 41 48 00035 - APE 4321 A </p>				



SAS CARRELAGE PEIXOTO

ZA du Bois St Michel

19200 ST ANGEL

Tél : 05.55.96.28.31 - Port : 06.87.27.56.40 - email : j-peixoto@orange.fr



D E V I S	HAUTE CORREZE COMMUNAUTE 23 Parc d'Activité du Bois Saint Michel 19200 SAINT ANGEL
Edité à ST ANGEL, le 15 mars 2019	
Référence : 1150 Conçu le : 14/03/19	
Objet du devis	
OFFICE DE TOURISME Place Voltaire à USSEL 19200	
Travaux de carrelage	

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	- Nettoyage du support avec savon St MARC pour dégraisser	Ft	1,000	80,000	80,00
2	- Ponçage léger pour meilleure adhérence	Ft	1,000	350,000	350,00
3	- Fourniture et application de primaire	M²	37,000	8,000	296,00
4	- Fourniture de carrelage MARAZZI série POUDRE en 45x45 teinte au choix dans la gamme	M²	41,410	26,000	1 076,66
5	- Pose de carrelage	M²	37,000	35,000	1 295,00
6	- Fourniture et pose de plinthe assortie au carrelage au sol MARAZZI série POUDRE teinte au choix dans la gamme 8X45	MI	26,100	16,000	417,60
7	- Fourniture de colle et joint	Ft	1,000	211,000	211,00
8	- Fourniture et pose de baguette de seuil en aluminium pour rattrapage de niveau	U	1,000	25,000	25,00

Total H.T.	3 751,26
Total T.V.A. 20,00 %	750,25
Total T.T.C.	4 501,51
Net à payer (Euro)	4 501,51

Escompte de 0 % pour paiement anticipé.
Taux de pénalité de retard : 0 %.

A : le : / /

Mode de Règlement :

Signature Entreprise :

Devis N° 1150

Bon pour Accord.

Signature Client:

Siège social : 14 Rue du Mazet 19200 USSEL

Tel : 05.55.94.22.75 - Fax : 05.55.94.23.60 - email : viallant.loge@orange.fr

USSEL, Le 16 Mars 2018

HAUTE CORREZE COMMUNAUTE
 L'Empereur
 19200 USSEL
 A L'Attention de Mr SAUGERAS

Monsieur,

Suite à notre rendez-vous à l'office de tourisme,

Voici notre devis pour : Plâtrerie – Faux plafond – Peinture

J'ai chiffré le plafond en dalle 600 x 600 mm car la moins-value pour refaire de la toile de verre serait d'environ une centaine d'euros mais augmenterait très nettement le prix de l'électricien et le délai de réalisation des travaux.

Avec le système faux plafond, ces travaux peuvent se réaliser en 2 semaines de fermeture.

Restant à votre disposition pour toutes précisions,

Cordialement,

JP LOGE




DEVIS

Ussel, le 15/03/2019

N° : 00005546
 CONTACT : JP LOGE

HAUTE CORREZE COMMUNAUTE
 L'EMPEREUR

19200 USSEL

Objet du devis

OFFICE DU TOURISME Place Voltaire 19200 USSEL

TRAVAUX DE PLÂTRERIE - FAUX PLAFOND - PEINTURE

Référence	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.	TVA
1	PLÂTRERIE PEINTURE					
1.1	Démolition et évacuation du placard, du soubassement bois et du coffre en plafond, évacuation et traitement en décharge.	U	1,00	600,00	600,00	4
1.2	Doublage Placostil BA 13 sur ossature m&tallique avec isolant laine de verre ISOVER PB 75, traitement des joints de plaques.	M²	65,00	45,00	2 925,00	4
1.3	Plaque BA 13 vissée sur lambris existant, traitement des joints de plaques.	M²	10,00	28,00	280,00	4
1.4	Faux plafond dalle 600 x 600 bord droit ossature apparente compris retombée devant porte d'entrée.	M²	35,00	32,00	1 120,00	4
1.5	Remplacement d'une porte 63/204 compris découpe pour ajustage et baguettes de finition, équipement poignée.	U	1,00	150,00	150,00	4
1.6	MURS : Travaux préparatoires, révision des joints, ponçage, peinture d'impression.	M²	75,00	12,00	900,00	4
1.7	Fourniture et pose collée de toile de verre, coupes, d'arasement et 2 couches de peinture satinée.	M²	75,00	20,00	1 500,00	4
1.8	BOISERIES : Travaux préparatoires et application de 2 couches de peinture glycéro satinée.	M²	5,00	25,00	125,00	4
1.9	Protections diverses et nettoyage de fin de chantier.	U	1,00	300,00	300,00	4
	Sous-total PLÂTRERIE PEINTURE				7 900,00	

Bon pour accord, le

Signature pour
 acceptation

Total H.T.	7 900,00
Total T.V.A. 20.00 %	1 580,00
Total T.T.C.	9 480,00
Net à payer (Euro)	9 480,00

Assurante professionnelle - assurance décennale obligatoire - assurance égales de SMABTP 26 Bld Jules Ferry 19100 Brive, valable en France métropolitaine.

VIALANT LOGE SARL - 14 Rue du Mazet - 19200 USSEL - Tél : 05.55.94.22.75 - Fax : 05.55.94.23.60 - email : viallant.loge@orange.fr
 Agences à Bort les Orgues 19110 et Aubusson 23200

Site

- SIRET : 50246200500013 - APE : 4334Z - TVA Intracommunautaire : FR14500485006

Réaménagement de l'ensemble des bureaux d'accueil :

19, Avenue de la Baltique
 Parc d'activités - secteur Nord
 Villebon sur Yvette
 91948 Courtaboeuf cedex
 SASU au capital de 7 136 400 €
 RCS Evry 343 958 138
 TVA:FR 66 343 958 138
 BPVF VELIZY ENTREPR / RIB : 18707 00023 02321029353 30
 IBAN : FR76 1870 7000 2302 3210 2935 330 / BIC : CCBPFRPPVER



DEVIS N° 15608376 - 1

DU 24 octobre 2019

Votre Devis Internet du 23/10/2019
 Contact : Madame PIGEROL Valérie
 Tel : 0555951868
 @ : vpigerol@otc-haute-correze.fr
 Vos références :

Adresse de livraison

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DE
 HAUTE CORREZE
 POLE CULTUREL CLAU DES PAIS
 6 PLACE DE L EGLISE
 19250 MEYMAC

Adresse de facturation

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DE
 HAUTE CORREZE
 POLE CULTUREL CLAU DES PAIS
 6 PLACE DE L EGLISE
 19250 MEYMAC

Votre compte client de livraison : 80744385

Votre compte client : 80744385

REFERENCE ARTICLE	DESIGNATION	QTE	PRIX € HT UNITAIRE	PRIX € HT TOTAL	% TVA	GARANTIE
FI1 292-54	VITRINE D'AFFICHAGE EXTÉRIEUR REVERSO PORTE BATTANTE - 8 FEUILLES Garantie 5 ans hors bris glace	1	235,00	235,00	20,00	
FI1 292-55	VITRINE D'AFFICHAGE EXTÉRIEUR REVERSO PORTE BATTANTE - 9 FEUILLES Garantie 5 ans hors bris glace	3	219,00	657,00	20,00	
FI1 292-57	VITRINE D'AFFICHAGE EXTÉRIEUR REVERSO PORTE BATTANTE - 18 FEUILLES Garantie 5 ans hors bris glace	1	380,00	380,00	20,00	
FI1 803-35	PLOTS MAGNÉTIQUES-AIMANTS Ø 12 MM COULEURS ASSORTIES - LOT DE 20	4	6,39	25,56	20,00	
Sous-Total H.T.				1.297,56		
Devis valable du 23/10/2019 au 23/11/2019						

MONTANT TOTAL HT	PARTICIPATION AUX FRAIS DE LIVRAISON	GARANTIE SECURITE INTEGRALE	TAUX TVA	HORS TAXES SOUMIS A LA TVA	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL TTC
1.297,56	Offerte		20,00 %	1.297,56	259,51	1.557,07

Retrouver nos conditions générales de ventes sur notre site internet www.bruneau.fr

Dossier suivi par Karine BOUDAUD
 Equipe Devis
 Tel : 01 60 92 44 04
 Fax : 01 60 92 45 59
 devis@bruneau.fr

Lors de votre confirmation, merci de signer et d'ajouter la mention manuscrite « Bon pour accord », ainsi que le cachet de votre société

Date : Signature	Cachet Entreprise
---------------------	-------------------

Notre société conserve l'entière propriété du matériel livré jusqu'à encaissement effectif et intégral du prix facturé

GRAVURE STIERS

La Guignerie 19250 COMBRESSOL
Tél. : 05 55 94 25 41 - Fax : 05 55 94 22 72
gravure-stiers.com

GRAVURE STIERS Gravures - Découpe Laser - Tampons encreurs -
Coupes - Médailles - Trophées - Articles
publicitaires - Enseigne - Signalétique

DEVIS

Référence : 10161
Date : 21/10/19
Mode de règlement : Virement 30 jours
Document libellé en : Euro
A payer avant le : 30/11/19

OFFICE DE TOURISME
COMMUNAUTAIRE USSEL-MEYMAC
Le bois Saint-Michel
19200 USSEL

Référence	Désignation	Quantité	Prix	%	Montant	Code
	<i>Marquage sur vitrine en vinyle microperforé imp quadri</i>					
	<i>Dimension 0.5 x 1.8 m</i>					
	<i>Visuel fourni par vous</i>					
0641	Autocollant	5	76,50		382,50	1
	<i>Déplacements et poses : Bort-Bugeat-Meymac-Ussel-Neuvic</i>					
0641	Pose	1	397,50		397,50	1
	<i>Autocollants a5</i>					
0641	Autocollant 20 x 15	150	5,50		825,00	1

N° registre des métiers: 379.477.193 RM 19 - Coordonnées bancaire: Crédit agricole 19200 USSEL - 16806 09939 2812627000 84 - TVA acquittée sur les encaissements
"Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion Agréé par l'Administration fiscale".

TVA								
Code	Taux	Montant						
0			Total Brut HT	:	1 605,00	Total HT Net	:	1 605,00
1	20,00	321,00	Remise	:		TVA	:	321,00
2			Escompte	:		Total TTC	:	1 926,00
3			Frais de Port	:		Acompte	:	
4			Frais de Facturation	:		Net à Payer	:	1 926,00 EUR
5								
Total TVA :		321,00					(Montant indicatif en Francs : 12 633,73)	

N° Siret 537 598 997 RCS BRIVE

Code APE 1729Z - N° TVA Intracommunautaire :FR 22 537598997

Aucun escompte accordé pour règlement anticipé



Devis

N° cmde: 1061722689

Adresse de livraison

OFFICE DU TOURISME DE HAUTE CORREZE
6 place de l'Eglise
19250 Meymac

Contact client

OFFICE DU TOURISME DE HAUTE CORREZE
e-mail: vpigerol@otc-haute-correze.fr
Portable: 0644291949
Téléphone: 0644291949

Contact IKEA

Vendeur: Peggy B
www.IKEA.fr: rubrique « Besoin d'aide »

Récapitulatif des services

Service(s)	Tarif	Code
Livraison par camion à domicile	59,00	A
Coût total des services	59,00	

Récapitulatif des articles

Qté	Description	Réf. article	Prix	Prix Total
Le délai de livraison est de 2 semaines dès réception de votre règlement sous réserve de disponibilité des articles,				

1	BRUSALI bibl 67x190 blanc	203.022.85	A 89,95	89,95
4	HEKTAR N lampadaire à 3 spots gris foncé	203.936.00	A 59,95	239,80
3	HEMNES rgt 99x130x37 teinté blanc	503.803.85	A 149,00	447,00
4	HEKTAR lampa gris foncé	002.153.07	A 59,95	239,80
Valeur totale				1 016,55



Veuillez trouver ci-joint votre devis. Ces prix sont garantis jusqu'à la date indiquée en bas de page. Nous attirons votre attention sur le fait que les articles ne vous sont pas réservés, et que les frais de transport indiqués ne sont valables que dans le cadre d'une livraison. Retrouvez nos conditions de vente et de livraison sur notre site Internet www.IKEA.fr. Pour tout renseignement, adressez vous à un de nos vendeurs en magasin ou contactez un de nos conseillers sur www.IKEA.fr, rubrique Contactez-nous. Nous vous remercions de votre confiance.



Cette livraison sera effectuée par transporteur à l'adresse que vous avez désignée sur le bon de commande. Assurez-vous de l'exactitude des informations vous concernant sur ce bon de commande. Lors de la livraison, n'oubliez pas de contrôler le nombre de colis qui vous seront remis et de l'indiquer sur le bon de livraison.

Livraison par camion à domicile (A)

Nombre de colis (pces) 16
Poids 216,60 KG
Volume 0,886 m3

Payment overview

Les prix indiqués ci-dessous sont en € (EUR)

Description	Montant
Marchandise	1 016,55
Service(s)	59,00
TVA	179,26
Montant total HT	896,29
Montant total TTC	1 075,55

OFFICE DE TOURISME DE HAUTE-CORREZE

23, Parc d'Activité du Bois Saint Michel
 19200 Ussel

Montargis, le 16 Octobre 2018

Bonjour,
 Vous nous avez contacté pour étudier votre projet de Tapis personnalisé et nous vous en remercions de la confiance que vous nous accordez en nous consultant.

Veuillez trouver ci-dessous le chiffrage que nous avons réalisé, selon les éléments que vous nous avez communiqués.

DÉSIGNATION	Qté	PU HT	Total HT
Tapis Logo Intérieur Personnalisé dimension 85x115 cm (Gamme Premium) - Impression Haute Résolution - Fibres Polyester 660 Gr, teintées dans la masse - Spécial grand passage - Semelle 100% caoutchouc Anti-dérapant - Hauteur : 10 mm - Lavable en machine à 60°C - Anti-Poussières et Anti-Salissures Maquette + Frais techniques Offerts <i>Une tolérance sur la production de +/- 3% en taille et de légères déviations de couleur sont possibles</i>	6	99.00	594.00

Montant Total HT	594.00
Total frais de port	9.90
Total net HT	603.90
TVA 20.00 %	120.78
Montant Total TTC	724.68

Signature du client précédée de la mention
 " Bon pour Accord "

Moyen de Règlement : CB, Chèque ou Virement Bancaire

Délai de Règlement : A la commande

Délai de livraison : 10/15 jours



RETIF

N°1 Européen de l'Équipement de Magasins



RETIF BRIVE
RUE GEORGES ALBA
ZAC DU MAZAUD

19100 BRIVE
Tel:05.55.87.83.91 Fax:
Email:brive@retif.eu

TOUS COMMERCE ET COLLECTIVITES

OFFICE DE TOURISME DE HAUTE CORREZE
6 PLACE DE L EGLISE

19250 MEYMAC

Code client:100027724/ SIRET:A nous communiquer
SEBASTIEN DEVIS No 8036 du 24/10/2019

DEVIS VALIDE JUSQU'AU :13/12/2019

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	PX BRUT	PX NET	TOTAL HT	*
12641	PANNEAU EXTERIEUR ALU 70X100CM	6,00	89,99	89,99	539,94	4
14594	ARDOISE MURALE 40X60CM TECK RE	5,00	16,99	16,99	84,95	4
14596	ARDOISE MURALE 60X80CM TECK RE	5,00	20,99	20,99	104,95	4
14921	CHEVALET ARDOISE BLC PATINÉ	5,00	48,99	48,99	244,95	4
ECOMO	ECO-CONTRIBUTION MOBILIER	5,00	0,441	0,441	2,21	4
43885	BUSTE FEMME BLANC PP	3,00	8,29	8,29	24,87	4
43886	BUSTE HOMME BLANC PP	3,00	9,99	9,99	29,97	4
44136	BRAS INCL 36CM CHRO 7 BOULES O	2,00	3,99	3,99	7,98	4
45816	SET 2 CONSOLES HERITAGE 1	4,00	249,99	249,99	999,96	4
ECOMO	ECO-CONTRIBUTION MOBILIER	4,00	2,03	2,03	8,12	4
45837	BUFFET HERITAGE 9 CA D/F 119X1	6,00	239,99	239,99	1439,94	4
ECOMO	ECO-CONTRIBUTION MOBILIER	6,00	1,84	1,84	11,04	4
45838	COMPTOIR "HERITAGE" 3 TAB+1TIR	2,00	379,99	379,99	759,98	4
ECOMO	ECO-CONTRIBUTION MOBILIER	2,00	3,85	3,85	7,70	4
45841	DESSERTERTE 'HERITAGE' BLC PATINE	2,00	219,99	219,99	439,98	4
ECOMO	ECO-CONTRIBUTION MOBILIER	2,00	1,47	1,47	2,94	4
45842	PAN.ALIAS X2 HERITAGE BLC PAT.	4,00	67,99	67,99	271,96	4
ECOMO	ECO-CONTRIBUTION MOBILIER	4,00	0,546	0,546	2,18	4
46313	BUFFET HAUT HERITAGE BLC PATIN	2,00	439,99	439,99	879,98	4
ECOMO	ECO-CONTRIBUTION MOBILIER	2,00	4,24	4,24	8,48	4
46315	BUFFET BAS HERITAGE 6 CASES BL	1,00	279,99	279,99	279,99	4
ECOMO	ECO-CONTRIBUTION MOBILIER	1,00	2,72	2,72	2,72	4
46317	BUFFET "HERITAGE" 4 ETAG.200X1	3,00	289,99	289,99	869,97	4
ECOMO	ECO-CONTRIBUTION MOBILIER	3,00	3,60	3,60	10,80	4
46464	BUSTE COURT ENFANT POLYETHYLE	3,00	11,99	11,99	35,97	4
47395	ETAGERE 3 NIVEAUX HERITAGE B	2,00	169,99	169,99	339,98	4
ECOMO	ECO-CONTRIBUTION MOBILIER	2,00	1,323	1,323	2,65	4
47397	SET 3 CUBES "HERIT" BLC 29X50+3	2,00	77,99	77,99	155,98	4
48090	SET 2 COLONNES 39X39X100+	3,00	149,99	149,99	449,97	4
ECOMO	ECO-CONTRIBUTION MOBILIER	3,00	1,134	1,134	3,40	4
48916	COMPTOIR ACCUEIL HERITAGE 1	2,00	471,49	471,49	942,98	4
ECOMO	ECO-CONTRIBUTION MOBILIER	2,00	6,02	6,02	12,04	4

Les prix sont garantis pour la durée de validité du devis pour les produits vendus par RETIF uniquement.
Les références commençant par « MP- » sont vendues par des vendeurs partenaires de RETIF et feront l'objet d'une facturation séparée par ces derniers (et non RETIF). RETIF ne garantit en aucun cas les prix des produits vendus par les vendeurs partenaires.

*	BASE TVA	% TVA	MT.TVA	RECAPITULATIF
4	8978,53	20,00	1795,71	Total HT : 8 978,53 EUR dont éco-contributions 74,28 EUR Total TVA : 1 795,71 EUR Total TTC : 10 774,24 EUR

CONTACT : MADAME PIGEROL VALERIE
Tel.: 0555951868

Les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'à leur paiement intégral par l'acheteur (Loi n°83.335 du 12/05/1980) - Tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application de pénalités de retard égales au taux d'intérêt pratiqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, exigibles dès le lendemain de la date de règlement figurant sur la présente facture (Art. L441-6 C. com) - Tout retard de paiement entraîne également de plein droit l'application d'une indemnité forfaitaire
SIRET: 32689715200059 *Ape:4669C Tel:05.65.42.94.40 Fax:05.65.42.94.39
Cap:150.000 EURO NoTVA:FR96328897152 BPO ROZEY 17807/00604/00421719491/35



22 Allée Alan Turing
Clermont-Ferrand
France



+33 (0)9 72 19 28 40
Du Lundi au Vendredi
+33 (0)6 83 53 96 51
Du Samedi au Dimanche



contact@kalkin.fr
www.kalkin.fr



Référence client :

OFFICE DE TOURISME
HAUTE CORREZE

23 parc d'activités du Bois-
Saint-Michel
19200 USSEL

DEVIS



Montant à payer :
91.660,80 €

Date :
14-10-2019

N° de devis :
355-OTHC001

Description du projet

L'Office de Tourisme Haute Corrèze souhaite s'équiper de la licence kalkin tourisme de valorisation et de promotion du territoire touristique sur 7 sites.

Article	Description	Coût unitaire	Quantité	Total HT
Licence KALKIN Tourisme Pack Table-Borne	Modélisation 3D du territoire Synchronisation et gestion des flux SIT Intégration des tracés de randonnées pédestres - VTT/Cyclo - équestres (GPX - Shape - Kml ...) Fiches randos à télécharger via QR codes / Export smartphones Outil statistiques d'utilisation de la solution Intégration Webcam Déclinaison application pour borne outdoor Disponibilité des hébergements (mode borne outdoor)/ agenda / météo / module randonnées	20.000,00 €	1	20.000,00 €
Table Tactile 55 pouces	Ecran 4k - 60hz - Tactile capacitif multitouch 10 points PC Kalkin Haute Performance Structure acier thermolaqué noir ou blanc sur mesure garantie 36 mois	8.162,00 €	1	8.162,00 €
Table tactile 32 pouces	Ecran 32 pouces capacitif Multitouch 10 points - Full HD PC TERRA Haute Performance Pieds aciers Blanc/Noir avec roulettes Garantie 3 ans	4.157,00 €	1	4.157,00 €
Table tactile 43 pouces	Ecran 43 pouces capacitif Multitouch 10 points - Full HD PC TERRA Haute Performance pieds aciers blanc avec roulettes	5.057,00 €	3	15.171,00 €

Article	Description	Coût unitaire	Quantité	Total HT
	Garantie 3 ans			
Borne Tactile Murale 32 pouces	Full HD 2500nits - Anti vandal Outdoor (climatisation et chauffage intégré) PC Kalkin Haute Performance Deux trous d'environ 8mm seront réalisés dans le mur anti vandal entre l'intérieur et l'extérieur Comprend un solution de déport HDMI et USB garantie 3 ans	7.598,00 €	3	22.794,00 €
Livraison, installation et formation sur site	Livraison France métropolitaine, installation (scellement au sol), prise en main initiale. Prévoir modalités de raccordement électrique et internet RJ45 (ou connexion wifi)	2.850,00 €	1	2.850,00 €
Maintenance annuelle matériel Kalkin	Hotline Lundi au Vendredi 8h30-18h Prise en charge garantie constructeur sur site. Visite préventive	250,00 €	7	1.750,00 €
Maintenance PLUS	Hébergement et maintenance, gestion des flux SII (nb postes illimités). Mise à jour cartographie. Hotline 24h/24h. Intégration automatique des nouvelles Versions de l'application. Intégration illimité de vos médias géolocalisés. Mainteannce de l'application compagnon	1.500,00 €	1	1.500,00 €

Méthode de paiement : Chèque ou virement à réception

Sous-total HT 76.384,00 €

TVA 20% 15.276,80 €

Total 91.660,80 €



Moyen de paiement

Chèque à l'ordre de KALKIN SAS
Virement sur l'IBAN : FR76 1871 5002 0008 0008 7110 769
BIC : CEPAFRPP871
Domiciliation : CE AUVERGNE ET LIMOUSIN

Merci pour votre confiance !

Termes: En application du décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 et de l'article D.441-5 du Code de Commerce, tout retard de paiement entrainera de plein droit l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€, ainsi qu'une pénalité de retard égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible.

KALKIN SAS au capital de 92 300€
22 Allée Alan Turing – 63000 Clermont-Ferrand – France
SIRET : 751 689 688 00024 – RCS : CLERMONT-FERRAND B 751 689 688 – NAF : 7219Z
TVA intracommunautaire : FR78751689688

DEVIS



Référence client :

OFFICE DU TOURISME
EGLETONS-
MONÉDIÈRES



Montant à payer
47 342,57 €

Date
11-02-2019

N° de devis
411-OTEM001

Description du projet

L'Office de Tourisme d'Egletons-Monédières souhaite s'équiper de la licence Kalkin Tourisme de valorisation et de promotion du territoire touristique

Article	Description	Coût unitaire	Quantité	Total HT
Licence KALKIN Tourisme Pack Table-Borne	<p>Modification 3D du territoire Synchronisation et gestion des flux SIT Intégration des tracés de randonnées pédestres - VTT/Cycle - équestres (GPX - Shape - Kml ...) Fiches randos à télécharger via QR codes / Export smartphones Outil statistiques d'utilisation de la solution Intégration Webcam</p> <p>Déclinaison application pour borne outdoor Disponibilité des hébergements (mode borne outdoor)/ agenda / météo / module randonnées</p>	20.000,00 €	1	20.000,00 €
Maintenance PLUS	<p>Hébergement et maintenance, gestion des flux SIT (nb postes illimités), Mise à jour cartographie, Hotline 24h/24h, Intégration automatique des nouvelles Versions de l'application, Intégration illimité de vos médias géolocalisés, Maintenance de l'application compagnon</p>	1.500,00 €	1	1.500,00 €
Borne Tactile Muraux 46 pouces	<p>Full HD 2500nits - Anti vandal Outdoor (climatisation et chauffage intégré) PC Kalkin Haute Performance Deux trous d'environ 8cm seront réalisés dans le mur anti vandal entre l'intérieur et l'extérieur Comprend un solution de déport HDMI et USB</p>	9.657,54 €	1	9.657,54 €

Article	Description	Coût unitaire	Quantité	Total HT
	Garantie 3 ans			
Table tactile 32 pouces	Ecran 32 pouces capacitif Multitouch 10 points - Full HD PC TERRA Haute Performance Pieds aders Blanc/Noir avec roulettes Garantie 3 ans	4.157,00 €	1	4.157,00 €
(facultatif) Maintenance annuelle table tactile indoor	Hotline Lundi-Vendredi 8h30-18h. Prise en charge garantie constructeur sur site. Notre maintenance incluse : - hotline illimitée, numéro non surtaxé classique, ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Nous sommes ouverts toute l'année, nous n'avons pas de période de fermeture. - prise en charge sur site des garanties constructeurs - une visite annuelle de maintenance avec changement des filtres pour les bories (prix du filtre inclus dans la maintenance) En hotline, nous avons une prise en charge immédiate des tickets, un rappel en H+4 maximum si un technicien n'est pas disponible immédiatement (nous avons en permanence deux techniciens de disponible en support sédentaire). Si un déplacement est nécessaire, il sera planifié en J+1 maximum. Nous avons 4 tables de spare pour nos clients en cas de panne bloquante pour effectuer un prêt le temps du dépannage constructeur.	250,00 €	1	250,00 €
(facultatif) Maintenance annuelle Borne Musée outdoor	Hotline Lundi-Vendredi 8h30-18h. Prise en charge garantie constructeur sur site. Notre maintenance incluse : - hotline illimitée, numéro non surtaxé classique, ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Nous sommes ouverts toute l'année, nous n'avons pas de période de fermeture. - prise en charge sur site des garanties constructeurs - une visite annuelle de maintenance avec changement des filtres pour les bories (prix du filtre inclus dans la maintenance) En hotline, nous avons une prise en charge immédiate des tickets, un rappel en H+4 maximum si un technicien n'est pas disponible immédiatement (nous avons en permanence deux techniciens de disponible en support sédentaire). Si un déplacement est nécessaire, il sera planifié en J+1 maximum. Nous avons 4 tables de spare pour nos clients en cas de panne bloquante pour effectuer un prêt le temps du	550,00 €	1	550,00 €

Article	Description	Coût unitaire	Quantité	Total HT
	dépannage constructeur.			

Méthode de paiement : Chèque ou virement à réception

Sous-total HT 36.134,64 €

TVA 20% 7.224,93 €

Total 43.349,57 €



Moyen de paiement

Chèque à l'ordre de KALKIN SAS

Virement sur l'IBAN : FR76 1871 5002 0008 0008 7110 769

BIC : CERAFRPP971

Domiciliation : CE AUVERGNE ET LIMOUSIN

Merci pour votre confiance !

Délibérations des partenaires :

Délibération de l'OTCHC :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DE HAUTE-CORREZE

DL-OTCHC/20191126-01

Date de convocation : le 15 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six du mois de novembre à dix-neuf heures, les membres composant le comité de direction se sont réunis, sous la présidence de Philippe BRUGERE, président de l'Office de Tourisme Communautaire de Haute-Corrèze.

Nombre de membres en exercice : 29 / présents : 7 / pouvoirs : 1 / votants : 8.

Certifié exécutoire après transmission en Sous-Préfecture d'Ussel, le

Le président,
Philippe BRUGERE

PRESENTS :

André ALANORE, Philippe BRUGERE, Mady JUNISSON, Nathalie LE GALL, Jean Marc DUCHAUZE (pouvoir de Julien LAFEUILLE), Mathieu CHAVEROUX, Sylvain PACOT.

ABSENTS, EXCUSES :

Pierre CHEVALIER, Nathalie DELCOUDERC-JUILLARD, Philippe EXPOSITO, Alain FONFREDE, Serge GUILLAUME, Xavier GRUAT, Marlène JAMIN, Michel PESTEL, Daniel POIGNEAU, Geneviève SERVE, Alain BEKAERT, Caroline BISSIERE, Julien LAFEUILLE (pouvoir à Jean-Marc DUCHAUZE), Julien HADJOUT, Virginie LEMOINE, Carole MARTINAUD, Olivier MAUBERT, Annie PLAZANET, Bernard PRUDON, Gérard BARBAN, Jean-Marie ROCHE.

Faute de quorum au comité de direction du 26 novembre 2019 en première séance à 18 heures 30, les mêmes propositions de délibérations ont été présentées au vote en deuxième séance du 26 novembre 2019 à 19 heures afin de pouvoir délibérer sans condition de quorum.

Philippe BRUGERE, ayant constaté que le quorum n'était pas atteint à cette deuxième session, a ouvert la séance.

1/ DOSSIER DE CANDIDATURE APPEL A PROJET NOTT

En séance du conseil communautaire le 27 juin 2019, le principe d'engagement de Haute-Corrèze Communauté a été approuvé pour la constitution du dossier de candidature relatif à l'appel à projet NOTT (Nouvelle Organisation Touristique Territoriale) diligenté par la Région Nouvelle Aquitaine, en collaboration étroite avec le pays Haute-Corrèze Ventadour et la communauté de communes de Ventadour - Egletons - Monédières.

Cette préparation touche à sa fin et a fait l'objet de validations intermédiaires réunissant les élus et techniciens lors de deux COPIL.

La stratégie d'ensemble ainsi que le plan d'action détaillé sont en phase d'aboutissement et de nature à permettre un développement harmonieux et intégré de l'enjeu tourisme en Haute-Corrèze.

Les quatre axes proposés sont les suivants :

1. La professionnalisation des acteurs touristiques,
2. La qualification de l'offre et de l'engagement dans des démarches qualité,
3. L'élaboration d'une stratégie digitale partagée,
4. Une optimisation du fonctionnement des offices de tourisme.

Un point optionnel retenu dans notre dossier a également été proposé par la Région ; il concerne l'amélioration de la mise en accessibilité physique de nombreux sites touristiques du territoire.

Ont été retenues les filières prioritaires suivantes : gastronomie et bien être, activités de pleine nature (sports et loisirs), tourisme d'affaire et tourisme et handicap.

L'EPCI Ventadour Egletons Monédières et le Syndicat de pays Haute-Corrèze Ventadour délibéreront aussi sur ce dossier lors de prochaines séances afin que le dossier complet soit déposé dans les délais requis, au plus tard le 18 décembre 2019.

Ce dépôt sera accompagné d'une lettre cosignée par les représentants des trois collectivités locales porteuses ainsi que ceux des deux offices de tourisme communautaires appelés à remplir un rôle de maître d'œuvre important sur de nombreuses actions.



Au printemps prochain, la Région se prononcera sur l'éligibilité de ce dossier à son dispositif régional ; un chef de projet sera recruté pour organiser le déploiement de la stratégie. Ce chef de projet sera recruté par le pays Haute-Corrèze Ventadour afin d'assurer une neutralité territoriale à son action, la Région devrait prendre en charge 50 % du salaire chargé pour une période de 3 ans et le reste sera couvert à parité par les deux EPCI en plus des moyens propres dédiés au programme.

Concernant HCC, la préparation, le contenu et les moyens afférents à l'enjeu tourisme ont été étudiés et calibrés en coordination étroite avec le contenu du schéma de développement de l'économie touristique qui sera présenté lors du conseil communautaire du 12 décembre prochain.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le Comité de direction :

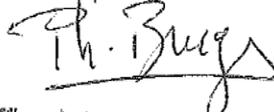
- approuve le contenu du dossier de candidature portant sur l'appel à projet NOTT (stratégie et plan d'actions) en vue de son dépôt prochain à la Région ;
- approuve les modalités de dépôt de ce dossier ainsi que le montage d'ingénierie d'animation qui en découlerait si notre candidature est retenue.

Pour extrait conforme,

À Meymac, le 26/11/2019

Le président,

Philippe BRUGERE



Office de Tourisme de Haute-Corrèze

Siège social

6, place du 11 novembre

19250 MEYMAC. Tél. 04 71 00 00 31

N° SIRET 817 734 700 00021



OFFICE DE TOURISME VENTADOUR-EGLETONS-MONÉDIÈRES
Extrait du compte-rendu de la réunion de bureau du jeudi 28 novembre 2019

Présents : Jean Marie Taguet, Thierry Willems, Mathieu Oliveira
Excusés : Laurent Doutriaux, Jean-Pierre Parsoire, Nathalie Monéger

Objet :

Appel à projet NOTT

La région Nouvelle-Aquitaine a lancé depuis trois ans un appel à projet à destination des territoires organisés et cohérents d'un point de vue touristique désireux d'améliorer leur organisation touristique.

Il se construit autour de 4 axes majeurs :

- professionnalisation des acteurs touristiques
- stratégie numérique partagée
- qualification de l'offre touristique des territoires
- soutien aux offices de tourisme dans les évolutions de leurs missions, l'amélioration de l'accueil des clientèles, dans le suivi de l'observation et dans l'optimisation de leurs ressources.

Les communautés de communes Ventadour-Egletons-Monédières et Haute-Corrèze Communauté, désireuses de développer des projets structurants sur les 2 territoires, en collaboration avec les offices de tourisme Ventadour-Egletons-Monédières et Haute-Corrèze Communauté, répondent conjointement à cet appel à projet et déposent un dossier de candidature en décembre 2019.

Extrait certifié conforme le 16/12/2019

Le Président
Jean-Marie TAGUET



OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE
Ventadour Egletons Monédières
Rue Joseph Vialaneix
19300 EGLETONS
Tél : 05 55 93 04 34
Siret : 49872089500016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-241900133-20191209-DEL-2019-103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2019

Publication : 10/12/2019

N° DEL/2019-103



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le 09 décembre 2019, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DUBOIS, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 39

Date de convocation : 02 décembre 2019

PRESENTS

Délégués titulaires : M. DUBOIS Francis, M. AOUT Jean-Pierre, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOUYGES Daniel, M. CASSEZ Didier, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. DATIN Yves, Mme DUBOCHAUD Patricia, M. FAUGERAS Noël, M. FAURE Jean-Louis, M. FERRE Charles, M. GONCALVES Jean-François, M. KUTTIG Jean-Pierre, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MALISSARD Jean-Yves, M. MENUET Jean-François, Mme PEYRAT Denise, M. POINCHEVAL Michel, M. SUDOUR Claude, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VEYSSIERE Pascal, M. VIGOUROUX Daniel, Mme VILLALBA Liliane, M. ZANETTI Fernand.

ABSENTS EXCUSES

M. BOINET Jean, Mme CARRARA Annie, Mme COURTEIX Nadine, Mme ELEGIDO Martine, Mme GUICHON Marion, M. HILAIRE Frédéric, Mme SCHWALM Sandrine.

ABSENTS

Mme AVELINO Marie-Claude, Mme CAYROU Isabelle, Mme FAURE Monique.

M. BOINET Jean a donné procuration à M. ZANETTI Fernand,
Mme CARRARA Annie a donné procuration à M. GONCALVES Jean-François,
Mme COURTEIX Nadine a donné procuration à M. FERRE Charles,
Mme ELEGIDO Martine a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
M. HILAIRE Frédéric a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
Mme SCHWALM Sandrine a donné procuration à Mme PEYRAT Denise.

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas.

OBJET : Tourisme : Candidature à l'appel à projets régional Nouvelle Organisation Touristique des territoires (NOTT)

M. le Président rappelle qu'un projet de candidature à l'appel à projets régional NOTT a été présenté en bureau élargi le 18 octobre dernier.

Pour rappel, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé cet appel à projets avec les objectifs suivants :

- Professionnaliser les personnels des institutions publiques du tourisme et les prestataires touristiques,
- Qualifier l'offre touristique des territoires,
- Définir une stratégie numérique partagée,
- Soutenir les offices de tourisme dans les évolutions de leurs missions, dans leur politique d'amélioration de l'accueil de la clientèle, dans le suivi de l'observation et dans l'optimisation de leurs ressources.

D'un point de vue opérationnel, candidater à cet appel à projets permet à la Communauté de Communes et à l'Office de Tourisme Communautaire de bénéficier de financements de la région pour la modernisation des locaux de l'OT, pour l'achat et le déploiement d'outils numériques, pour l'organisation de formations ou d'actions de sensibilisation auprès des personnels et des prestataires, etc. Il permet en outre le financement d'un ETP d'ingénierie à hauteur de 30% à 50% du coût du poste.

La Région Nouvelle-Aquitaine ayant reconnu l'échelle du pays comme étant l'échelle de contractualisation, il a semblé opportun de conserver cette échelle dans le cadre de cet appel à projets, c'est pourquoi il est proposé une candidature conjointe à celle de Haute-Corrèze Communauté, et un portage de l'ingénierie par le Syndicat Mixte du Pays de Haute-Corrèze Ventadour.

La candidature doit être déposée avant le et une réponse sera apportée au printemps 2020.

M. le Président propose au conseil d'approuver cette candidature.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la candidature de la Communauté de Communes à l'appel à projets régional NOTT, conjointe à celle de Haute-Corrèze Communauté ;
- **Autorise** M. le Président à signer tout document afférent à cette candidature, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 10 décembre 2019
Le Président,**



Commune de Lapleau
Ventadour Eglictons Morédières

Francis DUBOIS

Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26



Envoyé en préfecture le 19/12/2019
 Reçu en préfecture le 19/12/2019
 Affiché le 
 ID : 019-200068744-20191213-201901033-DE

Délibération n°2019-06-03b

réf. Nomenclature « Actes » : 3.4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Validation de l'appel à projet « Nouvelle Organisation Touristique et Territoire » (NOTT)

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	74
Pouvoirs	8
Votants	82

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 décembre 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Nathalie Peyrat est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Martine Belle	à	Christophe Arfeuille	Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vissot
Jean-Paul Bourne	à	Marie-Hélène Pommier	Éric Chomnade	à	Nathalie Delcoudenc-Jaubert
Nathalie Le Gall	à	Jean-François Michon	Daniel Mazère	à	Claude Saury
Dominique Miermont	à	François Roque	Jérôme Valade	à	Jean Valade

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Robert Bredèche (Bernadette Despech) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Bernard Couzelas (Alan Lamy) ; Geneviève Disdero (Gilles Benezry) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Didier Péneloux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Gilles Chazal ; Daniel Coudero ; Sandra Delibat ; Philippe Exposito ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Guat ; Dominique Guillaume ; Thierry Guinat ; Chantal Guivarch-Paisnel ; René Lacom ; Martine Ledero ; Bernard Maupomé ; David Poigneau ; Sylvie Praborneau ; Valérie Sémurier ; Geneviève Serve ; Jean-Michel Taudin.

Délibération n°2019-06-03b



Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le



ID : 019-200690744-20191212-20190603b-DE

Le président rappelle que lors de la séance du 27 juin 2019, il a été approuvé le principe de l'engagement de Haute-Corrèze Communauté dans l'élaboration du dossier de candidature à l'appel à projet NOTT (Nouvelle Organisation Touristique Territoriale), diligenté par la Région Nouvelle Aquitaine en collaboration étroite avec le Pays Haute-Corrèze Ventadour et la communauté de communes Ventadour, Egletons, Monédières.

Fort de cette approbation, cette préparation touche désormais à sa fin et a fait l'objet de deux validations intermédiaires réunissant les élus et techniciens plus particulièrement concernés lors de deux COPIL.

La stratégie d'ensemble ainsi que le plan d'action détaillé sont désormais stabilisés et nous paraissent de nature à permettre un développement harmonieux et intégré de l'enjeu tourisme en Haute-Corrèze.

Les quatre axes qui ressortent s'organisent autour de la professionnalisation des acteurs touristiques, de la qualification de l'offre et de l'engagement dans des démarches qualité, de l'élaboration d'une stratégie digitale partagée, d'une optimisation du fonctionnement des offices de tourisme.

Un point optionnel retenu dans notre dossier a également été proposé par la Région et concerne l'amélioration de la mise en accessibilité physique de nombreux sites touristiques du territoire.

Il faut également mentionner les filières prioritaires retenues : gastronomie et bien être, activités de pleine nature (sports et loisirs), tourisme d'affaire et tourisme et handicap.

La seconde communauté de communes a également choisi de délibérer sur ce dossier lors d'un prochain conseil communautaire afin de pouvoir déposer le dossier complet dans les délais requis, à savoir le 18 décembre 2019 au plus tard.

Ce dépôt sera accompagné d'une lettre cosignée par les représentants des trois collectivités locales porteuses ainsi que ceux des deux offices de tourisme communautaires appelés à remplir un rôle de maître d'œuvre important sur de nombreuses actions.

Au cours du printemps prochain, la Région se prononcera sur l'éligibilité de ce dossier à son dispositif et un chef de projet sera recruté pour organiser le déploiement de la stratégie. Ce chef de projet sera recruté par le Pays Haute-Corrèze Ventadour afin d'assurer une neutralité territoriale à son action. La Région devrait prendre en charge la moitié de son salaire chargé pour une période de 3 ans et le reste sera couvert à parité par les deux EPCI en plus des moyens propres dédiés au programme.

Concernant Haute-Corrèze Communauté, la préparation, le contenu et les moyens afférents à l'enjeu tourisme ont été étudiés et calibrés en coordination étroite avec le contenu du schéma de développement de l'économie touristique qui sera présenté lors du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le contenu du dossier de candidature à l'appel à projet NOTT (stratégie et plan d'actions) en vue de son dépôt prochain à la Région ;
- **APPROUVE** les modalités de dépôt de ce dossier ainsi que le montage d'ingénierie d'animation qui pourrait en découler si notre candidature était retenue.

Délibération n°2019-06-03b



Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le

ID : 019-200007244-20191213-20190603-DE

A l'unanimité	
Voitants	02
Pour	02
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 12 décembre 2019



Le président,

Pierre Chevalier



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 16

Pouvoirs : 2

Votants : 18

Date de convocation :

20 novembre 2019

Certifié exécutoire
après transmission
en Sous-Préfecture
d'Ussel le

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour, dûment convoqué, s'est réuni le 3 décembre 2019 à 14h30 à USSEL, sous la Présidence de Jean VALADE.

PRÉSENTS : André ALANORE, Christophe ARFEUILLERE, Jean-Louis BACHELLERIE, Jean-Claude BESSEAU, Pierre CHEVALIER, Tony CORNELISSEN, Danielle COULAUD, Pierre COUTAUD, Nathalie DELCOUDERC-JUILLARD, Charles FERRE, Francis DUBOIS, Jean-Pierre GUITARD, Mady JUNISSON, Jean-François LOGE, Gilles MAGRIT, Jean VALADE.

ABSENTS : Gérard ARNAUD, Laurence BOYER (représentée par Gilles MAGRIT), Philippe BRUGERE, Marc BUJON, Annie GONZALEZ, Alain FONFREDE, Henri GRANET, Jean-Noël LANOIR (pouvoir à Francis DUBOIS), Jean-Marc MICHELON, Bernard POUYAUD, Joël PRADEL, Philippe ROCHE (pouvoir à Jean VALADE), Bernard ROUGE, Jean STOHR.

Le Président, ayant constaté que le quorum était atteint, a ouvert la séance. Mady JUNISSON a été désignée secrétaire de séance.

D2019_12_03 : Candidature à l'appel à projet Régional NOTT (Nouvelle Organisation des Territoires Touristiques)

Le Président rappelle que le Syndicat mixte, les deux Communautés et leurs deux Offices de Tourisme travaillent depuis plusieurs mois à l'élaboration d'une candidature conjointe à l'appel à projets régional NOTT (Nouvelle Organisation des Territoires Touristiques). Ce sujet avait d'ailleurs été évoqué lors du comité syndical du 19 juin 2019.

Pour rappel, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé cet appel à projets dans l'objectif de :

- Professionnaliser les personnels des institutions publiques du tourisme et les prestataires touristiques ;
- Qualifier l'offre touristique des territoires ;
- Définir une stratégie numérique partagée ;
- Soutenir les offices de tourisme dans les évolutions de leurs missions, dans leur politique d'amélioration de l'accueil de la clientèle, dans le suivi de l'observation et dans l'optimisation de leurs ressources.

Cet appel à projet permettrait aux Communautés de Communes et aux Offices de Tourisme de bénéficier de financements de la région pour la modernisation des bureaux d'accueil, l'achat et le déploiement d'outils numériques, l'organisation de formations ou d'actions de sensibilisation auprès des personnels et des prestataires, etc. Il permettrait en outre le financement d'un ETP d'ingénierie à hauteur de 30 % à 50 % du coût du poste.

La Région Nouvelle-Aquitaine ayant reconnu le territoire du Pays Haute-Corrèze Ventadour comme étant l'échelle de contractualisation, il a semblé opportun de conserver cette strate territoriale dans le cadre du présent appel à projets. C'est pourquoi, il est proposé une candidature commune aux deux EPCI du territoire, et un portage de l'ingénierie par le Syndicat Mixte.



La candidature doit être déposée avant le 20 décembre et une réponse sera apportée au printemps 2020.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le Comité syndical :

- **soutient** la candidature conjointe des deux Communautés de Communes du territoire à l'appel à projets régional NOTT ;
- **approuve** la coordination de ce projet par le Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour, aux côtés de ses partenaires.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 3 décembre 2019
Le Président,
Jean VALADE

